

ASSEMBLEES FEDERALES

25 juin 2005

Au Parc des Expositions de MACON

I. ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE FEDERALE DU FOOTBALL AMATEUR

Présidence de M. Fernand DUCHAUSSOY

Présents :

Présidents de Ligues, de Districts, et délégués des clubs des divisions régionales:

MMES, MM. Gilbert SCHNEIDER, José ESPOSITO, Jacques BERTHOMMIER, Jean-Louis BURKART , Gilbert BISCHOFF-ANDRE (Championnats Nationaux Seniors), Gilbert GRUNENWALD (Football Diversifié) (Alsace) ; Jean-Yves BODIOU, Christian CHARTIER, Max BERTAUD, Bernard MARIAN, Pierre SOUBABERE, Patrick DEMARET, Christophe CAPELLI, Michel RIMBAUD, Joël LEONARD, Pierre BONSIRVEN, Jean-Pierre DUBEDAT, Jean-Pierre BRETTE (Football Diversifié) (Aquitaine); Michel TRONSON, Claude BARRETEAU, André CORNU, Alain DAYOT, Alain MARTIN, Jean-Yves GAUTIER, Alain DURAND, Michel DAVID (Championnats Nationaux Seniors), André LELIEVRE (Football Diversifié) (Atlantique); Daniel MIRAL, Robert BARDET, Jean-Claude ESPAGNAC, Guy POITEVIN, Vincent NOLORGUES, Raymond FOURNEL, Gérard FAURE, Claude AURIAC (Championnats Nationaux Seniors), Jean-Paul MORERE (Football Diversifié) (Auvergne); Jacques LEGER, Jean-François GONDELLIER, Alain BICHON, Michel NAGEOTTE, Pierre RAFFARD, Michel MARTIN, Antoine VOISIN, Michel LEBLANC, René FRANQUEMAGNE (Championnats Nationaux Seniors), Alain BIDAULT (Football Diversifié) (Bourgogne); Jean-Michel BELLAT, Michel CARIO, Michel PLASSARD, Roger ROUILLE, Rémi FEMENIA, Yves SALIOU, Jean-Pierre GONIDEC, Georges GIBOIRE, Jean-Claude HILLION, Jean-Pierre DELAROCHE (Football Diversifié) (Bretagne); Christian TEINTURIER, René GAUDIN, Olivier BOUDET, Hervé JAHIER, Robert GONZALES, Jules DERON, Marc TOUCHET, Jean-Marc CHAHINIAN, Gérard LASCAUX, Marc DEBARBAT, André MUREAU (Championnats Nationaux Seniors), Hermann CAPEL (Football Diversifié) (Centre); Henri MONTEIL, Ginette BARAUDON, Jean-Claude CROUZIT, Serge THEILLAUMAS, Léon SMOCK, Serge DELAVALD, Gérard LENOIR, Philippe LAFRIQUE, Pierre LACROIX, Jean-Pierre CHARBONNIER, Bernard LADRAT, Gérard GOMES (Championnats Nationaux Seniors), Marc GIRAUD (Football Diversifié) (Centre-Ouest); Jean-Claude HAZEAUX, Yves PINTAT, Georges CECCALDI, Bernard GIBARU, Jean-Claude LEBLOND, Gérard CASSEGRAIN, Hubert CLERC, Daniel COFFINET (Football Diversifié) (Champagne-Ardenne); Marc RIOLACCI (Corse); Roland

COQUARD, Daniel BOURLIER, Jean-Marie COPPI, Jean-Marie ROBELIN, André SCHNOEBELEN, Denis TROSSAT, Michel SORNAY (Championnats Nationaux Seniors), Alain JACOULOT (Football Diversifié) (Franche-Comté); Roger GAUBERT, Camille PASSI, Roland LARGUIER, Francis MAIGRON, Francis ANJOLRAS, Jacques ANDREU, Dominique CRESSEND, Yves PARIGI (Football Diversifié) (Languedoc Roussillon); Bernard DESUMER, Claude KEIME, Michel SPINDLER, Monique VAUTRIN, Jean-Michel DILLMANN, Christophe SOLLNER, Michel KEFF, Guy ANTOINE, Laurent FANZEL (Championnats Nationaux Seniors), Fernand RACHEL (Football Diversifié) (Lorraine); Jean MEZIERE, Roger FOUCAULT, Jean-Pierre BOURDIN, Bernard POIRRIER, Jean-Claude TESSIER, Gérard NEGRIER (Football Diversifié) (Maine); Alain PORCU, Jean-Hervé SYR, Alain ABELLAN, Roger PIERRISNARD, Gérard CAPELLO, Eric BORGHINI, Christian PONGE, Bernard HERBERT, Pierre COULOMB, André RENAUD (Championnats Nationaux Seniors), Christian ESPINOSA (Football Diversifié) (Méditerranée); Michel CHARRANCON, Pierre-Jean DENCAUSSE, André LUCAS, Michel DURAND, Alain PAPY, Guy ENJALBERT, Jacques ABADIE, Gérard BLANCAN, Jacques GEISSELHARDT, Gilles VERDIE, René LATAPIE, Raphaël CARRUS, Paul SOUCASSE (Championnats Nationaux Seniors), José PLANA (Football Diversifié) (Midi Pyrénées); Daniel PECQUEUR, Alain JOUVERT, Louis DARTOIS, André DAVOINE, Jean-Claude DEVENYNS, Georges FLOURET, Bernard CAZIN, Patrice DODIN, Claude PLATEL, André VANDENBUSSCHE (Championnats Nationaux Seniors), Pierre BAUDUIN (Football Diversifié) (Nord-Pas-de-Calais); Pierre LERESTEUX, Daniel GACOIN, Michel PICOT, Olivier HUMBERT, Roger DESHEULLES, Didier DUTHEIL, Gérard GOHEL (Championnats Nationaux Seniors), Guy DANCEL (Football Diversifié) (Basse-Normandie); Lionel BOLAND, Roger POULIN, Sauveur CUCURULO, Daniel BOTTE, Claude SALLE, Jacques DEVILLERS, Marc VERON (Championnats Nationaux Seniors), Gilbert NOUET (Football Diversifié) (Normandie); Claude VERDURON, Michel CAVILLIER, Jean-Paul HELLE, Jean-Paul BILLARD, Jean-Claude LOUP, Philippe BOURGEOIS, Claude CONTANT, André BRILLANT, Pierre PETIT, Marcel BOURDIN, Thierry MERCIER, Bruno FOUCHET (Championnats Nationaux Seniors), Patrick LANCESTRE (Football Diversifié) (Paris-Ile de France); Lysian MOUQUET, Jean-Marie BECRET, Yvon DELARUE, Pierre VAQUEZ, Michel GENDRE, Denis TROUVAIN, Marcel GLAVIEUX, Paul DECOCHEREAUX (Championnats Nationaux Seniors), Claude DEVIMEUX (Football Diversifié) (Picardie); Bernard BARBET, Bernard BESSON, Antoine LARANJEIRA, Jean-Pierre LUCIANI, Paul MICHALLET, Georges DUCOULON, Michel MUFFAT-JOLY, René MONTAGNIER, Charles CHERBLANC, Didier ANSELME, André DUNAND, Jean BANSILLON (Championnats Nationaux Seniors), Maurice BOZON (Football Diversifié) (Rhône-Alpes); Guy ROCH (Guadeloupe), Jean-Claude LABRADOR (Guyane), Alain RAPON (Martinique),

Antoine BALDOVINI (Nouvelle-Calédonie), Jean-François MARTIN (Polynésie), Yves ETHEVE, Michel FONTAINE (La Réunion), Thierry MERCIER (St-Pierre & Miquelon), Flavio MANUOFIUA (Wallis et Futuna).

Pour le Conseil Fédéral : Madame Marilou DURINGER ERCKERT, MM. Jean-Pierre ESCALETES, Frédéric THIRIEZ, Michel PLATINI, Bernard BACOURT, Noël LE GRAËT, Christian TEINTURIER, Bernard DESUMER, Jean FOURNET-FAYARD, René CHARRIER, Jean-Pierre GEORGES, Guy CHAMBILY, Jean-Marie LAWNICZAK, Gérard ROUSSELOT, Bernard SAULES, Aimé JACQUET, Raymond DOMENECH, Jacques LIENARD, Jacques THEBAULT.

Pour le CNFA : Madame Bernadette CONSTANTIN, MM. Arnold ALPHON-LAYRE, Alain CHARRANCE, Jacky FORTEPAULE, François GEORGET, Germain LE GARREC, Pierre-Marie MASSY, François PRAT, Jean-Marc PUISSESSEAU, Jean-Pierre MORLANS.

Excusés :

MM. Claude SIMONET, Jean-Claude PETITOT (Conseil Fédéral) ; Nicolas USAI (CNFA) ; Jean-Michel LARQUE, Bernard LAYDIS (Championnats Nationaux Seniors) (Aquitaine) ; Pascal JOLY (Championnats Nationaux Seniors – Ligue de Bretagne) ; Carlo GIATTINI (Championnats Nationaux Seniors – Ligue de Champagne Ardenne) ; Toussaint ROSSI (Championnats Nationaux Seniors), Sylvestre ANTONINI (Football Diversifié) (Corse) ; Claude MARTHEY, Charly CUNY (Franche-Comté) ; Fernand CARRIE, Emile ANFOSSO (Championnats Nationaux Seniors) (Languedoc Roussillon) ; Marc BAECHEL (Lorraine) ; Jacques FERANDIN (Championnats Nationaux Seniors – Ligue du Maine) ; Bernard DELFOUR (Midi-Pyrénées) ; Didier LAINE (Normandie) ; Jean CLAIRE (Paris-Ile-de-France) ; Inzoudine ABDOURAHAMAN (Mayotte).

A) Allocution de M. Fernand DUCHAUSSOY, Président de la L.F.F.A

Je vous remercie d'abord pour votre présence et surtout pour votre ponctualité. Je vais revenir un peu sur l'ordre du jour. Mon intervention est pompeusement intitulée "allocution". C'est loin d'être le cas car il s'agit en fait d'un petit temps de respiration que nous accorde généreusement Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F., pour nous permettre de compléter le C.N.F.A.

On ne sait pas encore tout à fait quand aura lieu l'assemblée plénière de la L.F.F.A qui va peut-être, si vous le souhaitez, s'appeler plus simplement L.F.A tout à l'heure. Il y a huit Présidents de Ligue prévus au CA dans les statuts du C.N.F.A. J'ai abandonné mon poste de Président de la Ligue du Nord Pas de Calais le 14 février, à la suite de l'élection

fédérale, puis de mon élection à la présidence de la L.F.F.A. le 8 janvier et, enfin, de mon entrée au Conseil Fédéral le 12 février. A l'heure actuelle, il n'y a donc que sept postes pourvus pour huit prévus par les statuts. Il est souhaitable de compléter assez rapidement le CA de façon à permettre officiellement à celui qui va nous rejoindre d'assumer ses délégations et de faire le travail que l'on souhaite qu'il fasse avec l'équipe qui constitue actuellement le C.N.F.A..

Comme cela s'est produit avec Jean MEZIERE lorsque Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F., a été élu président de la L.F.F.A, Claude VERDURON était le neuvième candidat éligible sur la liste de ceux qui se sont présentés au Collège des Présidents de Ligue au mois de décembre. Il était le premier sur la « liste d'attente ».

On l'a donc sollicité pour qu'il pose sa candidature aujourd'hui et vous allez officialiser sa nomination si vous le souhaitez, puisque évidemment il y aura un vote. On peut se poser la question en disant « est-ce bien nécessaire pour un seul candidat qu'il y ait un vote à bulletin secret ? ». Oui car c'est la loi. Si on ne veut pas être contesté à un moment donné par qui que ce soit, il faut que vous ayez le courage d'émarger et de voter.

Je remercie très sincèrement le Président de la Fédération de nous avoir accordé ce temps pour que l'on puisse mettre à jour le C.N.F.A qui deviendra Conseil d'Administration, si vous le souhaitez tout à l'heure. Je pense qu'il y a quelque temps, cela n'aurait pas été possible. Encore merci, Jean-Pierre, pour ta sollicitude.

Je profite quand même d'avoir quelque temps de parole au cours de cette Assemblée. Tout à l'heure, vous allez avoir à voter un certain nombre de textes, en particulier sur des points qui concernent directement la L.F.F.A. (ou la L.F.A. puisque on va essayer de simplifier). Une commission est en train de travailler très sérieusement sur la simplification des règlements. On nous a assez dit que, dans le football, tout était très compliqué. On est en train de travailler pour essayer de simplifier les choses au dirigeant de base, à celui qui a le courage, dans un petit club, de commander ses licences, de lire le JO ou maintenant de suivre Internet pour essayer de savoir où il va jouer la semaine prochaine, ou si son joueur est suspendu ou non. Ce n'est pas facile, parce que tout le monde le réclame, mais dès que l'on touche à une petite partie de cette grande pyramide qui a été construite au fil du temps on s'aperçoit que, très rapidement, cela pose d'autres problèmes. On envisage peut-être d'organiser un séminaire des Présidents de Ligue et de Districts à l'automne, pour pouvoir ensemble se mettre d'accord sur un certain nombre de textes de telle façon que cela ne pose pas trop de problèmes. On va essayer de faire le ménage chez nous, de remplacer la L.F.F.A. par la L.F.A. à l'instar de la L.F.P.

On souhaite aussi avoir une commission d'appel qui soit tout à fait spécifique. À l'heure actuelle, dans les textes, c'est le Bureau du C.N.F.A. qui gère les appels. On souhaite le décharger pour qu'il ait toute sa force, toute sa puissance, pour travailler au service du football amateur. Quand on rentre comme secrétaire ou trésorier dans une association, on n'a pas forcément la compétence pour s'occuper des règlements.

On va essayer de trouver des gens qui sont intéressés par cette commission d'appel. Ils sont nombreux, et c'est tout à fait indispensable que les gens aient le droit de se défendre. On va aussi ouvrir ce Bureau, puisque l'on souhaite lui donner beaucoup plus d'importance, en ayant un peu plus de chargés de mission. C'est absolument indispensable.

Un texte a été rajouté, sur lequel j'attire votre attention. C'est le contrat du joueur fédéral.

On a tenu une commission de coordination des championnats nationaux il y a quelques jours et, à l'unanimité, on a souhaité revenir sur le texte des joueurs ayant plus de 30 ans qui souhaitent redevenir amateurs et qui avaient un contrat fédéral depuis au moins deux ans dans le même club. C'est assez légitime au-dessus de 30 ans, en ayant marqué sa fidélité à son club, de redevenir amateur dans son propre club.

Ce sont les textes sur lesquels je souhaite que vous ayez une approche positive parce que cela va nous faire avancer. Je voudrais laisser la parole à Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F., en le remerciant encore de nous avoir accordé ce temps de respiration pour permettre le vote et compléter le C.N.F.A.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

En effet, on va vous demander un petit peu de discipline. Vous allez donc voter suivant la procédure qui va vous être indiquée.

J'attendrai le début de l'Assemblée ordinaire pour accueillir et remercier tous ceux qui se sont dévoués pour que cette assemblée ait lieu et remercier les personnalités ici présentes et en premier lieu Monsieur le Sénateur-Maire qui est arrivé dès l'Assemblée du football amateur.

B) Election d'un membre représentant les Présidents de Ligue – candidat M. Claude VERDURON, Président de la Ligue de Paris Ile de France

Jean LAPEYRE prend la parole et fait lecture de la procédure relative aux opérations de vote et de dépouillement. Les membres de la commission de surveillance et les scrutateurs désignés par l'Assemblée procèdent aux élections, puis au dépouillement.

Les résultats seront donnés au cours de l'Assemblée.

II. ASSEMBLEE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Présents pour le Football Amateur : Tous les représentants déjà cités en exergue de l'Assemblée de la L.F.F.A.

Présents pour le Championnat de France Professionnel :

M. Frédéric THIRIEZ, (Président de la LFP).

Clubs de Ligue 1 : MM. Jean-Claude HAMEL (AJ Auxerre) ; Jean-Jacques LAULHE (Gir. Bordeaux) ; Louis PLET (RC Lens et Lille OSC) ; Julien FOURNIER (Olympique de Marseille); Carlo MOLINARI (F.C Metz); Richard CONTE (AS Monaco); René DEGENNE (FC Nantes Atlantique); Eugène CENTURIONI (OGC Nice); Alain ROCHE (Paris Saint Germain) ; Noël LE GRAËT (Stade Rennais) ; Jean CANDEL (A.S. St-Etienne); Edgar DESPERT (F.C. SOCHAUX); Freddy ZIX (RC Strasbourg).

Clubs de Ligue 2 : MM. Jean FONTAINE (Amiens AC); Alain CHARRANCE (Angers S.C.O); Jean-François QUERE (Stade Brestois 29) ; Jean-Claude BOLIS (Clermont Foot); Henri CAMOUS (U.S Créteil Lusitanos) ; Bernard GNECCHI (Dijon Football C.O) ; Jacques SIMONETTA (Grenoble Foot 38); Bernard VERONICO (FC Gueugnon) ; Noël LE GRAËT (EA Guingamp) ; Christian DESCHAMPS (Le Havre A.C); Gilles FAUVEAU (Le Mans); Dominique DERRIEN (FC Lorient) ; Robert GADEA (Montpellier Hérault) ; Jean-Claude JARDIN (Stade de Reims) ; Michel PERPETE (CS Sedan Ardennes) ; Thierry GOMEZ (Troyes A.C.).

Excusés :

M. Jean-Pierre HUREAU (Délégué LFP), MM. Les Présidents ou Représentants des Clubs de :

AC Ajaccio, SC Bastia, SM Caen, FC Istres, OL Lyonnais, FC Toulouse (L1), LB Châteauroux, ST Lavallois Mayenne, AS Nancy Lorraine, Chamois Niortais (L2)

Monsieur Jacques LEGER, Président de la Ligue de Bourgogne

Monsieur le Président de la F.F.F., Messieurs les Présidents de la L.F.F.A. et de la L.F.P., Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le représentant du Conseil Général, Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports, Monsieur le Président du Comité Régional Olympique et Sportif, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

C'est avec grand plaisir que nous accueillons cette assemblée, première assemblée de Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F., qui, je l'espère, restera pour lui et pour vous toutes et tous un excellent souvenir.

Bienvenue dans cette Bourgogne du Sud qui est très heureuse de vous accueillir. Je remercie la municipalité, témoin de première heure avec le Conseil Général, qui ont grandement participé à la préparation de cette Assemblée, avec l'aide bien sûr de la Mutuelle des Sportifs, du Conseil Régional qui est notre partenaire officiel pour toutes nos manifestations.

Je voudrais tout simplement aussi remercier l'équipe qui, sous la houlette de Michel MARTIN, s'est dépensée sans compter pour essayer de vous satisfaire. Je sais que, dans ces occasions, il y a toujours de petits couacs. Vous voudrez bien nous pardonner, parce que tout a été fait déjà pour que vous soyez heureux d'être en Bourgogne et que vous souhaitiez y revenir. A tous et toutes, merci de votre présence et bonne Assemblée.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Merci Jacques. Je salue les personnalités assises au premier rang et je demanderai à Monsieur le Directeur de la Jeunesse et Sports, en fin de parcours, de nous dire quelques mots, mais comme nous sommes reçus aujourd'hui par Monsieur le Sénateur-Maire de Mâcon, je lui demande de venir en premier nous rejoindre parce que je suis sûr qu'il a de belles choses à vous dire sur sa ville. Merci, Monsieur le Sénateur-Maire.

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Sénateur Maire.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Régional, Chers Collègues du Conseil Général, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

J'espère que vous passez un agréable séjour dans notre ville et que, tous, vous avez déjà goûté à la spécificité reconnue de notre cité, à savoir son art et sa douceur de vivre.

Notre ville tout entière vibre donc au rythme du sport, au rythme de l'action, et naturellement au rythme du football. Avec toute l'équipe municipale et, j'en suis convaincu aujourd'hui, avec toute la population de Mâcon, nous sommes heureux de vous accueillir en territoire sud-bourguignon. Je voudrais vous renouveler ma gratitude, Monsieur le Président, d'avoir choisi notre ville pour cette grande manifestation. Ce choix et votre présence si nombreuse aujourd'hui au Parc des Expositions ne sont pas le fruit du hasard. Vous avez choisi Mâcon parce que vous connaissiez le tempérament de notre ville ainsi que sa générosité, nous l'avons montrée ces dernières semaines, et son esprit d'ouverture. Vous savez également que cette terre de rencontre est depuis toujours une terre d'accueil.

Vous venez de tous les horizons de notre pays et je voudrais saluer plus spécialement les territoires et départements d'Outre-Mer.

Vous êtes pour la plupart accompagnés de vos conjoints. C'est pourquoi, en quelques mots, vous me permettrez rapidement de profiter de cette occasion pour vous redire que Mâcon, ville moyenne de 36 000 habitants dans un large bassin de vie comptant environ 60 000 habitants, est implantée au croisement des principaux axes français et européens de communication routière, autoroutière et ferroviaire.

Mâcon est la ville la plus méridionale des villes de Bourgogne, en rive de la Saône, et c'est le pays de la douceur et de la quiétude.

Mâcon est également au coeur de plusieurs parcours touristiques et gastronomiques. Le circuit des églises romanes est très réputé à l'étranger, notamment en Grande Bretagne et en Allemagne. Le paysage de calcaire et de vignes ouvre chaleureusement notre région. La route des vins du Mâconnais et du Beaujolais est connue dans le monde entier. L'itinéraire lamartinien, la roche de Solutré sont des éléments importants de notre culture, sans oublier bien sûr la foire nationale des vins qui est une véritable institution depuis 1925 et qui se déroule dans ces locaux avec son grand concours.

Fière de son passé prestigieux et cultivant son art de vivre, la ville de Lamartine, vous le savez maintenant, est une ville résolument tournée vers son avenir. Consciente de ses atouts jusqu'alors inexploités, la ville s'est engagée à mener à bien d'ici 2007 un grand programme d'aménagement et de développement, intitulé Arc de Saône, qui verra la concrétisation de grands travaux dans des domaines aussi divers que l'urbanisme, l'économie, l'habitat social et l'aménagement du territoire.

Avec Jean BERTAUT, mon adjoint aux Sports, nous avons déjà eu l'occasion de mettre en avant la véritable passion de Mâcon pour le sport et je sais qu'il vous a déjà présenté en matière sportive les aménagements que nous avons programmés : un grand complexe sportif, un bassin nautique nouveau, qui sera théoriquement dans le dossier Paris Ville Olympique, vont ainsi venir compléter une palette remarquable d'équipements sportifs qui font de Mâcon une place incontournable pour le sport dans notre pays.

En matière de football, la ville de Mâcon et ses communes associées disposent de 21 terrains de football, dont trois terrains d'honneur.

Quant aux clubs, la ville entretient des relations privilégiées avec les six clubs de football de sa cité. Le club phare est l'Union du Football Mâconnais qui évolue en CFA2 et qui a effectué une très bonne saison, passant de peu à côté de la montée. Ces clubs

représentent un effectif de 711 footballeurs, dont 550 joueurs de moins de 18 ans et 50 féminines. À noter d'ailleurs que l'Union du Football Mâconnais vient de signer un partenariat avec l'Olympique Lyonnais dans le cadre de la formation des jeunes footballeurs.

Dans le milieu scolaire, des cycles football sont mis en place par les éducateurs et sportifs de la ville de Mâcon dans l'ensemble des écoles mâconnaises du premier degré. Deux collèges de la ville possèdent une section sportive football qui fonctionne sur le temps scolaire. Ils sont encadrés par des professeurs d'E.P.S. avec le concours des éducateurs municipaux.

La filière football va se poursuivre dans un futur proche au sein des lycées mâconnais, par la mise en place d'une classe sportive à horaires aménagés rassemblant plusieurs pratiques sportives.

Le centre d'enseignement supérieur de la ville accueillera à la rentrée prochaine un Master sur les professions juridiques du sport qui sera parrainé par Michel PLATINI.

Enfin, n'oublions pas le football d'entreprise, bien représenté ici. Nous avons un championnat inter-entreprises tout au long de l'année qui regroupe vingt équipes et, en mai-juin, le fameux Challenge Mâconnais.

Sur ces bases solides, il me faut vous préciser que notre ville met en oeuvre une politique de formation dans l'ensemble des clubs. Le regroupement des meilleurs joueurs est assuré au sein du club phare, l'U.F.M.

Comme vous le voyez, le sport foot à Mâcon occupe une place privilégiée et c'est dans cet esprit de soutien fort au sport de masse que nous mettons en place une dynamique de regroupement pour faire émerger le meilleur niveau. Le foot constitue un lien fort entre les concitoyens de notre cité. J'évoquais avec vous, jeudi soir, Monsieur le Président, dans les salons de l'Hôtel de Ville, les valeurs essentielles que portent le football et votre organisation, valeurs que nous partageons ici.

En effet, votre Fédération est garante de ces valeurs et porte en responsabilité l'idéal sportif qui reste une particularité du milieu du football.

Clubs, districts, ligues constituent les fondations de la grande maison du football français. Le haut niveau international, véritable locomotive, les stars, les rencontres médiatiques sont indispensables dans le monde sportif d'aujourd'hui, mais n'oublions jamais qu'ils s'appuient sur l'engagement sans compter d'hommes et de femmes qui font la puissance

de votre Fédération. La passion est au coeur de leur dévouement et constitue le moteur essentiel du dynamisme du football amateur dans notre pays. Dans votre Assemblée fédérale qui va s'ouvrir, je sais que cet idéal sportif est au coeur même de vos préoccupations. En cela, vous avez une mission passionnante et c'est la principale raison de votre présence ici à Mâcon. Mâcon, ville sportive, vous souhaite donc des travaux fructueux et un excellent séjour. Merci.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

En dehors de Monsieur le Maire, je salue Monsieur le Directeur de Jeunesse et Sports, Monsieur le Président du CROS, le représentant du Conseil Régional.

Mais passons immédiatement à l'Assemblée ordinaire et vous savez que traditionnellement, l'appel des délégués est fait par le Directeur Général. J'ai le plaisir de vous présenter, car c'est sa première à lui aussi, Jacques LAMBERT, le nouveau Directeur Général de la Fédération Française de Football.

A) Appel des délégués par Jacques LAMBERT

Je pense que cet appel va être bref. J'ai sous les yeux le registre de présence et à la fois la liste des délégués excusés et la liste d'émargement de ce matin. Sauf désaccord formel de l'Assemblée, nous allons considérer que cette liste d'émargement vaut appel. Est-ce que vous êtes d'accord avec ceci ? Dans ces conditions, l'appel est terminé.

Jean-Pierre ESCALETTES

B) Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Fédérale

L'assemblée de Mâcon est ouverte et avant de prendre la parole et de vous expliquer un peu le déroulement de la matinée, je demande l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée fédérale du 12 février publié dans Foot n° 719 et, bien sûr, la ratification du procès-verbal de l'AG de la L.F.F.A. du 8 janvier, publié dans Foot Spécial n°724.

Y a-t-il des remarques sur ces deux procès-verbaux ? En l'absence de remarque, nous les considérons comme adoptés à l'unanimité.

C) Intervention de M. Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F

Mesdames, Messieurs, mes chers amis, Messieurs les Officiels, Messieurs les membres du Conseil Fédéral, permettez-moi d'abord de me féliciter de la présence de nombreux

anciens présidents de ligues qui nous sont toujours fidèles. Je ne les compte pas, ce sont nos amis, nos anciens, et parmi ces anciens, il en est un qui était Vice-Président de la F.F.F il n'y a guère, il s'appelle Jean Verbeke.

Je voudrais qu'officiellement, puisque le 12 février on n'a pas eu le temps d'y penser, qu'on l'élève au rang de Vice-Président d'honneur de la FFF. Si vous en êtes d'accord, vos applaudissements suffiront.

Avant d'intervenir, je voudrais comme d'habitude que l'on ait une pensée pour ceux qui nous ont quittés, mais surtout et avant tout pour un jeune de 21 ans, prénommé Murat, qui venait de Turquie, qui avait trouvé une terre d'accueil en France et qui a été sauvagement assassiné lors d'un tournoi de sixte en voulant séparer des belligérants. Nous verrons tout à l'heure certaines conclusions à tirer de ce fait dramatique, qui n'est pas forcément un fait du football mais de notre société, ce qui n'enlève rien à la gravité et à l'horreur du drame. Pour ceux qui nous ont quittés, pour Murat qui, lui, est rentré pour toujours dans sa terre de Turquie, je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

Mon premier devoir est de vous accueillir toutes et tous chaleureusement à Mâcon pour ce qui est ma première Assemblée en tant que Président, mais ma troisième déjà en ces lieux de Bourgogne.

Je remercie bien évidemment en votre nom et au nom du Conseil Fédéral mon vieux complice, Jacques LEGER, et son fidèle lieutenant, Michel MARTIN, et leurs équipes qui se sont mis en quatre, en huit, en seize, peut-être plus, pour faire de ce rassemblement annuel des forces vives de notre football un grand succès. Merci beaucoup.

Ils ont reçu bien sûr le concours de la Mairie, du Conseil Général, du Conseil Régional, sans lesquels cette réunion, n'aurait pas pu se tenir.

Cette Assemblée sera légèrement différente des précédentes. Vous vous en apercevez à la seule vue de la configuration de la tribune. J'ai souhaité (et la salle le permettait) une assemblée un peu "new look", plus conviviale et plus décontractée. Le Conseil Fédéral est là, derrière moi, sans exception à la tribune. Dans le temps, il y avait le bureau d'un côté, aligné derrière une longue table, et puis d'autres membres du bureau dans la salle. Maintenant, ils sont tous là.

J'ai prôné, vous le savez, la responsabilisation, la délégation de pouvoir et je tiens à ce que toute l'équipe, toute mon équipe, soit là. J'ai un rôle de chef d'orchestre et le remplirai ce matin en étant le meneur de jeu.

Je ne pourrai pas malheureusement, ou heureusement parce que cela pourrait être très long, donner la parole aux vingt membres du Conseil, mais je demanderai à quelques uns

d'entre eux de vous dire succinctement (quitte à laisser la parole à d'autres en janvier 2006) où il en est, où elle en est dans sa mission.

J'interviendrai personnellement deux fois. Dans quelques secondes car j'ai un message essentiel à vous délivrer et plus tard, de façon plus classique, en fin d'Assemblée pour faire le bilan de ces quatre premiers mois d'activité.

Voici le message. Il est pour moi essentiel. Cette saison 2005-2006 doit être marquée par une véritable mobilisation de tous contre ce que l'on nomme violence et, par euphémisme, incivilité. Que ce soit la violence gratuite, la tricherie, le non-respect des règles, la contestation des instances et, surtout et avant tout, du corps arbitral, le racisme, l'homophobie, l'exclusion et tout ce qu'elle recouvre d'odieux, je sais l'immensité de la tâche dans une société où la morale, l'éthique sont devenues un peu élastiques.

J'en appelle donc au Gouvernement, à notre ministre de tutelle, mais aussi au ministre de l'Intérieur, au ministre de la Justice, car nous n'y arriverons pas tout seuls. Que ceux qui ne respectent pas les règles n'empêchent pas de vivre ceux qui les respectent. Vaste programme. Il faut bien sûr continuer inlassablement notre travail de fourmi au sein des clubs, des ligues et des districts : prévention, sensibilisation, valorisation des exemples, formation de tous, mise en place de conventions, de chartes, de contrats, de challenges. Cela ne suffira pas ! J'en suis persuadé et ce que je vais vous dire me coûte car c'est en fait l'expression d'un échec : il est impératif d'intensifier la répression et d'accroître les sanctions.

Débarrassons-nous une fois pour toutes de ceux qui se servent du football comme exutoire, comme caisse de résonance, comme alibi à l'extériorisation de leur haine de la société. C'est dans cet esprit, et on le verra tout à l'heure, que le Conseil de l'Ethique sera doté d'un pouvoir disciplinaire. Cela s'inscrit dans une dynamique volontariste de tous, de vous tous, de nous tous, pour aller plus loin dans le sens de la rigueur. La justice ne sera pas aveugle et sourde, elle sera, tout simplement, sans exclure le sursis, sans refuser le rachat ou la réparation des torts, mais dans toute sa rigueur. Que la saison à venir soit celle de la tolérance zéro.

Si j'ai construit cette Assemblée ainsi, c'est pour que cet engagement essentiel que nous allons prendre tous ne se perde pas, ne perde pas de sa force et de sa solennité dans le bilan classique que je serai amené à faire en fin de réunion.

Je le déclare avec force et conviction : mobilisons-nous tous du plus petit jusqu'au plus grand, refusons d'être les otages de la violence !

D) Assemblée Fédérale Extraordinaire

Modification aux Statuts et Règlement Intérieur de la F.F.F. : le rapporteur est le Secrétaire Général, Henri MONTEIL. I s'agit un petit peu, je crois, de ce qu'a effleuré Fernand DUCHAUSSOY il y a quelques minutes.

Henri MONTEIL

Monsieur le Président, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, chers amis,
Le Conseil Fédéral m'a demandé de vous soumettre les modifications aux statuts de notre Fédération. Modifications souhaitées, comme vous avez pu l'entendre et le constater, par Fernand DUCHAUSSOY et le Conseil qu'il anime et qu'il préside.

Bien entendu, je vais le faire avec beaucoup de plaisir.

Je vous demande de reprendre vos textes :

- **page 2, titre 3, moyens d'action.** Section 2: il vous est proposé de modifier l'appellation de la Ligue Fédérale du Football Amateur mais également celle du Conseil National du Football Amateur par :
 - pour la première, la *Ligue du Football Amateur (L.F.A)* et
 - pour la seconde, par le *Conseil d'Administration* de la Ligue du Football Amateur.

En acceptant ces nouvelles appellations, nous aurons des concordances avec celles de la Ligue de Football Professionnel (L.F.P et CA), donc une meilleure lisibilité mais aussi une meilleure compréhension.

Bien entendu si vous acceptez ces modifications, il conviendra de remplacer L.F.F.A. et C.N.F.A dans l'ensemble des statuts et règlements, notamment aux articles 27 bis et 27 ter.

En ce qui concerne la fin de l'article 27 ter, je tiens à préciser et à rajouter une modification à savoir « Le CA de la L.F.A. est assisté par un Directeur Général Adjoint chargé du football amateur ».

Voilà, Président, ce que je tenais à dire en préambule.

Y a-t-il des interventions dans la salle pour avoir des précisions ?

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Il s'agit en fait d'une toute première étape vers la clarification et, par la suite, vers les modifications qui seront apportées au rôle que doit jouer la L.F.A qui figure dans les douze points que nous avons abordés le 12 février. C'est la première étape. C'est une étape de

clarification. L.F.A, L.F.P, un CA et peut-être une commission d'appel tout à l'heure qui ne sera pas le Bureau comme cela était jusqu'à présent.

Y a-t-il des oppositions ?

Christian CHARTIER

Secrétaire Général de la L.F.A – Ligue de Football d'Aquitaine

Je me permets de souligner que ce changement de sigle de la L.F.F.A nous posera certainement quelques petits problèmes matériels. J'espère que les conséquences ne seront pas graves, mais enfin il est certain que nous devons nous adapter. Il y a aura au moins pour un moment deux L.F.A.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

L'ancien Président de la Ligue d'Aquitaine n'avait pas déposé le brevet et c'est dommage ! Les Alsaciens ont été beaucoup plus forts que nous parce qu'ils s'appellent la L.A.F.A et donc, eux, n'ont aucun problème. Mais l'Alsace nous donne souvent des leçons...

Henri MONTEIL

Ceux qui sont pour ? Le vœu est adopté à l'unanimité.

« STATUTS DE LA FFF

Titre 3 – Moyens d'action

Section 2 - La Ligue du Football Amateur (L.F.A.) et le Conseil d'Administration de la Ligue du Football Amateur

Article - 27 bis La L.F.A. - Attributions

La L.F.A. est chargée de gérer, au sein de la F.F.F. et sous son contrôle, l'ensemble du Football Amateur et de fédérer les actions des Ligues régionales, des Districts et des clubs. Elle n'a ni personnalité morale, ni autonomie financière.

Article - 27 ter Le C.A. de la L.F.A. - Attributions

*La L.F.A. est administrée par un organe directeur, dénommé **Conseil d'Administration de la Ligue du Football Amateur (C.A. de la L.F.A.)** dont les membres sont élus par l'Assemblée Statutaire définie aux articles 11 et 12 ci-avant.*

*Le **C.A. de la L.F.A.** statue, dans le cadre de ses compétences, sur tous les problèmes relevant du Football Amateur.*

Il statue également en dernier ressort avec l'aide des Commissions compétentes sur les appels interjetés contre les décisions prises par les Commissions ou départements dépendant de sa compétence définie en annexe au Règlement Intérieur.

Dans les mêmes conditions, il reçoit les demandes en révision présentées par les Ligues régionales. Il n'a pas de compétence en matière disciplinaire.

*Une convention financière F.F.F./ L.F.A. couvrant la période du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année détermine les ressources attribuées au Football Amateur. Dans le cadre de cette dévolution globale, le **C.A. de la L.F.A.** définit les priorités d'affectation et en assure le suivi qui fait l'objet d'un compte-rendu annuel avant clôture de l'exercice social de la F.F.F.*

*Le **C.A. de la L.F.A.** est assisté par un Directeur Administratif dépendant directement du Directeur Général de la F.F.F. »*

- **Titre 2, Administration et Fonctionnement** : cette modification vous est soumise par la Commission des Agents Sportifs. Il vous est proposé de compléter l'article 2 par : *"le Bureau du Conseil Fédéral met en œuvre des compétences résultant du règlement des Agents Sportifs"*.

Cette modification facilitera les travaux du Conseil Fédéral. Pour l'examen de la première affaire de ce type, le Conseil Fédéral a dû consacrer plus d'une heure de réunion. Le Président Jean-Pierre ESCALETES, souhaite que ces appels soient dorénavant examinés par le Bureau du Conseil Fédéral.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Le décret nous le permet. Je crois qu'il faut simplifier la procédure.

Le Bureau s'en chargera et j'espère qu'il aura de moins en moins d'affaires. Mais là aussi, rigueur et application des textes.

« **STATUTS DE LA FFF**

TITRE 2 – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Section 3 - Le Bureau

Article - 22

Le Conseil Fédéral élit, parmi ses membres, au scrutin secret et pour une durée de quatre ans, le Bureau du Conseil qui comprend, outre le Président : le Président de la L.F.P. – Vice-Président Délégué – 5 Vice-Présidents dont le Président du C.N.F.A., le Secrétaire Général et le Trésorier Général.

Le Bureau se réunit sur convocation du Président pour traiter des affaires urgentes, expédier les affaires courantes et assurer l'application des statuts et règlements à effets immédiats.

Le Bureau met en œuvre les compétences résultant du Règlement des Agents Sportifs. »

Henri MONTEIL

- **Page 5, nous passons au Règlement Intérieur, les commissions, section 1 - principes à l'article 15 : création.** Il est dit à l'article 15 : *"le Conseil Fédéral peut créer des commissions centrales chargées de l'assister dans le fonctionnement de la Fédération, en plus de celles rendues obligatoires par la loi. Il nomme chaque année les membres de ces commissions qui doivent être des membres individuels de la Fédération, de la Ligue du Football Professionnel, du C.N.F.A, d'une ligue régionale ou d'un district"*.

Il vous est proposé de modifier cet article comme suit *"il nomme (le Conseil Fédéral), les membres de ces commissions qui **deviennent** des membres individuels de la Fédération, **s'ils ne détiennent pas déjà une licence à un autre titre"**.*

C'est simplement pour clarifier le statut des membres de ces commissions.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Il n'y a aucun problème.

Henri MONTEIL

- **page 6 : les commissions, Règlement Intérieur, article 17** : Il vous est proposé de compléter l'alinéa 1 de l'article 17 par : "*l'effectif des commissions est fixé par le Conseil Fédéral et, à défaut de dispositions contraires, le quorum pour délibérer valablement est fixé à trois membres*". On vous demande de compléter cet alinéa en précisant que l'alinéa 2 sera supprimé. On régularise.

« REGLEMENT INTERIEUR

Titre 3 – LES COMMISSIONS

Section 1 – Principes

Article - 17 Composition

L'effectif des Commissions est fixé par le Conseil Fédéral et, à défaut de dispositions contraires, le quorum pour délibérer valablement est fixé à trois membres.

Ces Commissions peuvent élaborer un règlement intérieur et le soumettre à l'homologation du Conseil Fédéral. »

- **page 7 : titre 7 – le CNFA – règlement intérieur, article 33, paragraphe 9 :**
 - Alinéa a : il vous est proposé de remplacer « *et deux* » par « *éventuellement des chargés de missions* ».
Le Président, Fernand DUCHAUSSOY, souhaite élargir le Bureau du Conseil d'Administration.
 - Alinéa c : il vous est proposé une nouvelle rédaction. Au lieu de "*Toutes les décisions du Bureau à l'exception de celles prises en appel doivent être ratifiées par le Conseil lors de sa réunion la plus proche*", il vous est proposé : "*Toutes les décisions du Bureau doivent être ratifiées par le Conseil lors de sa réunion la plus proche*".
Pour ce qui touche à la suppression des décisions prises en appel, je tiens à souligner qu'il va vous être proposé tout à l'heure de créer une commission d'appel de la LFA.
 - L'alinéa e : il vous est également proposé une nouvelle rédaction compte tenu de la mise en place de la commission d'appel, à savoir, "*Le Bureau du CA prépare le travail du Conseil, gère les affaires courantes et assure l'application des statuts et*

règlements à effet immédiat". C'est uniquement une précision du rôle du Bureau du CA.

- Le paragraphe 10 est à supprimer. Cet article, qui concernait les demandes en révision est intégré dans l'article 8 bis nouveau des Règlements Généraux.
- Le paragraphe 11 devient le paragraphe 10.
- Le paragraphe 12 devient 11. Il est précisé que « *le Directeur Général Adjoint chargé du football amateur est nommé par le Conseil Fédéral.* »

Le Conseil Fédéral a nommé André PREVOSTO Directeur Général Adjoint chargé du Football Amateur lors de sa dernière réunion.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Henri vous a parlé de l'article 33. Il crée une commission d'appel à la place du Bureau, mais comme cela se retrouve tout à l'heure dans les Règlements Généraux, c'est la première partie de cette modification imposée par la réalité. J'avais voulu que ce soit le Bureau qui s'en charge. On s'est aperçu que le Bureau ne faisait plus que cela au bout d'un moment et qu'il ne pouvait pas jouer son vrai rôle de Bureau. Donc création d'une commission d'appel car il y a davantage d'appels que prévu. Je vous demande au nom d'Henri d'approuver cet article 33 modifié.

Article 33 modifié – approuvé.

« REGLEMENT INTERIEUR

TITRE 7 – Le Conseil d'Administration de la Ligue du Football Amateur

Article 33 – Paragraphe 9,10, 11 et 12

9. Bureau

- a) *Le Bureau du Conseil comprend outre le Président, un Vice-Président délégué, trois Vice-Présidents, un Secrétaire Général, un Trésorier Général et éventuellement des chargés de mission.*

Le Président peut y adjoindre ponctuellement d'autres membres du Conseil en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

La présence de cinq membres titulaires au moins est nécessaire pour la validité des délibérations.

- b) *Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et au vote nominal. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.*

- c) **Toutes les décisions du Bureau doivent être ratifiées par le Conseil lors de sa réunion la plus proche.**

Le procès-verbal est adressé aux membres du Conseil Fédéral et du C.A. de la L.F.A..

d) Le Bureau se réunit sur convocation du Président.

e) **Il prépare le travail du Conseil, gère les affaires courantes et assure l'application des statuts et règlements à effet immédiat.**

f) En cas d'urgence, le Président peut convoquer un Bureau restreint (trois membres minimum) dont il fixe lui-même la composition.

10. Les membres du C.A. de la L.F.A. ont le droit d'accès gratuit sur tous les stades utilisés par les clubs de la Fédération.

11. Le Directeur est nommé par le Conseil Fédéral. Il exerce sa fonction sous l'autorité du Directeur Général de la F.F.F. »

Henri MONTEIL

- **page 8 – annexe – répartition des compétences et changement de dénomination** : vous voyez qu'au Conseil Fédéral, il a été rajouté *le Conseil de Gestion du Fonds d'Aide à l'Investissement*. Cela ne figurait pas dans les textes et Jean-Yves BODIOU qui anime et préside ce Conseil de Gestion a souhaité que cela figure officiellement dans les charges du Conseil Fédéral.
- En ce qui concerne le CA du football amateur, nous avons rajouté *les Compétitions Séniors Féminines, la Commission du suivi des contrats d'objectifs* qui ne figurait pas non plus *et les deux Commissions, la Commission centrale de l'Organisation des Compétitions d'Outre-Mer et la Commission centrale pour la Politique Sportive d'Outre-Mer*. Le président de notre Fédération a souhaité que cela soit de la compétence du CA de la L.F.A.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Je vous dis au passage qu'au mois de janvier, le 14 janvier si je ne me trompe pas, nous reprendrons cette page entièrement pour la clarifier. A partir de cette clarification et de cette volonté de transparence, on essaiera d'appeler un chat un chat et de dire exactement qui a compétence.

Il s'agit d'une liste tout simplement mais qu'elle soit la plus claire possible. Il existe des conseils de gestion comme celui de Clairefontaine. Il y aura 3 conseils de gestion des équipes nationales, il y a donc là un travail de « librairie », mais cela ne changera rien au fonctionnement de la Fédération. Il est bon que, dans nos textes officiels, il y ait des listes et des domaines de compétences qui soient lisibles par tout le monde et non pas compréhensibles par quelques initiés, car c'est un peu le cas. On y reviendra, mais cela ne modifiera pas fondamentalement la vie de notre grande Fédération.

« REGLEMENT INTERIEUR

Annexe - Répartition des compétences et changement de dénomination de la L.F.F.A. et du C.N.F.A.

Conseil Fédéral

- Département des Relations Internationales ;
- Département de la Communication ;
- Département Économique et Financier ;
- Département Organisation et Réception ;
- Conseil Supérieur de l'Arbitrage ;
- Direction Nationale de l'Arbitrage ;
- Conseil National de l'Éthique ;
- Commission d'Appel D.N.C.G. ;
- Commission Supérieure d'Appel ;
- Commission Centrale de la Coupe de France ;
- Commission Centrale de Discipline ;
- Commission Centrale des Terrains et Équipements ;
- Commission Centrale Médicale ;
- Commission Contrôle Dopage ;
- Commission d'Appel Dopage ;
- Commission Centrale des Statuts et Règlements Généraux ;
- Commission Centrale du Statut des Éducateurs ;
- Commission Permanente de la Préformation ;
- Commission Centrale Technique de Haut Niveau ;
- Commission du Calendrier ;
- Commission Centrale chargée du Centre Technique Fernand Sastre ;
- Commission des Agents Sportifs.
- Conseil de Gestion du Fonds d'Aide à l'Investissement.**

Conseil d'Administration de la Ligue du Football Amateur

-Commission d'Appel de la L.F.A.

- Département Jeunes :
 - Gestion des Compétitions
 - Football d'Animation
 - Football en Milieu Scolaire ;
- Département des Affaires Sociales ;
- Département Formation ;
- Département Seniors :
 - National
 - Championnat de France Amateur
 - **Compétitions Seniors Féminines**
 - Contrôle des Mutations ;
- Département Football Diversifié :
 - Football Entreprise
 - Football Loisir
 - Futsal
 - Football pour Tous ;
- Commission de Contrôle des Championnats Fédéraux, D.N.C.G. ;
- Commission Centrale Informatique ;
- Commission Centrale Féminine ;
- Commission Centrale des Litiges et Contentieux ;
- Commission du suivi des contrats d'objectifs ;**
- Commission Centrale d'Organisation des Compétitions d'Outre-mer ;**
- Commission Centrale pour la Politique Sportive d'Outre-mer. »**

Henri MONTEIL

Président, les statuts et le règlement intérieur, c'est terminé. Merci de m'avoir écouté.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Henri est intervenu en tant que Secrétaire Général. Le suivant sera dans un instant Bernard DESUMER en tant que Trésorier Général.

Quand vous lisez votre ordre du jour, vous voyez que de nombreuses personnes vont intervenir ensuite. Vous voyez un petit peu plus loin, n°3, « Compte-rendu de missions ». C'est ce que j'ai dit tout à l'heure dans mon intervention.

On ne peut pas faire intervenir vingt personnes, puisqu'il a vingt membres au Conseil Fédéral plus le Président. Donc j'en ai choisi cinq qui interviendront tout à l'heure et qui sont :

- Noël LE GRAËT, qui nous parlera évidemment de son domaine particulier, celui des contrats commerciaux et de la recherche d'un meilleur équilibre des ressources fédérales ;
- Gérard ROUSSELOT, qui va nous parler « sécurité » ;
- Marilou DURINGER, qui va nous parler du football féminin ;
- Christian TEINTURIER, qui va nous parler formation et pré-formation ;
- et enfin Bernard BACOURT, le cinquième, qui nous parlera du nouveau développement de Clairefontaine et en particulier de la mise en place d'un centre médical particulièrement pointu.

Le suivant, c'est l'homme incontournable, le Trésorier, qui n'a pas forcément que des choses très agréables à vous dire. Donc il vaut mieux le prendre en début de séance, et puis après cela ira beaucoup mieux.

E) ASSEMBLEE FEDERALE ORDINAIRE

1. QUESTIONS FINANCIERES

Bernard DESUMER

Trésorier Général de la F.F.F.

Monsieur le Président, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, et Chers Amis,
Avant de vous présenter les comptes prévisionnels de la saison 2005-2006, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier Bernard BACOURT pour l'investissement qui a été le sien tout au long des onze années qu'il a passées au poste de Trésorier Général de notre Fédération.

Lors de ma prise de fonction, j'ai trouvé un service en parfait état de marche, un groupe de salariés placés sous la responsabilité de Michel BAYAN, motivés et compétents. Au cours des quatre premiers mois qui viennent de s'écouler depuis ma prise de fonction, j'ai pu apprécier la bonne ambiance de travail qui règne au sein des services financiers, la réactivité de chacun de ses membres, ainsi que la disponibilité de Bernard BACOURT qui me consacre beaucoup de temps pour me permettre de maîtriser comme il se doit un service confronté à la gestion de nombreux dossiers dont la diversité, la complexité et l'importance ne vous échappent pas.

Je vais donc vous présenter les comptes prévisionnels de l'exercice 2005-2006 en commençant par vous préciser la méthode et les hypothèses que nous avons retenues.

a) Budget prévisionnel 2005/2006

Au niveau de la méthode,

Pour déterminer les recettes du budget prévisionnel, nous avons à peu près 60% des produits qui résultent des contrats de partenariat en cours et, par conséquent, il est facile de définir ce montant dans la mesure où ce sont des contrats en cours. La seule surprise que nous pourrions avoir, serait une bonne surprise, celle de pouvoir rajouter un ou plusieurs contrats qui seraient signés en cours de saison.

Deuxième point dans les produits : les ressources de la vie fédérale. Là aussi, l'expérience nous permet de savoir qu'elles représentent 20% de nos produits.

Par contre les 20% qui restent sont, je dirais, plus difficiles à déterminer dans la mesure où ils sont générés par les recettes billetterie et le parcours de l'Equipe de France dans les compétitions exceptionnelles, telles que la Coupe d'Europe ou la Coupe du Monde.

Or, en préparant ce budget, nous ne savions pas quel serait le parcours de notre Equipe de France.

Puisqu'il faut bien envisager, toutes les hypothèses d'après une palette qui va de l'élimination après la poule qualificative jusqu'à une participation à la Coupe du Monde et une victoire en finale.

C'est vous dire que cette partie des recettes est difficile à maîtriser. Je vous préciserai tout à l'heure l'hypothèse que nous avons retenue dans notre budget.

Au niveau des charges, il a été demandé à chaque directeur ou chef de service de préciser les dépenses qu'il envisageait d'engager au cours de la saison à venir.

Dans un troisième temps, nous avons procédé à une consolidation à la fois des produits et des charges et nous avons, avec le Président et quelques collègues, procédé à un arbitrage pour arrêter définitivement notre projet de budget.

Voilà ce que l'on peut dire au niveau de la méthode.

Au niveau des hypothèses,

L'essentiel des recettes, comme vous le savez, provient tout d'abord de notre Equipe de France et ensuite de la Coupe de France.

Au niveau de l'Equipe de France, nous avons retenu comme hypothèse de travail une qualification à la Coupe du Monde à l'issue des barrages.

Nous savons qu'il reste quatre matchs de qualification à jouer et éventuellement deux matchs de barrage.

Nous avons estimé que l'équipe ferait également, dans le courant de la saison, quatre rencontres amicales de préparation. Soit un total de dix matchs.

Nous avons appliqué le contrat de mandat qui lie la Fédération avec la société SPORTFIVE, dont Noël LE GRAËT vous parlera tout à l'heure plus en détails. Le calcul des primes de nos équipes de France A et Espoirs a été fait sur une hypothèse qui, sur le plan sportif, est intéressante puisque nous avons considéré qu'à domicile notre équipe gagnait ses matchs et qu'à l'extérieur, elle faisait match nul.

- ❖ Pour la Coupe de France, pas de modification au règlement financier de la compétition. Nous avons maintenu l'enveloppe qui est redistribuée aux clubs selon leur niveau de participation et qui était, au titre de la saison en cours, de 9.900.000€.
- ❖ Au niveau de la vie fédérale, nous avons retenu l'hypothèse d'une reconduction du statut financier 2004-2005. Il n'y a pas d'augmentation des cotisations, des droits d'engagement ou du prix des licences, simplement une petite augmentation de 3€ de l'abonnement au journal Foot. Ce n'est pas de notre fait, mais de celui du prestataire.
- ❖ Enfin une manifestation exceptionnelle, qui est la bienvenue puisque l'UEFA nous a confié l'organisation de la Finale de la Champions League qui se déroulera en mai 2006.

Voilà donc les hypothèses que nous avons retenues au niveau des produits.

Nous allons maintenant vous présenter un tableau synthétique des comptes prévisionnels pour l'exercice à venir.

Nous avons découpé le fonctionnement de la Fédération en un certain nombre de centres de profit :

- les sélections nationales,
- la Coupe de France,

- la Ligue du Football Amateur,
- la vie fédérale,
- le Centre Technique National Fernand Sastre,
- les compétitions exceptionnelles,

Pour information, nous notons un problème de technique comptable qui sont les transferts de charges, qui, comme vous pouvez le constater, s'annulent entre charges et produits. Par conséquent, nous n'en parlerons pas, nous évoquerons les autres centres de profit.

- Pour les sélections nationales,
un total de produits de 50 300 000 €, pour 40 600 000 € de dépenses.
- Pour la Coupe de France,
25 500 000 € de recettes, 17 200 000 € de dépenses.
- Ligue du Football Amateur,
8 600 000 € de recettes, 29 700 000 € de dépenses.
- Vie fédérale :
26 400 000 € de recettes pour 27 200 000 € de dépenses.
- Centre Technique National Fernand Sastre,
2 000 000 € de produits pour 4 200 000 € de dépenses
- La compétition exceptionnelle, donc la Finale de la Champions League,
10 000 000 € de recettes pour 8 500 000 € de dépenses.

RECAPITULATIF

Le total des produits s'élève à 125 900 000 €,

le total des charges à 130 500 000 €,

ce qui laisse apparaître un solde négatif de - 4 600 000 €

Je voudrais préciser que, lorsque nous avons commencé à travailler sur ce budget prévisionnel, la première estimation à laquelle nous étions arrivés laissait apparaître un déficit de 9 millions d'euros.

Il a été possible de ramener ce déficit à 4,6 millions d'une part par une diminution des frais de fonctionnement à hauteur de 3 millions d'euros et, d'autre part, par l'organisation de la Finale de la Champions League sur laquelle nous escomptons un bénéfice de 1,5 million d'euros.

Nous vous présentons donc un solde lourdement déficitaire, mais beaucoup plus acceptable que la première version à laquelle nous étions parvenus.

Maintenant nous allons regarder dans le détail les dépenses et les recettes de chacun des centres de profit.

LES SELECTIONS NATIONALES :

Je vous disais que les produits s'élèvent à 50,3 millions d'euros avec trois grands postes de recettes :

- d'une part, les redevances télé pour 28,2 millions d'euros principalement le contrat avec TF1 pour les retransmissions des rencontres de notre Equipe de France ;
- les contrats de partenariat qui lient les entreprises avec l'Equipe de France, à hauteur de 15,6 millions d'euros ;
- la billetterie pour 6,5 millions d'euros.

Au niveau des charges :

- les charges de fonctionnement de nos sélections nationales, l'Equipe de France A et les Espoirs, s'élèvent à 20,5 millions d'euros ;
- les sélections de jeunes et nos équipes nationales féminines : 2,8 millions d'euros ;
- les reversements TV et partenariats : 17,3 millions d'euros.

Qu'y a-t-il dans les reversements TV ? Lorsque nous jouons une rencontre à l'extérieur, nous devons acheter à la Fédération qui nous reçoit le droit de retransmettre cette rencontre sur les chaînes françaises. Nous sommes donc obligés d'acheter le match, ce qui représente l'essentiel de ce poste qui s'élève à 17,3 millions d'euros.

En conclusion, on peut, dire que notre Equipe de France permet de dégager un excédent de 9,7 millions euros. C'est la contribution des sélections nationales au fonctionnement de la Fédération.

LA COUPE DE FRANCE

Les produits s'élèvent à 25,5 millions d'euros :

- redevance télé : beaucoup moins que l'Equipe de France, mais tout de même une somme appréciable de 12,2 millions d'euros ;
- les partenariats : 8,5 millions euros ;
- la billetterie, qui est essentiellement constituée des recettes de la finale : 4,8 millions d'euros.

Pour les charges, on retrouve la somme de 9,9 millions d'euros dont je vous ai parlé tout à l'heure :

- les frais d'organisation : 5,3 millions d'euros ;
- le reversement TV et partenariat : 2 millions d'euros. Là ce sont essentiellement les commissions qui sont versées à SPORTFIVE pour la recherche des contrats de partenariat que l'on trouve aux recettes pour 8,5 millions d'euros.

Le solde est positif de 8,3 millions d'euros.

LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

Les produits s'élèvent à 8,6 millions d'euros. Il y a là quelques partenariats, mais il est vrai que les partenaires sont moins intéressés par le football amateur que par l'Equipe de France ou la Coupe de France. Il n'empêche que les partenariats et la contribution de la Ligue du Football Professionnel nous permettent d'affecter 4,9 millions d'euros à la LFA. La contribution des clubs s'élève à 3,7 millions d'euros.

Pour les charges, le football de masse représente 11,5 millions d'euros, l'organisation des compétitions, que ce soit les compétitions seniors ou les compétitions jeunes, 15,7 millions d'euros et le développement du football féminin 2,5 millions d'euros. Mais cela n'est pas une surprise pour vous. Nous le savons, la LFA est largement en déficit de 21,1 millions d'euros.

LA VIE FEDERALE

En ce qui concerne les produits :

- des partenariats et la contribution de la LFP à hauteur de 14,9 millions d'euros ;
- les subventions (il s'agit de la subvention de l'Etat, c'est-à-dire du Ministère de la Jeunesse et des Sports) à hauteur de 3,7 millions d'euros ;
- la vente des licences et des imprimés fédéraux : 6,8 millions d'euros ;
- un poste divers pour 1 million d'euros.

Au niveau des charges :

- le fonctionnement de la Direction Technique Nationale : 7,3 millions d'euros ;
- la Direction Nationale de l'Arbitrage : 2,8 millions d'euros ;
- les services administratifs : 10,9 millions d'euros ;
- les frais généraux pour 6,2 millions d'euros.

La vie fédérale est quasiment à l'équilibre.

LE CENTRE TECHNIQUE NATIONAL FERNAND SASTRE

Les produits sont de 2 millions d'euros. Il s'agit de ventes de séminaires à l'extérieur. Tout à l'heure, dans le tableau synthétique présenté, les produits s'élevaient à 2 millions. Ils apparaissent ici pour 5,1 millions d'euros. Il s'agit simplement d'un problème de comptabilité analytique. Les services financiers assurent une refacturation interne, donc il n'y a pas de flux financier ; c'est simplement pour mesurer les coûts des prestations que nous effectuons pour nous-mêmes et qui sont valorisées à hauteur de 3,1 millions d'euros.

Pour les charges, il faut enlever les prestataires pour 3,1 millions d'euros. Nous avons les amortissements correspondant aux investissements lourds que nous avons réalisés à Clairefontaine, à hauteur de 2,1 millions d'euros, et tout comme les frais de fonctionnement à hauteur de 2,1 millions d'euros.

On peut dire que, si on neutralise l'amortissement des investissements qui ont été réalisés, l'exploitation est proche de l'équilibre puisque les recettes des séminaires s'élèvent à 2 millions d'euros et les frais de fonctionnement à 2,1 millions d'euros.

COMPETITION EXCEPTIONNELLE

10 millions d'euros de recettes,

8,5 millions euros de charges

Soit un excédent d'1,5 million d'euros.

Ce ne sont pas des chiffres qui ont été sortis d'un chapeau ou qui correspondent à un vœu pieu. Nous nous sommes appuyés sur les compétitions exceptionnelles que nous avons été amenés à organiser dans le passé. Nous pouvons escompter un excédent de l'ordre d'un million et demi d'euros qui dans la situation actuelle est, vous l'aurez bien compris, le bienvenu.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Merci monsieur le Trésorier Général. Avant de passer aux questions, je voudrais dire très clairement, en tant que Président, c'est-à-dire en tant que premier responsable du Conseil Fédéral, que les consignes qui avaient été données en ce qui concerne la préparation de ce budget prévisionnel étaient des consignes de transparence. Pas d'illusion ou d'illusoire. Les hypothèses exposées sont les plus négatives, les plus pessimistes. 2005-2006 doit nous apporter d'heureuses surprises. C'est une volonté générale de vous dire que si les choses continuaient comme ça, si nous avons les aléas sportifs dont a parlé Bernard et bien nous arriverions à ces résultats. C'est clair pour vous.

Il faut faire mieux dans la réalisation, et nous ferons mieux. Mais il faut dire au départ où nous en sommes. Je vous dirai tout à l'heure, dans mon discours de clôture, les épées de Damoclès qui pendent au-dessus de notre tête. Elles existent, mais nous devons faire

comme si elles n'existaient pas. Nous avançons dans le sens de la clarté et de la transparence, même si ce n'est jamais très agréable d'annoncer un budget prévisionnel en déficit de -4,6 millions d'euros. Quand nous présenterons le 14 janvier prochain les comptes de l'exercice 2004/2005, eh bien nous verrons s'ils sont aussi bons que le budget prévisionnel le laissait espérer. Je peux vous dire déjà que non. Je préfère être dans l'hypothèse de la bonne surprise à venir. Notre Trésorier, les services financiers, tout le monde a travaillé dans ce sens là. Ca ira mieux, mais soyons réalistes.

Bernard DESUMER

Je voudrais juste terminer par une rapide synthèse. Vous avez vu que les produits s'élèvent dans le budget prévisionnel à 125 950 millions d'euros contre 115 026 millions d'euros au 30 juin 2005. J'ai précisé au 30 juin 2005, que cette estimation a été faite au début du mois de mai, on peut dire qu'à quelques dizaines de milliers d'euros près cette somme peut être considérée comme exacte.

Nous avons un total de recettes qui est quasi identique à l'exercice en cours, si on neutralise la manifestation exceptionnelle qui est la Finale de la Champions League estimée à hauteur de 10 millions d'euros.

De la même manière, les charges s'élèvent, après neutralisation de la manifestation exceptionnelle, à 122 060 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 1,20% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation laisse donc apparaître un déficit de 6,987 millions d'euros. Mais le résultat financier qui correspond aux dividendes sur placements et qui s'élève à 877 000 euros, et le résultat sur manifestation exceptionnelle à hauteur de 1 500 000 euros nous permettent de ramener notre déficit prévisionnel à 4,610 millions d'euros.

Ce résultat tient compte d'une dotation aux amortissements de 3,605 millions d'euros, ce qui nous amène à constater une marge brute d'auto-financement négative de 1 005 000 euros.

Par conséquent, il y a un effort à faire pour revenir le plus rapidement possible à l'équilibre d'exploitation. Mais notre Fédération n'est pas en péril, je tiens à vous rassurer.

C'est un luxe que nous pouvons nous permettre de pouvoir résorber ce déficit, non pas dans la précipitation mais en nous donnant du temps, ce qui nous permettra notamment de ne pénaliser ni les actions techniques, ni les actions en faveur du football de masse.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Merci Bernard. On peut l'applaudir. Questions ?

Paul SOUCASSE

Représentant les clubs seniors nationaux

Je reviens sur ma question du mois de février. On va passer ensuite à la nomination du commissaire aux comptes. Je voudrais savoir si vous avez prévu pour l'année prochaine un rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes prévisionnels. Ceci avait été mon objectif. Les comptes sont faits par des permanents. Les permanents nous font des comptes, mais ils veulent aussi préserver leur emploi comme souvent dans des activités comme la vôtre. Je voudrais que ce soit approuvé par un commissaire aux comptes qui s'engage.

Bernard DESUMER

J'ai bien noté votre suggestion qui me paraît fort intéressante. Nous avons été un peu pris par le temps. Donc, pour cette année, nous avons transmis les comptes prévisionnels aux commissaires aux comptes pour avis. Il n'y a pas eu de retour de leur part. Il est prévu pour l'exercice prochain de demander aux commissaires aux comptes d'inclure dans leur mission une approbation des comptes prévisionnels de la saison 2006-2007.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Nous prendrons toutes ces précautions ainsi que d'autres. Nous allons certainement mettre en place une sorte de comité d'audit interne indépendant parce que nous ne voulons pas, et je ne veux pas, que les désagréments du passé se reproduisent.

Il n'y aura pas de problème de ce côté-là. Nous allons engager tous les moyens concernant la rigueur et le contrôle et j'ai l'assurance que l'on est dans la bonne voie. Il reste ce fait dont je parlais tout à l'heure, concernant le dépôt sur le bureau du Procureur de la République des comptes de l'année précédente. Nous n'avons pas encore le résultat de l'enquête, mais nous ne savons pas ce qui nous attend. Si nous devons apporter des corrections par la suite, nous le ferons et vous tiendrons informés dans les moindres détails.

Bernard DESUMER

Je tiens aussi à préciser que les comptes ne sont pas placés sous la responsabilité des salariés, mais du Trésorier Général et du Conseil Fédéral. Certes les services financiers participent à l'élaboration des comptes, mais c'est le Trésorier Général in fine qui engage sa responsabilité sur les comptes.

Un intervenant

Je viens d'entendre avec beaucoup d'attention le rapport que Monsieur DESUMER vient de présenter, selon lequel la Fédération Française de Football présentera un déficit de 4 à 5 millions d'euros. Je n'ai qu'une question à poser : pensez-vous que le footballeur de base et le bénévole puissent comprendre que la Fédération Française de Football, autorité de tutelle de la LFA et de la LFP, puisse avoir des dettes à ce niveau là alors que les droits de télé rapportent 600 millions d'euros ?

Jean-Pierre ESCALETTES

J'aurai tout à l'heure l'occasion, dans mon discours final, d'en parler et je vous dirai très clairement ce qui se fait de ce côté-là. Bernard est parti des chiffres, de la réalité. Il vous a présenté une prévision. Je le répète encore une fois, le résultat pourra, et je l'espère, être beaucoup moins négatif que prévu.

André VANDENBUSSCHE

Représentant des clubs nationaux – Ligue Nord Pas de Calais

Suite à la présentation de ce budget, l'Assemblée peut-elle connaître le montant des fonds propres qui risque d'être affecté par ce résultat négatif ?

Bernard DESUMER

Les fonds propres de la Fédération sont aujourd'hui de l'ordre de 25 millions d'euros. Comme je vous le disais, la marge brute d'auto-financement est négative d'un million. Si on raisonne par l'absurde, cela veut dire que l'on a à peu près 25 années de marge devant nous.

Bien entendu, ce n'est pas le cas, puisque cela supposerait également qu'aucun investissement nouveau ne soit réalisé et que, dans 25 ans, nos installations soient complètement obsolètes. Mais vous voyez qu'avec 25 millions de réserve et un million de perte de trésorerie, on peut se permettre, comme je le disais, le luxe de redresser la situation sans précipitation.

Jean-Pierre ESCALETTES

Merci. Quels sont ceux qui approuvent le budget prévisionnel pour la saison 2005-2006 présenté par Bernard DESUMER ? Carton vert.

Avis contraire, carton rouge.

Abstention, main levée.

À trois abstentions près, ce budget prévisionnel est adopté par l'ensemble de l'Assemblée fédérale.

b) Nomination d'un commissaire aux comptes et de son suppléant

Bernard DESUMER

Je vous rappelle que, compte tenu du montant de notre bilan, nous avons l'obligation d'avoir deux commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour six ans et renouvelables tous les trois ans. L'un des deux commissaires aux comptes arrive au terme de son mandat. Il s'agit de Monsieur GENOT de Marseille.

Comme le veut la tradition, nous avons lancé un appel d'offres à travers nos ligues régionales et nous avons obtenu quatre réponses.

Les devis des commissaires aux comptes qui se sont portés candidats se tiennent dans un mouchoir de poche, puisqu'ils vont de 20 000 euros à 24 et 27 000 euros.

Le commissaire aux comptes sortant, Monsieur GENOT, nous a fait une offre à 24 000 euros, qui correspond à une reconduction pure et simple de sa prestation actuelle.

Le Conseil Fédéral, sur ma proposition, vous suggère de renouveler pour six ans Monsieur GENOT, quand bien même il soit légèrement plus cher que l'un de ses confrères qui est à 20 000 euros. Il a une parfaite connaissance du dossier de la FFF et, compte tenu des turbulences que nous risquons de traverser dans les mois qui viennent pour les raisons que vous savez, nous estimons plus sage de renouveler notre confiance aux commissaires aux comptes sortants plutôt que de partir à l'aventure avec un commissaire aux comptes qui ne connaît pas le dossier.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons la reconduction du commissaire aux comptes sortant.

Jean-Pierre ESCALLETES, Président de la F.F.F.

Avis contraire ? 12 avis contraires.

Les trois points suivants se rejoignent et je vais faire une petite introduction avant de redonner la parole à Bernard. Il s'agit de :

c) l'autorisation de cession du siège de la Fédération,

d) l'autorisation de l'acquisition d'un nouveau siège de la Fédération,

e) l'autorisation de cession de l'appartement de fonction Trocadéro /Longchamp.

Nous ne pouvons faire aucune opération immobilière sans lavis, sans l'autorisation de l'Assemblée fédérale.

Ceci faisait partie des douze points annoncés le 12 février. Nous avons un besoin impératif de regrouper les services fédéraux éclatés actuellement en trois lieux, dans un souci d'efficacité, de modernité et de fonctionnalité. J'y tiens et ce sera j'espère un des

points forts du mandat. C'est plus que symbolique, c'est l'avenir d'un football moderne et géré de façon moderne qui est en jeu.

La décision qui a été prise après de nombreuses discussions est de vendre et de racheter, dans la mesure où actuellement les taux d'emprunts sont intéressants et où nous avons pensé qu'il était bon de garder un patrimoine fédéral. L'idée est de vendre le siège de l'avenue d'Éna et d'acheter un autre siège, plus grand, plus fonctionnel, qui nous permettra de regrouper les services. Les conditions sont importantes. Il faut que ce siège - et là aussi je mettrai tout mon poids dans la balance car c'est la philosophie qui s'est dégagée de toutes les Assemblées, de toutes les réunions que j'ai pu faire dans cette France profonde - soit au cœur de la cité. Il faut qu'il soit dans Paris intra muros. Il faut éviter le somptuaire, penser aux développements futurs et ne pas s'en tenir à un lieu étriqué qui ne nous permettrait pas, par la suite, d'aller plus loin. On ne peut pas savoir de quoi le football de demain sera fait. Critère capital pour le personnel, pour les élus, conseils, commissions : il faut qu'il y ait un parking souterrain, des moyens de transport proches, des stations de métro ou de RER.

On ne peut pas continuer à travailler dans les conditions actuelles. Nous avons sélectionné trois possibilités : nous verrons laquelle nous choisirons. Cependant, nous avons besoin de votre approbation, ce qui ne veut pas dire que nous allons acheter demain. Vous aurez connaissance du coût d'acquisition. On ne sait pas encore à combien est estimé notre siège, à quel prix il sera vendu.

Mais il faut aller vite. Si nous perdons un mois, nous perdons un mois de réorganisation. Si nous perdons six mois, cela va être difficile. Si nous perdons un an, ce sera catastrophique. On ne peut pas restructurer la Fédération à partir du 49, du 60 bis et d'André Malraux. Il est nécessaire d'agir en tenant compte de tous les paramètres que je viens de vous exposer.

Le siège de la Fédération n'est pas l'endroit que l'on vient admirer ou devant lequel on vient prendre des photos, mais un lieu de vie, un lieu d'activité. C'est là que doivent se retrouver les membres du Conseil Fédéral, les permanents et les Commissions, les gens qui sont là pour vivre dans une osmose totale. Je crois que si un jour, on pouvait en faire une véritable maison du football, de tout le football, ce ne serait pas une mauvaise idée.

C'est pour cela que ces trois points sont à l'ordre du jour. Je sais très bien que vous n'allez pas nous le refuser, parce que vous savez qu'il faut avancer dans ce sens là. Cela m'a permis de faire cette petite introduction avant de repasser la parole à Bernard DESUMER.

Bernard DESUMER

Je n'ai rien à ajouter, sauf si la salle a des questions à poser. C'est avant tout un problème politique et le Président l'a parfaitement bien exposé. Je suis à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions. Sinon je propose que ces décisions soient mises aux voix.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Carton vert, s'il vous plait. Et espérons que, l'année prochaine et bien avant, on aura inauguré un nouveau siège avec vous, qui sera assez grand pour pouvoir tous vous accueillir.

Je voudrais ajouter à ces décisions l'autorisation de la création éventuelle d'une Société Civile Immobilière, parce que cela nous donnerait toutes les possibilités d'ouverture et de regroupement, n'est-ce pas Bernard ?

Bernard DESUMER

Effectivement. On assortit l'autorisation que l'on sollicite sur la possibilité de créer une Société Civile Immobilière. C'est une éventualité. Ce n'est pas du tout quelque chose qui est décidé à l'heure actuelle.

Mais si jamais ça peut être plus intéressant, par exemple fiscalement, de créer une SCI, il ne faut pas que l'on soit bloqué en disant qu'il faut attendre la prochaine Assemblée fédérale pour pouvoir prendre cette décision.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

D'accord. Merci. Le point suivant. Voyez, on va peut-être rééquilibrer les comptes puisque je vois que l'on a des legs qui arrivent !

f) Legs au profit de l'US. DOYET

Bernard DESUMER

Oui mais malheureusement dans ce domaine, nous ne faisons que jouer la boîte aux lettres. Il s'agit d'une autorisation de legs au profit du club auvergnat de l'US. DOYET.

C'est Monsieur PETITTALOT qui, dans son testament, a prévu le versement d'une somme de 1 524,49 Euros au profit de l'US. DOYET. Comme vous le savez il appartient à l'Assemblée fédérale de se prononcer sur ce legs. Si votre vote est favorable, l'US. DOYET en profitera. Sinon, cette somme sera remise à la disposition des autres bénéficiaires.

J'en ai terminé. Merci de votre confiance.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Carton vert. Merci pour l'US. DOYE T.

Merci Bernard.

La question m'ayant été posée, je vous propose le déroulement suivant. Nous allons aborder les modifications des textes : avec Jean-Pierre GEORGES en ce qui concerne la D.N.C.G., avec Henri MONTEIL en ce qui concerne les règlements généraux ainsi que l'annexe 2. J'interviendrai ensuite en ce qui concerne le Conseil National de l'Ethique.

On fera une pause, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. J'espère qu'il sera à peu près 11 h, et on pourra reprendre avec le statut fédéral, les agents sportifs etc. ... On passera ensuite aux comptes-rendus de nos cinq missionnés.

Puis intervention de Fernand DUCHAUSSOY qui fera avaliser les résultats de l'élection ; intervention de Frédéric THIRIEZ, Président de la Ligue du Football Professionnel et, avant les questions diverses, discours de clôture du Président.

Je donne la parole à Jean-Pierre GEORGES au sujet de la D.N.C.G.

L'esprit de la modification, avec le renforcement de la D.N.C.G. fédérale et l'accroissement de la possibilité d'agir en cours de saison, est important parce que nous nous apercevons souvent qu'en fin de saison il est trop tard. C'est pour cela qu'il ne faut pas hésiter à enlever des points au cours de la saison. Jean-Pierre GEORGES, à toi de jouer.

2) Modifications aux textes généraux

a) *Règlement de la D.N.C.G. (rapporteur Jean-Pierre GEORGES)*

Jean-Pierre GEORGES

Monsieur le Président, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Deux remarques préalables avant d'examiner les textes.

La première est un rappel, à savoir que le règlement de la D.N.C.G. est une annexe de la convention FFF/LFP, ce qui nécessite l'approbation par l'Assemblée fédérale mais également par l'Assemblée de la Ligue Professionnelle.

Jean-Pierre ESCALLETES, Président de la F.F.F.

Tu permettrais, Jean-Pierre, que je fasse une toute petite parenthèse. Pour des raisons de calendrier, l'Assemblée de la LFP sera cette année postérieure à la nôtre, c'est une erreur qui ne se reproduira pas. En ce qui concerne ce texte en particulier, il faut qu'il soit voté tel qu'il est et qu'il soit voté exactement de la même façon la semaine prochaine par l'Assemblée de la LFP qui l'a déjà adopté en CA. Soyons prudents sur des modifications, même de simple rédaction, parce que l'on peut retarder d'un an l'application d'un texte s'il

n'est pas voté exactement dans la même rédaction par les deux Assemblées. C'est bien cela ?

Jean-Pierre GEORGES

C'est bien cela.

La deuxième remarque, c'est que, et vous l'avez sûrement noté, les propositions qui vous sont présentées ont pour certaines d'entre elles été déjà adoptées par l'Assemblée fédérale de février.

Toutefois, elles n'avaient pu être soumises pour des raisons de calendrier à l'Assemblée de la Ligue Professionnelle qui avait suivi l'Assemblée fédérale de février.

C'est pourquoi il nous a paru utile, par souci de cohérence, de les reprendre pour mémoire afin que les textes déjà adoptés le 12 février et les nouvelles propositions qui sont soumises à votre approbation aujourd'hui puissent être, dans leur ensemble, présentées à la très prochaine Assemblée de la Ligue Professionnelle qui elle n'a pas vu les premières propositions.

Ces remarques étant faites, on peut se reporter à la

Page 10 : Il s'agit là de la Commission de Contrôle des Championnats Fédéraux où il y avait une première adoption qui avait été faite en Février.

Une nouvelle modification est apportée. Elle porte en fait essentiellement sur la répartition des experts comptables. En fait, il a paru plus efficace de laisser les obligations des experts comptables au niveau de la Ligue Amateur et de la Ligue Professionnelle plutôt que de les reporter dans les autres familles, sachant que les autres familles, ont plus de difficultés à trouver un expert comptable mais sachant aussi qu'il n'est pas interdit à ces familles d'être représentées par des experts comptables.

C'est simplement cette petite modification qui vous est proposée par rapport au texte que vous avez adopté en février.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

On a modifié le texte en n'imposant pas de façon draconienne à l'UNFP, à l'UNECATEF et au SNAAF d'avoir des commissaires aux comptes. Je vous demande donc d'approuver cette page 10 en levant le carton vert si vous n'y voyez pas d'inconvénient. C'est en fait ratifier ce que l'on avait fait le 12 février à un poil près. Merci.

« ANNEXE A LA CONVENTION FFF/LFP

Direction Nationale du Contrôle de Gestion

Article - 4

La Commission Fédérale de Contrôle des Clubs est composée de :

- **six** membres désignés par la Fédération Française de Football (F.F.F.) dont **quatre** experts-comptables au moins,
- **cinq** membres désignés par la **Ligue du Football Amateur (L.F.A.)** dont **trois** experts-comptables au moins,
- **trois** membres désignés par la Ligue de Football Professionnel (L.F.P.) dont **deux** experts-comptables au moins,
- **deux** membres désignés par l'Union Nationale des Footballeurs Professionnels (U.N.F.P.),
- **deux** membres désignés par l'Union Nationale des Educateurs et Cadres Techniques de Football (U.N.E.C.A.T.E.F.),
- **deux** membres désignés par le Syndicat National des Administratifs et Assimilés du Football (S.N.A.A.F.).

Elle a compétence pour exercer ses attributions auprès de tous les clubs du Championnat National et du Championnat de France Amateur non autorisés à utiliser des joueurs professionnels. »

Jean-Pierre GEORGES

Page 11 : là aussi c'est une proposition adoptée en février. Il n'y a qu'une précision supplémentaire qui est apportée. C'est au niveau des conditions d'appel. Bien sûr il y a toujours la lettre recommandée. On avait précisé que, pour information, les clubs avaient la possibilité d'envoyer une télécopie. On y ajoute le courrier électronique puisque l'on est dans l'ère électronique.

« ANNEXE A LA CONVENTION FFF / LFP

Direction Nationale du Contrôle de Gestion

Article - 5

Les décisions des Commissions visées aux articles 3, 4 et 4 bis peuvent être frappées devant la Commission d'Appel prévue à l'article 6 ci-après.

*Sous peine d'irrecevabilité, tout appel doit être établi par lettre recommandée adressée à la Commission d'Appel de la D.N.C.G. dans un délai de six jours francs à compter de la date d'envoi de la décision contestée et accompagné de frais de dossier de 100 €. **Cette lettre recommandée peut être précédée éventuellement, pour information, par une télécopie et/ou par courrier électronique.***

Par ailleurs et toujours à peine d'irrecevabilité, tout élément nouveau que le club appelant voudrait présenter devra être impérativement produit au plus tard lors de son audition devant la Commission d'Appel. »

Page 12 : ça va aller très vite puisque ce sont des propositions qui ont été adoptées en février.

« REGLEMENT DNCG

ANNEXE 1

Dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production des documents.

Alinéa 4a).

4. produire :

a) pour les clubs (association support et société sportive) disputant les Championnats de Ligue 1 et de Ligue 2 et le Championnat National.

–avant le 30 de chaque mois, pour les clubs indépendants disputant le Championnat National, **un tableau récapitulatif par salarié et par catégorie des rémunérations versées au titre du mois précédent, ce tableau devra être certifié conforme par le Président du club .**

Les clubs de Ligue 1, de Ligue 2 et **du Championnat National**, devront produire la copie des bulletins de paie **et attestations de rémunération (circulaire interministérielle du 28.07.94)** sur simple demande **des Commissions** de Contrôle.

–avant le dernier jour du mois de février, pour les clubs indépendants disputant le Championnat National, la déclaration annuelle des salaires et autres rémunérations payées au cours de l'année précédente (DADS 1 et DAS 2) ;

Les clubs de Ligue 1, de Ligue 2 et les club à statut professionnel disputant le Championnat National, devront produire la déclaration annuelle des salaires et autres rémunérations payées au cours de l'année précédente (DADS 1 et DAS 2), sur simple demande de la Commission de Contrôle des Clubs Professionnels.

–avant le dernier jour des mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, un état de la situation au regard des salaires et des charges fiscales et sociales afférentes concernant le règlement des sommes dues respectivement au titre des quatrième, premier, deuxième et troisième trimestres de l'année civile ;

–au plus tard pour le 15 mars, la situation comptable arrêtée au 31 décembre, accompagnée d'un rapport du Commissaire aux Comptes ;

–au plus tard pour le 15 mai pour les clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 :

- les comptes prévisionnels de la saison à venir, ainsi qu'une situation estimée au 30 juin de la saison en cours (bilan et compte de résultat détaillés) accompagnés d'un rapport du Commissaire aux Comptes et d'une prévision d'exploitation sur trois ans avec une hypothèse de crise ;

- un état des sommes échues et non payées découlant d'activités de transferts (sommes dues, ou à recevoir, à l'égard d'un autre club, de joueurs ou de tiers), accompagné d'une attestation du Commissaire aux Comptes ;

–au plus tard pour le 15 mai, pour les clubs de Championnat National les comptes et plan de trésorerie prévisionnels de la saison à venir ainsi qu'une situation estimée au 30 juin de la saison en cours (bilan et compte de résultat détaillés) accompagnés d'un rapport du Commissaire aux Comptes ;

–au plus tard pour le 30 septembre, pour les clubs disputant les Championnats de Ligue 1, de Ligue 2 et les clubs à statut professionnel disputant le Championnat National, et au plus tard pour le 31 octobre pour les clubs indépendants disputant le Championnat National, le bilan et le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 juin et certifiés par le Commissaire aux Comptes **et tous documents relatifs à l'appréciation et à l'estimation de la situation financière du club ;**

–au plus tard pour le 15 novembre les comptes prévisionnels de la saison en cours réactualisés et un plan de trésorerie accompagnés d'un rapport du Commissaire aux Comptes ;

–au plus tard pour le 31 Janvier, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du club ou de l'organisme de gestion de la section professionnelle mentionnant l'approbation des comptes ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes pour la saison écoulée ;

–dans les quinze jours de leur réception, la copie de l'avis de vérification de comptabilité et de l'avis de contrôle URSSAF, ainsi que la copie de la notification des résultats de ces vérifications et contrôles. ; »

Page 13 : une seule nouveauté par rapport à février. Une précision est apportée concernant la production des états de situation en regard des salaires et des charges fiscales et sociales. Cela figure au milieu de la page. C'est applicable pour le CFA, le CFA2 et la DH, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent et qui, maintenant, est une nécessité compte tenu du versement de rémunérations à tous les niveaux.

« **REGLEMENT DNCG**

ANNEXE 1

Dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production des documents.

Alinéa 4b).

b) Pour les clubs disputant les Championnats de France Amateur et le Championnat de France Amateur 2 et les Championnats de la Division Supérieure des Ligues.

–avant le 30 de chaque mois :

- **pour les clubs disputant le Championnat de France Amateur, un tableau récapitulatif par salarié et par catégorie des rémunérations versées au titre du mois précédent, ce tableau devra être certifié conforme par le Président du club. Ils devront aussi produire la copie des bulletins de paie et des attestations de rémunération (circulaire interministérielle du 28.07.94) sur simple demande de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs.**

- **pour les clubs disputant le Championnat de France Amateur 2 et les Championnats de la Division Supérieure de Ligue, la copie des bulletins de paie et des attestations de rémunération (circulaire interministérielle du 28.07.94) délivrés au titre du mois précédent,**

–avant le dernier jour des mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, un état de la situation au regard des salaires et des charges fiscales et sociales afférentes concernant le règlement des sommes dues respectivement au titre des quatrième, premier, deuxième et troisième trimestres de l'année civile,

–avant le dernier jour du mois de février, la déclaration annuelle des salaires et autres rémunérations payés au cours de l'année précédente (DADS 1 et DAS 2) ;

–au plus tard pour le 31 Janvier, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du club mentionnant l'approbation des comptes pour la saison écoulée ;

–au plus tard pour le 31 octobre, **pour les clubs des Championnats de France Amateur, le bilan et le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 juin et certifiés par le Commissaire aux Comptes et tous documents relatifs à l'appréciation et à l'estimation de la situation financière du club, pour les clubs des Championnats de France Amateur 2 et de la Division Supérieure de Ligue un bilan et compte de résultat simplifiés arrêtés au 30 juin. »**

Page 14 : il y a une nouveauté que vous retrouverez dans les pages suivantes. C'est simplement dans les mesures, dans les sanctions qui sont proposées pour la D.N.C.G.. Il y avait une sanction qui était l'exclusion de la Coupe de France, l'exclusion de la Coupe de la Ligue qui n'a pratiquement jamais été appliquée pour la bonne raison que cela manquait un peu de précision et qu'il paraissait difficile en cours de saison d'exclure, le cas échéant, un club qui était encore qualifié en Coupe de France et d'être dans l'impossibilité de le faire pour celui qui n'y participait plus. On apporte la précision, « interdiction d'engagement pour la Coupe, la saison suivante ». Ce qui est quand même plus pratique et plus efficace.

Deuxième novation, et c'est le point le plus important des modifications qui vous sont proposées.

Vous savez que la D.N.C.G., au fil du temps, s'est rendue compte qu'un certain nombre de contrôles effectués a posteriori montraient l'absence de sincérité de la part de certains clubs ayant donné des indications comptables ou pris des engagements financiers qui, finalement trois ou quatre mois après, se révélaient inexacts. La D.N.C.G. souhaite donc

avoir, à l'encontre de ces clubs, une possibilité de sanction qui consisterait en un retrait de points, fixé de 3 à 9 points en fonction de la gravité de l'infraction. C'est bien sûr une mesure très grave, qui sera appliquée avec beaucoup de discernement par la D.N.C.G.. Mais c'est, je pense, très important de lui permettre de disposer de cette mesure.

« **REGLEMENT DNCG**

ANNEXE 2

Barème des sanctions en cas d'inobservation des dispositions relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production de documents

1. Tenue de la comptabilité

a) *Non-application du plan comptable et production de documents non conformes au modèle arrêté par le Conseil Fédéral.*

Selon le degré de gravité des infractions :

–amende de :

1 500 € à 15 000 € pour les clubs de Ligue 1

750 € à 7 500 € pour les clubs de Ligue 2

300 € à 3 000 € pour les clubs du Championnat National

150 € à 1 500 € pour les clubs des Championnats CFA, CFA 2 et de la Division supérieure des Ligues.

*Si la situation n'est pas régularisée dans les trois mois de la réception de la mise en demeure **soit** :*

–amende doublée,

–interdiction d'engagement en Coupe de France pour la saison suivante,

–interdiction d'engagement en Coupe de la Ligue pour la saison suivante,

*ou **plusieurs** de ces sanctions.*

b) *Comptabilisation irrégulière ou frauduleuse, non-comptabilisation d'opérations ou communications d'informations inexactes à la D.N.C.G., **non respect des décisions prises par les Commissions de la D.N.C.G.***

*Selon le degré de gravité des infractions **soit** :*

–amende de :

3 000 € à 30 000 € pour les clubs de Ligue 1 et de Ligue 2

750 € à 7 500 € pour les clubs de Championnat National, CFA, CFA 2 et de la Division supérieure des Ligues.

*–retrait de **3 à 9 points**, en fonction de la gravité de l'infraction,*

–non-homologation de nouveaux contrats durant une ou plusieurs saisons,

–suspension ou radiation des dirigeants responsables

*ou **plusieurs** de ces sanctions. »*

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Très important en effet, parce que cela va permettre en cours de saison de sanctionner des gens qui trichent et qui faussent un championnat.

Chose que l'on ne pouvait faire qu'à la fin de saison, lorsqu'il était trop tard et que les résultats, les accessions et les rétrogradations étaient concrétisés. Nous vous demandons d'accepter et le refus d'engagement dans les coupes pour la saison suivante et le retrait de points. Par la suite, ceci sera sans doute modulé par l'expérience, mais c'est une arme supplémentaire et nous en avons bien besoin. Je vous parlerai tout à l'heure de la situation de certains clubs.

Carton vert pour ceux qui sont d'accord. Pas d'avis contraire. Une abstention.

Jean-Pierre GEORGES

Page 15 : je ne reviens pas sur la Coupe de France et la Coupe de la Ligue. Une seule précision nouvelle est apportée concernant les amendes pour le CFA et le CFA2 et la division supérieure en fonction des nouvelles exigences que vous venez d'adopter précédemment.

« REGLEMENT DNCG

ANNEXE 2

Barème des sanctions en cas d'inobservation des dispositions relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production de documents

2. Contrôle des organismes du football

En cas d'opposition à contrôle ou de refus de fournir aux Commissions de la D.N.C.G. ou à leurs représentants les renseignements et documents comptables, juridiques et financiers demandés, selon le degré de gravité des infractions soit :

–amende de :

3 000 € à 30 000 € pour les clubs de Ligue 1 et de Ligue 2

750 € à 7 500 € pour les clubs de Championnat national, CFA, CFA 2 et de la Division supérieure des Ligues.

–**interdiction d'engagement en Coupe de France pour la saison suivante,**

–**interdiction d'engagement en Coupe de la Ligue pour la saison suivante,**

–**rétrogradation d'une division,**

ou **plusieurs** de ces sanctions.

3. Production de documents

a) *Non-production de la situation trimestrielle du règlement des salaires et des charges fiscales et sociales afférentes, de l'état des sommes échues et non payées découlant d'activités de transfert (sommes dues ou à recevoir, à l'égard d'un autre club, de joueurs ou de tiers), accompagné d'une attestation du Commissaire aux Comptes :*

–amende de 300 € à 3 000 € pour les clubs de Ligue 1 et Ligue 2

–amende de 150 € à 1 500 € pour les clubs du Championnat National

–**amende de 75 € à 750 € pour les clubs des Championnats de CFA, CFA2 et de la Division Supérieure des Ligues.**

Si la situation n'est pas régularisée dans les quinze jours de la réception de la mise en demeure adressée aux clubs soit :

–amende doublée,

–**interdiction d'engagement en Coupe de France pour la saison suivante,**

–**interdiction d'engagement en Coupe de la Ligue pour la saison suivante,**

ou **plusieurs** de ces sanctions. »

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

C'est de la rédaction qui découle de ce que vous venez d'adopter.

Jean-Pierre GEORGES

Page 16 : idem pour Coupe de France, Coupe de la Ligue.

« REGLEMENT DNCG

ANNEXE 2

Barème des sanctions en cas d'inobservation des dispositions relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production de documents

3. Production de document

b) Non-production **des tableaux de suivi mensuel de la masse salariale**, de la copie des bulletins de paie et des attestations de rémunération, de la déclaration annuelle des rémunérations versées (**DADS 1 et DAS 2**) :

–amende de 150 € à 1 500 €

Si la situation n'est pas régularisée dans les quinze jours de la réception de la mise en demeure adressée aux clubs **soit** :

–amende doublée,

–**interdiction d'engagement en Coupe de France pour la saison suivante,**

–**interdiction d'engagement en Coupe de la Ligue pour la saison suivante,**

ou **plusieurs** de ces sanctions.

c) Non-production de la situation comptable au 31 décembre, des comptes au 30 juin, des comptes prévisionnels, du plan de trésorerie, de la situation estimée au 30 juin, des rapports du Commissaire aux Comptes, de la prévision d'exploitation sur trois ans.

–amende de :

15 000 € à 30 000 € pour les clubs de Ligue 1

7 500 € à 15 000 € pour les clubs de Ligue 2 et les clubs professionnels du Championnat National

4 500 € à 7 500 € pour les clubs indépendants du Championnat National

150 € à 1 500 € pour les clubs des Championnats CFA, CFA 2 et de la Division supérieure des Ligues.

Si la situation n'est pas régularisée dans les quinze jours de la réception de la mise en demeure adressée aux clubs **soit** :

–amende doublée,

–non-homologation de nouveaux contrats durant une ou plusieurs saisons,

–**interdiction d'engagement en Coupe de France pour la saison suivante,**

–**interdiction d'engagement en Coupe de la Ligue pour la saison suivante,**

ou **plusieurs** de ces sanctions. »

Page 17 et dernière concernant la D.N.C.G. : il y a à nouveau les interdictions et, simplement, la nouvelle précision apportée est dans le nombre des documents qui sont demandés le cas échéant aux clubs ; on y ajoute les jugements prud'homaux et toute décision des instances juridictionnelles, parce qu'évidemment cela a beaucoup d'importance que la D.N.C.G. puisse être au courant du suivi de ces contentieux.

« **REGLEMENT DNCG**

ANNEXE 2

Barème des sanctions en cas d'inobservation des dispositions relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production de documents

3. Production de document.

d) Non-production du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des pièces correspondantes :

– amende de 150 € à 1 500 €

Si la situation n'est pas régularisée dans les trois mois de la réception de la mise en demeure **soit** :

–amende doublée,

–**interdiction d'engagement en Coupe de France pour la saison suivante,**

–**interdiction d'engagement en Coupe de la Ligue pour la saison suivante,**

ou **plusieurs** de ces sanctions.

e) Non-production de la copie de l'avis de vérification de comptabilité, de l'avis de contrôle U.R.S.S.A.F., de la notification des résultats de ces vérifications et contrôles, **des jugements prud'homaux et de toutes décisions des instances juridictionnelles.**

–amende de 150 € à 1 500 €

Si la situation n'est pas régularisée dans les quinze jours de la réception de la mise en demeure
soit :

–amende doublée,

–**interdiction d'engagement en Coupe de France pour la saison suivante,**

–**interdiction d'engagement en Coupe de la Ligue pour la saison suivante,**

ou **plusieurs** de ces sanctions. »

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Merci. On peut le féliciter en l'applaudissant.

b) Règlements Généraux (Rapporteur Henri MONTEIL)

Henri MONTEIL

Page 19 : il s'agit très simplement et très succinctement de vous demander la mise en place de cette commission d'appel de la Ligue du Football Amateur. Fernand DUCHAUSSOY et son Conseil ont souhaité décharger le Bureau du CA de cette mission qui leur était dévolue jusqu'à présent.

Dorénavant, les appels ainsi que les demandes en révision, formulées par les ligues régionales, seront de la compétence de la Commission d'Appel, ce qui permettra au Bureau de concentrer son action sur la gestion et le développement du football amateur.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Je vous demande d'approuver cette création qui va tout à fait dans le sens du réalisme.

Merci.

« **REGLEMENTS GENERAUX**

TITRE 1 – Organisation Générale

Chapitre 1 – La Fédération

Section 2 – Les Commissions

Article - 8 bis Commission d'Appel de la Ligue du Football Amateur (L.F.A.)

1. La Commission d'Appel de la L.F.A. examine les appels des décisions rendues, en premier ressort, par les Commissions Centrales relevant de la compétence du Conseil d'Administration de la L.F.A.

2. Les demandes en révision formulées par les Ligues régionales concernant les décisions prises en appel et en dernier ressort par les Commissions Centrales relevant du domaine de compétence du Conseil d'Administration de la L.F.A. sont traitées par la Commission d'Appel. »

Henri MONTEIL

Page 20 : Organisation générale – l'article 55, c'est simplement la prise en compte du joueur élite. C'est pour combler un oubli. Simplement le rajouter en même temps que joueur espoir, stagiaire, aspirant ou apprenti.

« **REGLEMENTS GENERAUX**

TITRE 1 – Organisation Générale

Chapitre 4 – Joueur sous contrat – Joueur amateur

Section 2 – Changement de statut – Indemnité de mutation

Article - 55

1. Le joueur sous contrat professionnel, **élite**, espoir, stagiaire, aspirant ou apprenti qui ne désire plus être rémunéré comme tel et souhaite être reclassé comme joueur fédéral ou amateur doit, pour être libéré des obligations de son statut, en formuler la demande auprès de la L.F.P. qui décide de sa recevabilité et vérifie que ledit joueur est bien dégagé de ses obligations à l'égard de son club.
2. Si cette demande est déclarée recevable, le dossier est immédiatement transmis à la Fédération avec avis favorable pour ce reclassement.
3. Les conditions du reclassement d'un joueur professionnel comme joueur fédéral ou amateur et celles du reclassement d'un joueur fédéral dans les rangs amateurs sont fixées par le Statut du Joueur Fédéral.
4. Le joueur professionnel, **le joueur élite après sa période de formation ou le joueur fédéral**, requalifié amateur au sein d'un club à statut professionnel ne peut être aligné, en compétition officielle, au sein de l'équipe première de ce club pendant un an à compter de la date d'expiration de son contrat. »

Page 21 : Les compétitions – l'article 142 concernant les réserves d'avant match.

C'est une précision qui nous a été demandée par le Comité National Olympique et Sportif et qui touche uniquement à la participation d'un éducateur en état de suspension.

Il est précisé qu'il en est de même pour les licenciés et contrevenants aux dispositions de l'article 150, alinéa 2 des Règlements Généraux qui concernent l'éducateur.

« REGLEMENT GENERAUX

TITRE 3 – LES COMPETITIONS

Chapitre 3 – Déroulement des rencontres

Section 1 – Formalité d'avant-match

Article - 142 Réserves d'avant-match

1. En cas de contestation, avant la rencontre, de la qualification et/ou de la participation des joueurs, des réserves nominales doivent être formulées par écrit, sur la feuille de match, avant la rencontre.

Il en est de même pour les licenciés contrevenant aux dispositions de l'article 150 alinéa 2 des Règlements Généraux.

2. Les réserves sont formulées par le capitaine, ou un représentant du club, mais signées obligatoirement pour les rencontres "Senior" par le capitaine réclamant et pour les rencontres des catégories de jeunes jusqu'aux "18 ans" et "16 ans F" par le dirigeant licencié responsable.

3. Ces réserves sont communiquées au capitaine adverse, par l'arbitre, qui les contresignera avec lui.

Pour les rencontres des catégories de jeunes, c'est le dirigeant licencié responsable et non le capitaine qui contresigne les réserves.

4. Lorsque les réserves visant la participation des joueurs sont portées sur la totalité des joueurs constituant l'équipe, inscrits sur la feuille de match, celles-ci peuvent être posées sur "l'ensemble de l'équipe" sans mentionner la totalité des noms.

5. Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante.

6. Si un ou plusieurs joueurs ne présentent pas de licence, les réserves sur leur qualification ou leur participation pourront être simplement nominales sauf si elles visent une infraction à l'article 151.

Lorsque tous les joueurs d'une équipe participant au match ne présentent pas de licence, les réserves peuvent ne pas être nominales, ni motivées.

7. Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence doit, sur demande de l'organisme gérant la compétition, adresser à celui-ci, par envoi recommandé, l'original de la ou des licences concernées.

Compte tenu des dispositions de l'article 10 du Guide de procédure pour la délivrance des licences figurant en annexe 1, s'il s'agit d'un joueur reclassé dans les rangs amateurs ou d'un joueur fédéral dont la licence n'a pas encore été délivrée, le club doit faire parvenir à l'organisme gérant la compétition, les renseignements nécessaires à l'instruction des réserves.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné a match perdu par pénalité si les réserves sont régulièrement confirmées.

8. Si un joueur présente une licence dont tout ou partie de la procédure de validation prévue à l'article 83 n'aura pas été effectuée, et si des réserves sont formulées sur ce fait, l'arbitre, dans le but de faciliter l'instruction des réserves, se saisit de la licence et la transmet immédiatement à l'organisme gérant la compétition. »

Page 22 : Procédures et pénalités concernant toujours les Règlements Généraux –

article 187 – réclamations et évocations. En ce qui concerne l'alinéa 1, il vous est proposé d'ajouter « exclusivement » après « participation » pour être en conformité avec l'article 142 qui stipule que cette réglementation ne concerne que les joueurs.

En ce qui concerne l'alinéa 2, « évocation », il vous est proposé d'ajouter que le club adverse en reçoit communication par l'organisme gérant la compétition. Il peut formuler ses observations dans un délai qui lui est imparti. Cela veut dire : que lorsqu'il y a une réclamation, une évocation faite par un organisme, automatiquement l'organisme prévient le club adverse.

« REGLEMENTS GENERAUX

TITRE 4 – PROCEDURES – PENALITES

Chapitre 1 – Procédures

Section 2 - Réclamations

Article - 187 Réclamation - Évocation

1. - Réclamation

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation **exclusivement** des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 186.1.

Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142.

Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité.

Si la réclamation est recevable, le club adverse en reçoit communication par l'organisme gérant la compétition, et il peut, s'il le souhaite, formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.

En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux articles 148 à 170, et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4 :

–Le club fautif a match perdu par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ;

–Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés ;

–S'il s'agit d'une rencontre qui devait obligatoirement fournir un vainqueur, c'est le club réclamant qui est déclaré vainqueur ;

–Le droit de réclamation est mis à la charge du club déclaré fautif.

2. - Évocation

En dehors de toutes réserves nominales, motivées et régulièrement confirmées, ou de toute réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible, avant l'homologation d'un match, en cas :

–de fraude sur l'identité d'un joueur ;

–de falsification ou de dissimulation concernant l'obtention ou l'utilisation des licences ;

–d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

Le club adverse en reçoit communication par l'organisme gérant la compétition, et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.

Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match. »

Page 24 : les Compétitions – participation aux rencontres – cet article concerne la suspension avec l'introduction dans nos textes de l'application des dispositions relatives à certaines activités d'intérêt général qui peuvent se limiter, comme cela se pratiquait déjà, à une obligation d'arbitrage, donc de fonction officielle. A ce titre, il vous est proposé de compléter l'article 150 par "sous réserve, le cas échéant, de l'application des dispositions relatives à certaines activités d'intérêt général". Surtout en ce qui concerne l'arbitrage.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

De nombreux districts utilisent déjà cette procédure de façon un petit peu illégale, par autorisation spéciale considérant qu'il faut sanctionner. Parfois il faut permettre le rachat, et l'arbitrage ou l'encadrement d'écoles de football peut être une forme de rachat et d'activité d'intérêt général prévue maintenant dans la loi sur le sport.

Il fallait modifier un petit peu cet article parce qu'il y avait une incohérence : les activités d'intérêt général étaient limitées, puisqu'il y avait certaines fonctions officielles que l'on ne pouvait pas remplir. Allons dans le sens de la rigueur, mais aussi dans le sens du rachat parce que les hommes changent.

« REGLEMENTS GENERAUX

TITRE 3 – LES COMPETITIONS

Chapitre 4 – Participation aux rencontres

Section 2 - Restrictions individuelles

Article - 150 Suspension

1. Pour l'ensemble de la Fédération, des Liges et des Districts, tout joueur suspendu ne peut disputer aucun match officiel. Il en est de même pour les matchs amicaux s'il s'agit d'une suspension à temps au moins égale à six mois.

*2. En outre, tout joueur, entraîneur, dirigeant ou arbitre suspendu, ne peut être admis à aucune fonction officielle (notamment, arbitre, arbitre-assistant, délégué auprès des arbitres et des clubs, responsable d'équipe), ni être présent sur le banc de touche ou dans l'enceinte du terrain de jeu, **sous réserve, le cas échéant, de l'application des dispositions relatives à certaines activités d'intérêt général.** »*

Henri MONTEIL

Page 25 : en ce qui concerne les procédures et pénalités, suite à un dossier qui avait été examiné par le Bureau du CNFA au cours de la saison 2003-2004. Il vous est proposé d'apporter une précision à la fin de l'alinéa 1 de l'article 226, à savoir : « *lorsque le licencié n'est plus qualifié pour son club, il purge sa sanction lors des rencontres disputées par l'équipe dans laquelle il a été sanctionné* ». En cas de nouvelle qualification, le reste de la suspension s'effectue dans le nouveau club avec, le cas échéant, application de l'article 226, alinéa 5. Lors de l'appel que le CNFA avait examiné, la rupture de qualification n'était pas prévue dans le texte et le CNOSF nous a demandé de préciser que quand il y a un changement de club, le joueur continue à purger dans le club où il vient d'être qualifié.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Comme vous le savez, de nombreux articles de nos Règlements viennent de l'expérience malheureuse faite à un endroit ou à un autre. Dans cette affaire qui a un peu pollué le Championnat National de l'année dernière, nous avons eu une recommandation expresse du CNOSF de rédiger nos textes de façon plus claire. C'est fait. Peut-être que cela ne se reproduira jamais, mais le texte existe.

**« REGLEMENTS GENERAUX
TITRE 4 – PROCEDURES – PENALITES
Chapitre 2 – Pénalités
Section 5 – Faits d'indiscipline
Article - 226 Modalités pour purger une suspension
Alinéa 1.**

1. La suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, quelles qu'elles soient, effectivement jouées dans la même catégorie d'équipe (première, réserve, seconde, football d'Entreprise, etc.) étant précisé qu'entre temps le joueur ne peut prendre part à aucune autre rencontre officielle.

Pour les joueurs dont le club dispute un championnat national, sanctionnés à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition officielle nationale suivant l'expulsion.

Les sanctions complémentaires prononcées doivent être purgées dans les mêmes conditions.

Lorsque le licencié n'est plus qualifié pour son club, il purge sa sanction lors des rencontres disputées par l'équipe dans laquelle il a été sanctionné. En cas de nouvelle qualification, le reste éventuel de la suspension s'effectue dans le nouveau club avec, le cas échéant, application de l'alinéa 5 ci-après. »

Henri MONTEIL

c) Règlements Généraux – ANNEXE 2 – Règlement Disciplinaire.

Page 27 : Alinéa 3, Il vous est proposé d'ajouter "ferme" après suspension et retrait de points. Le texte actuel pouvant prêter à contestation.

Par ailleurs, il vous est demandé d'ajouter à la fin de cet alinéa "dès lors qu'un ensemble de sanctions disciplinaires donnent lieu à un appel portant entre autre sur l'une de celles énumérées ci-dessus, l'intégralité du dossier relève de la compétence de la Commission Supérieure d'Appel". Cette disposition, si vous l'acceptez, évitera que, dans une même affaire sur des sanctions différentes, le dossier soit scindé en deux et jugé par deux instances en fonction de leur domaine respectif de compétence.

En ce qui concerne l'alinéa 4 : on vous propose de remplacer "pour les sanctions visées à l'alinéa 3", par "dans les conditions visées à l'alinéa 3".

Ces propositions appellent-elles des interventions ? Pas d'intervention. Ces propositions sont validées à l'unanimité.

**« REGLEMENTS GENERAUX
ANNEXE 2**

Règlement disciplinaire et barème des sanctions minimales pour comportement antisportif à l'occasion d'une rencontre.

Article - 4 Organes

Les sanctions disciplinaires sont prononcées par les organes suivants de la Fédération :

1) Compétitions gérées par la Fédération :

- Première instance : Commission Centrale de Discipline ;*
- Appel et dernier ressort : Commission Supérieure d'Appel.*

2) Compétitions gérées par la Ligue de Football Professionnel :

- Première instance : Commission de Discipline de la L.F.P.
ou Commission Juridique statuant en matière disciplinaire ;*
- Appel et dernier ressort : Commission Supérieure d'Appel.*

3) Compétitions gérées par les Ligues :

- Première instance : Commission de Discipline de Ligue ;*
- Appel et dernier ressort :*

Commission d'Appel de Ligue.

ou

Commission Supérieure d'Appel

- pour les sanctions individuelles égales ou supérieures à un an,*
- pour les clubs, suspension **ferme** de terrain (ou huis clos), retrait **ferme** de point(s), rétrogradations et mises hors compétition.*

Dès lors qu'un ensemble de sanctions disciplinaires donne lieu à un appel portant, entre autres, sur l'une de celles énumérées ci-dessus, l'intégralité du dossier relève de la compétence de la Commission Supérieure d'Appel.

4) Compétitions gérées par les Districts :

- Première instance : Commission de Discipline de District.*
- Appel et dernier ressort :*

Commission d'Appel de District.

ou

Commission d'Appel de Ligue

- dans les conditions visées à l'alinéa 3.*

Le remboursement des frais entraînés par la convocation de personnes officielles ou non, qu'une Commission juge utile d'auditionner, est imputé au club du joueur, éducateur, dirigeant, supporter ou spectateur, dont la responsabilité est reconnue, même partiellement. »

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Merci Henri.

d) Annexe 8 des Règlements Généraux – Conseil National de l'Ethique

Nous avons décidé, en accord avec le CA de la LFP, de donner un pouvoir disciplinaire au Conseil National de l'Ethique.

Je ne rentrerai pas dans le détail des textes les uns après les autres, mais je tiens simplement à vous dire le domaine de compétence disciplinaire de cette nouvelle instance. Il est bien sûr qu'il s'agit d'une première instance, tout appel se faisant devant la Supérieure d'Appel, parce que nous sommes tenus d'avoir une unique commission d'appel pour les affaires disciplinaires.

Nous avons parfaitement le droit, mais nous avons cru au départ que ce n'était pas possible, de créer un Conseil d'Ethique avec un pouvoir disciplinaire de première instance. En effet, si vous regardez les ligues et les districts, il y a de nombreuses instances dans une ligue, il peut y avoir une commission d'appel supérieure ; il y a des premières instances dans les districts, il y a une commission d'appel supérieure dans le district. Il n'y avait donc pas de raison qu'au niveau disciplinaire de la Fédération et de la LFP nous n'ayons pas une première instance spécifique, qu'on a appelé Conseil National de l'Ethique.

La difficulté n'était pas de le créer, il existait. La difficulté n'était pas de changer sa composition, mais de préciser son domaine de compétence.

La rédaction proposée, et qui ne correspond pas du tout à celle que vous avez à la page 30 parce qu'elle a été modifiée encore hier par le Conseil Fédéral est, je le dis très clairement, une proposition qui demandera à être peaufinée au cours des années.

Nous ne prétendons pas, dans cette définition, traiter tous les cas. Il y a aura des moments difficiles où il faudra savoir qui est responsable de quoi. Parce qu'un match est un match. Il y a le match lui-même, l'environnement du match, son environnement proche et son environnement un petit peu plus lointain.

Pourquoi un Conseil de l'Ethique doté d'un pouvoir disciplinaire ? Parce que nous nous sommes aperçus qu'échappaient à la commission de discipline, aussi bien de la LFP que de la Fédération, toute une série d'affaires qui n'étaient pas liées directement au terrain et qui étaient néanmoins préjudiciables à l'image du football. La commission de discipline ne pouvait pas s'en saisir. Un Conseil de l'Ethique avec beaucoup plus de recul, totalement indépendant, a cette possibilité, pas forcément dans l'urgence, de traiter tous ces comportements nuisibles à l'image du football. C'est ce que nous avons voulu faire. La

difficulté était qu'il soit indépendant. Parce que vous savez que la philosophie de la loi sur le sport concernant les juridictions disciplinaires, c'est leur indépendance.

Il y a une indépendance totale de composition, puisqu'aucun membre du Conseil National n'appartient à une instance élue. Maintenant, il faut qu'il y ait aussi une indépendance de saisine. Il faut qu'il y ait la possibilité pour le Conseil Fédéral, pour le Conseil d'Administration, pour une ligue régionale quelconque, de saisir le Conseil de l'Ethique d'un comportement qui lui paraît préjudiciable à l'image du football. Mais il faut que le Conseil soit aussi capable de s'auto-saisir de ces affaires parce que, s'il ne l'est pas, il n'a plus d'indépendance.

Le texte est ainsi rédigé : "Par dérogation à l'article 5 du règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, le Conseil de l'Ethique exerce un pouvoir disciplinaire pour tous les manquements à l'Ethique commis par des licenciés à l'occasion de déclarations, d'attitudes, ou de comportements publics de nature à nuire à l'image du football".

Pourquoi par dérogation ? Parce que si vous regardez l'article 5 de l'annexe disciplinaire, vous verrez que la commission de discipline a pouvoir pour gérer tous ces cas. Donc nous sortons de tout ce qu'elle a à gérer ce domaine très particulier, en disant nous le confions au Conseil National de l'Ethique.

Il y aura des modifications ultérieures. Il y aura au cours des années à venir des moments où on ne saura pas tout à fait qui fait quoi. Nous en sommes bien sûr totalement conscients. Mais j'ai toujours pensé qu'on avance à partir de textes, même s'ils ne sont pas parfaits au début, plutôt qu'en cherchant à trouver le texte parfait que l'on ne trouve, quoiqu'il arrive, jamais.

Les déclarations tendancieuses d'après match mettant en doute l'honnêteté de quiconque sont inadmissibles et insupportables. Elles doivent, comme le reste, être sanctionnées parce qu'elles peuvent entraîner des conséquences dramatiques pour notre football.

Voilà l'idée générale. Le reste, c'est de la librairie. Le fond du problème est là et si vous avez à intervenir j'aimerais que vous interveniez sur ce cœur du problème.

Jean-Michel BELLAT

Ligue de Bretagne

Président, faut-il considérer que ce que vous nous proposez s'agissant en particulier des médias est réservé au Conseil National de l'Ethique ? Car en Ligue de Bretagne, nous avons mis en place depuis le début de cette année, une Commission Régionale de l'Ethique.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Est-ce que cette Commission Régionale de l'Ethique a un pouvoir disciplinaire ?

Jean-Michel BELLAT

Non pas encore.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Vous avez répondu à ma question. Cela ne veut pas dire qu'au niveau régional on ne va pas calquer un peu ce qui se fait au niveau national, et qu'il ne se créera pas, des Commissions Régionales de l'Ethique avec pouvoir disciplinaire si vous le souhaitez. Vous en avez parfaitement la possibilité.

Jean-Michel BELLAT

Parce qu'il ne faudrait pas que l'on se batte pour savoir si une déclaration dans un journal régional, qui serait reproduite ensuite dans un journal national, relève de la Commission Régionale ou du Conseil National.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Pour le moment, cela dépend du Conseil National de l'Ethique puisque personne n'a encore créé de Commission Régionale dotée du pouvoir disciplinaire.

Eric BORGHINI, Président du District Côte d'Azur

Je ne veux pas intervenir sur ce que vous souhaitez que l'on intervienne parce ce que je pense que là il doit y avoir un assez large consensus.

En revanche, je reviens sur un propos que j'avais déjà tenu devant l'Assemblée fédérale concernant l'auto-saisine du Conseil National de l'Ethique. Contrairement à ce que vous indiquez, l'indépendance de la structure n'est pas mise en cause si elle ne peut pas s'auto-saisir. Car sinon, cela voudrait dire que tous les juges d'instruction, tous les tribunaux répressifs qui ne peuvent être saisis que par le Procureur de la République ou par saisine directe d'un plaignant deviendraient ipso facto non indépendants. Cet argument n'est donc pas recevable et l'auto-saisine me paraît dangereuse et me semble pouvoir réserver une niche importante de contentieux devant le Comité National Olympique et Sportif.

L'auto-saisine de nos commissions de discipline, telles qu'elles fonctionnent à l'heure actuelle, est déjà extrêmement limitée. Mais l'auto-saisine clairement affichée dans un texte de cette autorité de l'Ethique, qui par ailleurs sur le fond rassemble un consensus de tout le monde, me paraît dangereuse par rapport aux principes généraux du droit. J'attire l'attention de l'Assemblée en disant qu'à mon avis il y a un risque juridique.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

C'est pour cela que j'ai répondu tout à l'heure. Je connais ta position, nous en avons longuement parlé. Nous nous sommes renseigné bien sûr. Mais nous avons pensé que ce serait couper un peu les ailes à ce Conseil National de l'Éthique si, d'emblée, nous lui disons : vous ne pouvez traiter que les affaires qui vous sont transmises par les instances. On prend ce risque.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il n'est pas évident que nous ne soyons pas obligés de faire un petit peu machine arrière, je suis tout à fait d'accord.

A la réserve près d'Eric, quels sont ceux qui sont d'accord pour que, dans le cadre de cette politique volontariste de la tolérance zéro, nous mettions en place un Conseil National de l'Éthique, dès le début de la saison 2005-2006, avec ce pouvoir disciplinaire exprimé tout à l'heure ? Levez le carton vert.

Je vous remercie. A une voix près, nous avons donné aujourd'hui un pouvoir disciplinaire à notre Conseil National de l'Éthique et moi je vous donne dix minutes de repos.

« REGLEMENTS GENERAUX

ANNEXE 8

II - Règlement du Conseil National de l'Éthique

Domaine de l'Éthique

*Celui-ci est défini dans la Charte Éthique du Football adoptée par le Conseil Fédéral, le Conseil d'Administration de la Ligue de Football Professionnel et de la **Ligue du Football Amateur**, ratifiée par l'Assemblée Fédérale de la F.F.F.*

Le Conseil National de l'Éthique

*Il est institué un Conseil National de l'Éthique chargée de **l'élaboration** des règles **contenues** dans la Charte Éthique du Football.*

1 - Composition

Il est composé de neuf membres dont :

- Trois membres désignés par le Conseil Fédéral ;*
- Trois membres désignés par le Conseil d'Administration de la L.F.P. ;*
- Trois membres désignés par le **Conseil d'Administration de la Ligue du Football Amateur**.*

La durée de leur mandat est de quatre ans. Si un siège devient vacant au cours de ce mandat, un nouveau membre sera désigné par son conseil, et ce pour la durée du mandat restant à courir.

La fonction de membre du Conseil National de l'Éthique est incompatible avec une fonction d'élu ou de salarié au sein des instances du football (Fédération, Ligues, Districts, Clubs Amateurs et Professionnels et Syndicats Représentatifs).

Les membres désignés par les trois conseils sont choisis parmi des personnes ayant **des compétences juridiques et/ou** un intérêt certain pour le domaine de l'éthique. Ils siègent à titre individuel.

En outre, siègent à titre consultatif :

- Un représentant membre du Conseil Fédéral désigné par ledit Conseil ;
- Un représentant membre du Conseil d'Administration de la L.F.P. désigné par ledit Conseil ;
- Un représentant membre du Conseil de la **L.F.A.** désigné par ledit Conseil.

2 - Séances

Le Conseil se réunit sur convocation de son Président. Il ne peut valablement délibérer que si au moins trois de ses membres siégeant à titre individuel, dont le Président ou le Vice-Président, sont présents. Le vote par procuration n'est pas admis.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président, ou le cas échéant du Vice-Président en cas d'absence du premier, est prépondérante.

3 - Saisine du Conseil National de l'Éthique

- Le Conseil s'autosaisit de tout fait dont il a connaissance et de nature à attenter à l'éthique ou à la réputation du football ;
- Il peut également être saisi par l'organe directeur de la F.F.F., de la L.F.P., de la **L.F.A.**, des Liges régionales, des Districts et par les Commissions Nationales.

4 - Compétences du Conseil National de l'Éthique

Garant de la Charte de l'Éthique du Football, ce conseil aura une responsabilité prédominante dans de nombreux domaines. Il devra notamment :

- Promouvoir des actes pédagogiques et préventifs en faveur de l'éthique sportive. Pour cela, il sollicitera l'ensemble des Directions et Services de la F.F.F. ;
- Donner des avis et faire des recommandations sur les grandes questions concernant l'éthique ;
- Informers les organes supérieurs du football des faits susceptibles de nuire à l'image de notre sport ;
- Le Conseil **exerce un** pouvoir disciplinaire, instruit les dossiers dont il s'est saisi ou qui lui sont soumis, lorsqu'il juge que **des déclarations ou comportements dans les médias sont répréhensibles.**

5 - Procédure

Le Conseil National convoque toute personne aux fins d'audition et effectue toutes investigations utiles à la manifestation de la vérité.

Les règles de procédure, d'audition, de notification de la décision de même que la procédure d'appel sont celles définies par les articles 9 et 10 du Règlement disciplinaire contenu dans l'annexe 2 des Règlements Généraux. »

La séance est suspendue.

Reprise de la séance.

Jean-Pierre ESCALETES, Présidents de la F.F.F.

Jean-Marie LAWNICZAK, contrairement à ce que vous avez sur votre ordre du jour, va intervenir non pas sur le statut des Educateurs mais à propos d'un texte concernant les Educateurs qui nous a été suggéré par le CNOSF, suite à un litige que nous avons eu au

cours de la saison concernant les modalités des diplômes. Il s'agit d'un texte concernant les éducateurs et pas le statut.

e) Texte concernant les éducateurs de football (rapporteur Jean-Marie LAWNICZAK)

Jean-Marie LAWNICZAK

Monsieur le Président, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Ce que je voulais dire en préambule, c'est qu'il ne s'agit en aucun cas d'un point du statut des éducateurs, mais simplement d'une modalité d'application de la demande du CNOSF sur les conditions de participation au DEPF qui avait été déjà validée en Conseil Fédéral il y a à peu près deux ans. Le Conseil Fédéral avait pris acte des conditions d'inscription et des conditions d'entrée en formation, mais comme cela n'avait jamais été présenté à l'Assemblée fédérale, le CNOSF nous a demandé de le faire pour qu'il soit applicable et opposable dans tous les recours en justice.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

C'est un texte très technique qui couvre toutes les possibilités.

Jean-Marie LAWNICZAK

Cela concerne toutes les dérogations. Pour les promotions internes, il s'agit de définir ce que sont les promotions internes et de définir quelles sont les conditions à l'inscription pour entrer en formation.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Remarques à Jean-Marie ? Merci et que ce texte soit publié et qu'on ne nous oppose plus qu'il y a une lacune dans nos règlements.

« LE DIPLOME D'ENTRAINEUR PROFESSIONNEL DE FOOTBALL (D.E.P.F.)

Conditions et modalités d'entrée en Formation

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- ♦ *Etre titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré (football) et :*
 - ⊠ *Soit du diplôme d'Entraîneur de Football (DEF) et responsable de l'équipe première d'un club non professionnel opérant au niveau national, ceci durant 8 saisons sportives (Contrats enregistrés par la F.F.F.)*

- ✧ Soit du Certificat Formateur pour un Centre de Formation agréé et avoir exercé à ce titre durant 6 saisons (contrats enregistrés par la F.F.F.)
- ✧ Soit sportif de haut-niveau en reconversion (critères adis par le Ministère de la Jeunesse et des Sports) et titulaire du DEF.
- ◆ Une dérogation d'inscription pourra être accordée dans le cadre d'une promotion interne et uniquement pour la durée de la session :
 - ✧ Si le club ne possède pas de titulaire du DEPF...
 - ✧ Si l'Entraîneur ou le Formateur a exercé au moins pendant 5 ans dans ce club (contrats enregistrés par la F.F.F.)
 - ✧ Si le bénéficiaire s'engage à suivre la totalité de la session.
 - ✧ Si le bénéficiaire conserve les mêmes fonctions, objet de la dérogation, durant la formation.
- ◆ Le dossier d'inscription devra être retiré auprès de la F.F.F. (Secrétariat des formations) à partir du 1^{er} Mai de l'année d'ouverture de la session.

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION :

- ◆ Le candidat sera admis à entrer en formation après :
 - ✧ Réception par la F.F.F. du dossier complet, avant le 10 Juin...
 - ✧ Avoir satisfait à un test de sélection dont les modalités seront définies par la D.T.N...
- ◆ La liste des candidats admis à suivre la formation sera établie après délibération d'une commission comprenant des représentants de la F.F.F., des employeurs et des employés.
- ◆ La session de formation sera limitée à 20 au maximum. »

Jean Lapeyre va intervenir sur le statut du joueur fédéral. Il s'agit d'une énième petite mouture, suite à de nombreuses réunions et en particulier à une ultime réunion qui a eu lieu récemment et qui, je crois, demande de peaufiner cette page 35 et cet article 2.

f) Statut du joueur fédéral (rapporteur Jean LAPEYRE)

Jean LAPEYRE

Page 35 : sur le statut du joueur fédéral, vous avez trois articles : 2, 7 et 18, étant entendu que les articles 2 et 7 vont ensemble puisque, vous allez le voir, c'est un système de vases communicants.

Pour l'article 2, vous avez reçu une feuille volante avec la dernière mouture qui vous est proposée et qui remplace celle qui figurait dans le fascicule. Pourquoi deux feuillets ?

Parce que les propositions initiales qui avaient été faites par la Commission Centrale du Contrôle des Mutations ont subi quelques modifications au cours du temps et dans un passé tout à fait récent.

Après une saison d'expérience du statut, ce statut qui avait été relooké complètement la saison passée, la C.C.C.M. avait proposé quelques ajustements, d'une part pour poursuivre dans la volonté initiale de favoriser la transparence et, d'autre part, comme l'a dit Fernand DUCHAUSSOY, pour essayer autant que faire se peut de simplifier les textes. En matière de reclassement amateur du joueur fédéral notamment, on supprimait les dérogations qui étaient prévues à l'article 7 pour les aménager aux principes qui sont énoncés à l'article 2, à savoir favoriser ou obliger la signature de contrats fédéraux surtout pour le Championnat National avec des assouplissements compréhensibles pour CFA et CFA2.

Dans un premier temps, lors de la réunion Conseil Fédéral /Présidents de Ligues du 21 mai, il a été décidé de rétablir la dérogation pour les CFA et CFA2, mais de rester ferme sur le National. C'était la première feuille qui figurait dans le fascicule.

Mais tout récemment, Jean-Pierre ESCALETES, vous en a parlé, lors du Comité de Coordination des Championnats Nationaux qui s'est déroulé je crois le 9 juin, il a été décidé de rétablir également la dérogation qui avait été supprimée pour le Championnat National. Voilà pourquoi vous avez une deuxième feuille avec un nouveau texte.

Vous avez donc deux textes modifiés : l'article 7 où on supprime les dérogations et l'article 2 où on les remet. De telle sorte, et c'est quand même exceptionnel, que quoique vous votiez, soit le statu quo soit le nouveau texte, vous voterez à un ou deux détails près, dans une présentation et une rédaction différentes, la même chose. Là au moins on vous enlève tout problème de conscience.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

On s'en tiendra à la page 35 et c'est cette page 35 qu'on votera, qui est annexée et datée du 25.06.05. La plus récente. Ce qu'il y avait avant dans l'article 7, vous le retrouvez maintenant différemment dit dans l'article 2. Y a-t-il des oppositions ? Merci. Pas d'opposition.

« STATUT DU JOUEUR FEDERAL

Article - 2

1. Le joueur **qui était** professionnel, **élite**, espoir, stagiaire **ou fédéral** a l'obligation de signer un contrat fédéral s'il opte pour un club indépendant participant au Championnat National, un club amateur du Championnat de France Amateur ou Amateur 2.

Est soumis à la même obligation le joueur reclassé amateur qui mute, durant la même saison, pour un des clubs susvisés.

N'est pas soumis à cette obligation le joueur professionnel, élite, espoir, stagiaire ou fédéral resté au moins un an sans qualification à compter de la date de fin de son contrat.

2. Les clubs indépendants du Championnat National peuvent en outre bénéficier du prêt, dans la limite de trois, de joueurs professionnels âgés de 18 ans au moins et 25 ans au plus au 1^{er} janvier de la saison en cours ainsi que, dans la limite de deux, de joueurs **élites**, espoirs âgés de plus de 19 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours ou stagiaires. Tous ces joueurs sont prêtés une saison par des clubs des championnats de France de Ligue 1 et de Ligue 2.

Un joueur reclassé amateur la saison précédente et changeant de club, doit obligatoirement signer un contrat pour participer au Championnat National.

Les clubs indépendants du Championnat National peuvent reclasser amateur, au sein du même club, deux joueurs fédéraux âgés de plus de 30 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, après au moins deux saisons complètes et consécutives sous contrat fédéral au sein de ce club.

Le joueur professionnel, âgé de plus de 30 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, a la possibilité d'être reclassé amateur dans un club indépendant, mais ne peut être aligné en compétition officielle au sein de l'équipe première de ce club, pendant un an à compter de la date d'enregistrement de son reclassement.

Le joueur âgé de plus de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, enregistré auprès d'une association nationale étrangère, qui demande à être qualifié pour un club indépendant **a l'obligation, durant toute la saison, de signer, conformément à l'article 113 des Règlements Généraux, un contrat fédéral. Cependant à la demande explicite du club indépendant, il peut être procédé à la délivrance d'une licence avec un cachet « uniquement dans les compétitions de Ligue et de District » pendant un an à compter de la date d'enregistrement de son reclassement.**

3. Les clubs amateurs des Championnats de France Amateur et Amateur 2 peuvent reclasser amateurs trois joueurs : **soit professionnels, élites, espoirs, stagiaires, âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, soit des joueurs fédéraux, au sein du même club, après au moins deux saisons complètes et consécutives sous contrat fédéral au sein de ce club.**

A partir du 1^{er} octobre, ces mêmes clubs peuvent reclasser amateurs, deux joueurs sous contrat professionnel, **élite**, espoir, stagiaire ou **fédéral** la saison précédente, de plus de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Toutefois le joueur requalifié en faveur du club amateur quitté lors de la signature de son premier contrat, n'est pas comptabilisé dans ce quota.

4. Les joueurs sous statut fédéral ou professionnel, **élite**, espoir et stagiaire prêtés peuvent être incorporés dans la première équipe réserve du club dans le respect des dispositions de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F. »

Jean LAPEYRE

En ce qui concerne l'article 18, c'est beaucoup plus simple. Il avait été prévu un moment de tenir compte de l'augmentation du SMIC et, éventuellement, de modifier le nombre de points minimum qui était de 85.

Là aussi, à la réunion des Présidents de Ligues et du Conseil Fédéral, il a été décidé de maintenir quand même le salaire minimum à 85 points, étant entendu que souvent des primes de match se rajoutent à ce salaire de base (tout en précisant qu'en tout état de cause le salaire global ne doit pas être inférieur au salaire minimum légal, ce qui est la moindre des choses).

« STATUT DU JOUEUR FEDERAL

Article - 18

1. Le joueur sous statut fédéral est autorisé à recevoir de son club un salaire brut **de base** mensuel fixe correspondant à un nombre minimum de **85 points sous réserve que le salaire global ne soit pas inférieur au salaire minimum légal.**

Le joueur fédéral qui était professionnel, **élite, espoir** ou fédéral la saison dernière doit signer un contrat dont le salaire mensuel brut fixe, libellé en points, ne peut être inférieur à 50 % du dernier salaire de base brut fixe de son dernier contrat, dans la limite de 400 points. La rémunération des joueurs fédéraux n'est pas plafonnée. Les clubs de Division supérieure de ligue (D.H.) ne sont pas soumis à cette obligation.

Le club indépendant qui souhaite faire signer un joueur de plus de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, enregistré auprès d'une association nationale étrangère, doit présenter à l'homologation un contrat fédéral dont le salaire brut mensuel fixe est au minimum de 150 points.

La valeur du point est fixée pour chaque saison à l'article 751 de l'Annexe générale n° 1 de la Charte du Football Professionnel.

Dans tous les cas, le salaire déterminé inclut obligatoirement d'éventuels avantages en nature et les primes de toutes sortes à l'exception des primes de match.

Les primes de match attribuées aux joueurs sous statut fédéral doivent être identiques dans leur montant à celles attribuées aux autres joueurs participant au même match.

2. Le montant du salaire fixe dont bénéficient les joueurs **élite, espoir** et stagiaire prêtés, correspond, sans possibilité de diminution, à celui dont il aurait bénéficié dans son club d'origine, sauf à être augmenté le cas échéant de la contrepartie des avantages en nature, de la bonification et de la majoration complémentaire prévues à l'article 756 de l'annexe générale n° 1 de la Charte du Football Professionnel. »

g) Règlement des Agents Sportifs

Jean LAPEYRE

Les Agents Sportifs, on vous en a déjà parlé avec l'article 22 des Statuts.

Vous avez donc, à **la page 39**, un des articles modifié puisque, vous l'avez compris, le décret prévoyait de donner pratiquement toutes les compétences au Conseil Fédéral, y compris la compétence disciplinaire. C'est extrêmement difficile à gérer pour le Conseil Fédéral.

C'est pourquoi nous vous proposons, dans un premier temps, de transmettre ces compétences au Bureau, parce que c'est plus souple.

Nous espérons que le Ministère reprendra ensuite à son compte notre proposition de donner carrément toutes ces compétences, y compris la compétence disciplinaire, à une autre Commission. Nous pensons à la Commission des Agents Sportifs. Mais en attendant, nous vous demandons de délester le Conseil Fédéral et de permettre au Bureau d'agir à sa place.

« REGLEMENT DES AGENTS SPORTIFS

Chapitre 1 – Commission des Agents Sportifs

Article - 4 Avis

*La Commission des Agents Sportifs transmet pour décision au **Bureau du** Conseil Fédéral son avis sur la délivrance de la licence d'agent sportif aux candidats ayant réussi l'examen. La décision de renouvellement de la licence d'agent sportif est également adoptée par le **Bureau du** Conseil Fédéral sur avis de la Commission des Agents Sportifs. »*

En ce qui concerne l'article 11 :

C'est encore plus simple. Le règlement actuel prévoit que la Fédération est obligée d'organiser deux examens par an, en mars et en septembre, compte tenu du nombre élevé de candidats qui se présentent. C'est là aussi une organisation extrêmement lourde. On vous demande juste de prévoir dans le texte la possibilité de pouvoir n'organiser qu'un seul examen lorsque le nombre de candidats le permet. Cela évitera d'être tenu d'en organiser deux. S'il faut le faire, on le fera. Si on peut s'en passer, on ne s'en privera pas.

« REGLEMENT DES AGENTS SPORTIFS

CHAPITRE III - L'EXAMEN

Article - 11 Information du candidat

*Les modalités d'examen sont arrêtées par le **Bureau du** Conseil Fédéral sur proposition de la Commission des Agents Sportifs. Ces modalités sont transmises au Ministre chargé des Sports pour homologation. Le programme de révision en vue des épreuves de l'examen défini par les annexes 1 et 2 du présent règlement est porté à la connaissance des candidats. Chaque candidat est avisé par courrier recommandé de la date, du lieu et de l'heure de l'examen. **Au moins une session d'examen est organisée chaque année.** Toutes les informations sur l'examen sont publiées sur le site internet de la F.F.F. (www.fff.fr).*

Avant le début de l'épreuve, chaque candidat signe une feuille d'émargement puis est informé des modalités de l'examen ainsi que de la notation et de la moyenne nécessaire pour qu'il soit considéré comme reçu. »

Merci beaucoup de votre attention et de votre patience.

Jean-Pierre ESCALETES

Henri MONTEIL, retour sur les Compétitions Nationales.

Henri MONTEIL

h) Règlement des Compétitions Nationales

Je voudrais revenir sur l'article 226, concernant la sanction dans le nouveau club. Je précise qu'en cas de difficulté pour déterminer l'équipe à laquelle le joueur doit purger cette sanction, il faut aller vers l'alinéa 5.

Chers Amis, je tiens aujourd'hui à remercier, parce que je sais qu'il va quitter la présidence de la Commission Centrale des Litiges et des Contentieux, à laquelle j'ai pris

part aux travaux près de trente ans, remercier très officiellement et publiquement André CORNU pour sa participation.

Concernant les règlements des Championnats Nationaux, il y a peu de propositions. Il s'agit d'apporter quelques précisions en ce qui concerne les Championnats féminins et le Football Entreprise.

En ce qui concerne le Football Féminin,

La Commission Centrale souhaite, que le nombre de joueuses étrangères participant à cette compétition de D1 soit limité à trois par club.

Bernard BARBET

Président de la Ligue Rhône Alpes

En ce qui concerne cet article, il est bien sûr hors de question qu'on puisse penser qu'on essaie de résoudre un problème particulier, mais c'est la question que l'on s'est posée en Comité Directeur de la Ligue Rhône Alpes. Pourquoi limite-t-on cette limitation à la première division ?

Marilou DURINGER

Parce que, pour l'instant, on n'a pas ce souci en deuxième division. Donc, c'est un début. Mais, c'est vrai, je pense qu'à l'avenir on en viendra aux autres divisions.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Tu n'as qu'à mettre "*dans les compétitions nationales*", au lieu de mettre « *dans la division D1* », comme cela tu as tout prévu pour l'avenir. Bernard tu es d'accord ?

Avec cette modification, qui est d'accord pour cette limitation ?

C'est étendu à toutes les compétitions nationales seniors.

Pas d'opposition.

Henri MONTEIL

Cette même Commission Centrale propose, dans un souci de protection de la jeune joueuse de 16 ans première année, d'interdire sa participation au Championnat de France de D1. Je tiens à préciser malgré tout que la disposition concernant les 15 ans première année est contraire à l'article 73, alinéa 1, des Règlements Généraux qui autorise une joueuse de 16 ans première année à participer à des compétitions seniors.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Oui mais là tu l'interdis à participer à des compétitions de D1. Tu peux être dérogatoire par rapport au texte général. C'est une restriction supplémentaire. Certainement que les Commissions ont travaillé dans ce domaine et se sont aperçu qu'elles prenaient un risque en faisant jouer des gamines de 16 ans en D1. Je suis tout à fait d'accord, mais je ne suis pas compétent pour le dire. Je pense qu'il faut faire confiance à la Commission dans ces cas là. Vous êtes un peu comme moi, pas trop spécialistes du problème.

Marilou DURINGER

Le niveau de la compétition de D1 est, c'est vrai, beaucoup plus élevé que les deux divisions inférieures, ce qui nous permet de laisser les joueuses de 16 ans première année dans les autres divisions.

Michel CAVILLIER

Ligue de Paris Ile de France

Je voudrais quand même m'insurger un petit peu parce qu'une joueuse de 16 ans première année est une jeune fille de 14 ans, que l'on fait jouer deux fois 45 minutes avec des filles de 25 ans. Je pense que l'on prend quelques risques quand on compare à des garçons de première année qui jouent deux fois 45 minutes et qui s'entraînent quatre fois la semaine. C'est tout.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Michel, le texte est comme ça depuis des années.

Michel CAVILLIER

Je voudrais que nous, en tant que dirigeants responsables, nous pensions à cela quand même de temps en temps.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Le texte va dans le sens que tu dis, mais il ne limite qu'à la D1. Toi peut-être voudrais-tu que l'on aille plus loin ?

Michel CAVILLIER

Les championnats nationaux féminins.

On fera comme tu voudras, comme d'habitude, mais je trouve que l'on prend beaucoup de risques.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Faites comme d'habitude et proposez quelque chose pour cet hiver quand il fera plus frais car moi, là, j'ai du mal à vous dire oui ou non à chaud. Merci Michel.

Quels sont ceux qui sont d'accord pour approuver les textes proposés par la Commission féminine avec le distinguo qu'avait proposé l'amendement Barbet ? Avis favorable de l'Assemblée pour l'adoption.

« REGLEMENTATION DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

Règlements Généraux – Qualifications – Dérogations

II – Dispositions particulières

Article 20

(Nouveau)

D/ Dispositions particulières aux Championnats Féminins.

- 1- Pour les Championnats de France Féminins de D1, D2, D3, le nombre total de joueuses étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne (U.E.) ou de l'espace Economique Européen (U.E.E.) ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne (U.E.) inscrites sur la feuille de match ne peut excéder trois.**
- 2- Les joueuses 16 ans 1^{ère} année ne sont pas autorisées à participer au Championnat de France Féminin de D1.**

(Nouveau)

E/ Dispositions particulières du Championnat National de Football d'Entreprise.

Les conditions de participation au Championnat National de Football d'Entreprise sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat régional.

Tout joueur autorisé à participer régulièrement au championnat régional disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve. »

Henri MONTEIL

En ce qui concerne la Coupe Nationale du Football Entreprise, les propositions viennent de la Commission Centrale Entreprise.

- *Systeme de l'épreuve et calendrier* : il s'agit de réduire le nombre de tours au cours de la phase éliminatoire ; on passerait de cinq à quatre tours. Est-ce qu'il y a des interventions ?
- *En ce qui concerne les terrains*, c'est la même disposition, la même proposition.
- *En ce qui concerne l'article 13, qualification et licence*, il s'agit d'une harmonisation des modalités de participation avec les autres compétitions nationales. Donc très peu de changements.
- *En ce qui concerne la Coupe Nationale*, les mêmes dispositions de l'article 6, on passe de cinq à quatre tours lors de la phase éliminatoire.

- *En ce qui concerne la Coupe Nationale du Football Entreprise, en ce qui concerne l'article 13 alinéa 9, harmonisation également des modalités de participation et vous avez une feuille supplémentaire concernant l'article 20 (Championnat National Football Entreprise), c'est idem, harmonisation des modalités de participation avec la Coupe Nationale du Football Entreprise.*

« COUPE NATIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

Systeme de l'épreuve et calendrier

Articles 4 et 5

Article 4

1. *La Coupe Nationale du Football d'Entreprise se dispute par éliminations dans les conditions suivantes :*

- *Epreuves éliminatoires régionales et interligues ;*
- *Compétition propre (à partir des 1/32^e de finale).*

*Les clubs participant au Championnat National ont obligation de s'engager dans cette épreuve. Ils sont exempts des **deux** premiers tours.*

2. *Les **quatre** premiers tours éliminatoires sont organisés par les Ligues régionales qui ont la faculté d'opposer des adversaires au choix ou par tirage au sort et de respecter le calendrier à leur convenance. Elles peuvent également prévoir des rencontres interligues.*

Par contre, elles sont astreintes à fournir à une date fixée par la Commission d'Organisation, le nom des clubs qualifiés pour participer aux 1/32^e de finale.

Le nombre de qualifiés par Ligue est déterminé par la C.C.F.E.

Les Ligues régionales auront un club qualifié au minimum pour la compétition propre (sauf en cas d'élimination de leurs représentants au cours de rencontres interligues).

Le calendrier fixé et communiqué par la Commission d'Organisation compétente doit être impérativement respecté.

Article 5

*Pour les **trois** premiers tours éliminatoires, les exemptés de chaque Ligue sont désignés par la Commission régionale du Football d'Entreprise.*

Désignation des Terrains

Article 6

1. *Le calendrier et l'ordre des rencontres sont établis par les soins des Commissions régionales du Football d'Entreprise pour les **quatre** premiers tours conformément à l'article 4.2 et 4.4 de cette compétition et par la Commission d'Organisation à partir des 1/32^e de finale. L'ordre des rencontres de chaque tour est publié quinze jours à l'avance sauf cas de force majeure.*

2. *La désignation des terrains pour les matchs des 1/32^e aux 1/2 finales inclus sera elle ressortant du tirage au sort précisé à l'article 4, paragraphe 6. La Commission d'Organisation se réserve la possibilité de désigner un autre terrain, si elle en juge la nécessité.*

Qualifications et licences

Article 13

9. *Pour participer à la Coupe Nationale du Football d'Entreprise, les joueurs doivent être licenciés en conformité avec les Règlements Généraux.*

Les conditions de participation à la Coupe Nationale du Football d'Entreprise sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat.

Tout joueur autorisé à participer régulièrement au championnat disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve.

Seuls les joueurs double licence dans un club nouvellement affilié en conformité avec l'article 170-1 des Règlements Généraux, peuvent participer à cette épreuve, y compris à la compétition propre. »

Voilà Président. Merci de m'avoir écouté.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Pour que les choses soient claires, doivent intervenir encore François PRAT, nos cinq missionnés, Fernand DUCHAUSSOY, Frédéric THIRIEZ et moi-même.

i) Réglementation des Terrains

François PRAT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous n'avez pas de texte dans vos dossiers concernant les terrains. Il ne s'agit pas ici de discuter sur le contenu d'un texte, mais plutôt de nous donner une autorisation de négociation suite à l'avis du Conseil d'Etat du 20 novembre 2003.

Je voudrais préciser qu'à la suite de litiges ou de contentieux entre plusieurs collectivités et certaines fédérations, pas seulement la FFF mais également nos amis du Basket et du Rugby, le Ministre de la Jeunesse et des Sports a fait un certain nombre de suggestions au Conseil d'Etat pour connaître l'état du droit en matière de responsabilités pour les normes d'équipement.

Cet avis a été rendu en séance plénière le 20 novembre 2003. Il a été demandé à toutes les Fédérations, dont la nôtre, mais également au Ministre de la Jeunesse et des Sports, de réagir par rapport à cet avis du Conseil d'Etat.

Quelles sont les principales observations de l'avis ?

1. Il y a une première observation excessivement importante pour nous. L'avis du Conseil d'Etat reconnaît la compétence des Fédérations pour définir ce qui est la zone technique d'évolution, le terrain pour nous, mais également les annexes qui sont nécessaires pour fonctionner, donc les vestiaires. Les exemples ont été donnés explicitement, alors que c'était un de nos contentieux majeurs avec un certain nombre d'élus et d'associations d'élus. Donc c'est un point tout à fait positif.

2. Deuxième point qui, par contre, pose problème. Il est dit que les problèmes liés aux capacités d'accueil, aux installations techniques pour réaliser des retransmissions télévisées et au niveau d'éclairage, etc., ne sont pas de notre compétence. C'est-à-dire que nous pouvons faire des propositions, des recommandations, mais nous n'avons pas là

le pouvoir d'imposer, de régler. Je vous rappelle que, dans ce domaine, nous sommes en délégation de service public ; ce que nous faisons là, ce sont des actes administratifs.

Quand on écrit que dans un vestiaire d'arbitre il doit y avoir une glace miroir, cela devient un élément administratif. Si vous ne voulez pas mettre de glace miroir dans votre vestiaire d'arbitre, il faut demander au Tribunal Administratif.

3. Troisième point qui fait également beaucoup discuter : les problèmes de délais nécessaires pour la mise aux normes. Le Conseil d'Etat considère que, dès qu'un règlement a été adopté, il est applicable. Mais il recommande un délai d'application, tout simplement parce que dans de nombreux domaines il y a des procédures administratives longues.

Pour construire une tribune ou même une installation d'éclairage un peu sophistiquée, il faut faire des appels d'offres qui n'ont pas toujours des résultats positifs. Donc, il nous est demandé de proposer des délais pour la mise aux normes.

4. Quatrième point important parce qu'il faut en mesurer les conséquences : le classement. J'ai utilisé ici le terme que nous avons en interne. L'homologation est réservée à l'Etat, le classement est la notion fédérale. C'est de la seule compétence de la Fédération. Seules les instances nationales peuvent se prononcer sur le règlement applicable et les dispositions. Cela veut dire que, là encore, il va falloir que nous arrivions à une certaine uniformisation des demandes et des impositions pour pouvoir respecter cet aspect des choses.

Quel est notre projet de réponse fédérale ?

1. Première proposition importante : à chaque compétition, une catégorie de terrain. Je voudrais préciser quelque chose. La dernière grande mouture du Règlement des Terrains avait été étudiée le 24 juin 1989 à Saint-Jean-de-Luz. C'est là qu'on avait retiré du Règlement des Terrains les correspondances avec les compétitions, disant « c'est chaque règlement de compétition qui précisera les choses ».

On s'aperçoit aujourd'hui que cela ne fonctionne pas, que c'est un objet de litige et que cela nous met dans une position difficile, dans la mesure où il n'y a pas une complète lisibilité et la possibilité pour un élu, en prenant le Règlement des Terrains, de savoir quelle est la correspondance avec la compétition. Nous faisons donc les propositions suivantes :

Ligue 1, catégorie 1 : 20 000 places recommandées ;

Ligue 2, catégorie 2 : 8 000 places, dont 5000 assises ;
National : également catégorie 2 ;
Championnats de CFA et CFA2, compétitions nationales, catégorie 3 : 500 places d'accueil ;
Division d'Honneur des ligues, catégorie 4 : disposition qui existe déjà mais pas toujours retranscrite dans le règlement de toutes les Ligues ;
Compétitions régionales et supérieures de districts: il faudra que l'on essaie d'harmoniser tout cela, catégorie 5.

Voilà notre base de discussions sur ce premier point.

2. Deuxième point. Puisque l'on nous dit que ce n'est pas de notre compétence de définir les capacités d'accueil, nous proposons de les sortir du texte du règlement et de l'apposer en annexe. C'est-à-dire, en annexe 8, de dire quelles sont les obligations à chaque niveau, éventuellement les recommandations.

Nos premières négociations avec les services de la Jeunesse et des Sports, censés nous aider et nous conseiller, ne sont pas évidentes. On a fait remarquer que recommander c'est quelque chose. Mais que se passe-t-il s'il n'y a pas de recommandations, s'il n'y a pas un minimum ?

Ça veut dire quoi : un terrain, aucune tribune, on va pouvoir jouer en ligue 1 ? Ce n'est quand même pas très sérieux par rapport aux problèmes de sécurité.

Il y a deux façons de le considérer. On dit « essayons de mettre un minimum vital ». La position du Ministère est de nous dire : « ce n'est pas dans la loi, vous n'avez pas le droit ».

C'est sûr que c'est un point qui fera l'objet de discussions, en particulier lorsque nous présenterons nos propositions devant les organismes tels que le CNAPS, le Conseil National des Activités Physiques et Sportives, puisque l'on nous a demandé de représenter la totalité de nos Règlements devant cette instance qui doit être, ces jours-ci, renommée dans une nouvelle composition.

3. Troisième proposition, la mise en concordance des niveaux d'éclairément :

catégorie 1, ce qui est exigé pour la Ligue 1 ;

catégorie 2, exigé pour la Ligue 2 ;

catégorie 3, exigé en Championnat National ;

catégorie 4, ce qui est exigé en CFA.

sachant qu'en dessous il n'y a pas d'obligation réglementaire.

Nous allons ajuster parce, par exemple, notre catégorie 2 annonce 800 lux alors que ce qui est demandé c'est 1000 lux.

C'est une des propositions de modifications que nous ferons en même temps que la présentation de nos différents règlements.

4. Sur les délais de mise en conformité : un certain nombre de travaux et de groupes d'élus ont proposé un certain délai, on a parlé de trois ans. C'est ce que nous avons traduit dans notre proposition par deux saisons sportives, parce que deux saisons sportives s'étalent sur trois saisons budgétaires. Là aussi, il faut bien comprendre ce qu'est l'implication car, du haut jusqu'en bas de la pyramide, ce délai sera possible.

Il faudra respecter à tout niveau, départemental, régional ou national ce délai de deux saisons sportives. Il s'agit aujourd'hui d'une base de discussion et non d'adoption.

Je voudrais préciser quel va être le déroulement des opérations.

Cet avis du Conseil d'Etat date de 2003. Nous n'avons pas réagi rapidement au niveau de la FFF. Maintenant le phénomène s'accélère, d'autant plus que les députés ont demandé au Ministre des Sports de précipiter la discussion et d'avancer. On essaie de respecter, mais on nous pousse dans le dos. Le calendrier est donc le suivant :

- D'abord, on a communiqué ces propositions de discussion à tous les organismes directeurs.
- Nous avons prévu, en un deuxième temps, de vous demander votre avis aujourd'hui.
- Troisième temps : c'est la procédure du CNAPS. Croyez moi c'est une usine à gaz qui, comme toutes les usines à gaz, va augmenter de 4,5% le 1^{er} juillet.
Nous devons consulter toutes les Fédérations qui, peu ou prou, sont concernées par nos règlements : associations d'élus, mais aussi fédérations professionnelles et autres fédérations de sports, etc. On a détecté en fait une cinquantaine d'intervenants et nous devons leur fournir des évaluations économiques du coût de nos règlements.
- Quatrième point : cela va se faire dans les semaines qui viennent, officiellement saisir le ministère d'une demande de présentation de nos règlements devant le CNAPS pour avis et devant le Ministère de la Jeunesse et des Sports, pour voir si nous sommes d'accord. Si nous arrivons à des conclusions, elles seront proposées au vote de l'Assemblée Fédérale de janvier 2006.

Voilà la procédure. Donc, ce que nous vous demandons, c'est d'accepter les bases de négociation que je viens de vous présenter rapidement, sachant que dans le détail

c'est beaucoup plus technique et que cela va se traduire par un document d'une cinquantaine de pages très serrées.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Oui, c'est un problème très chaud. C'est venu souvent de la réaction de Maires. On travaille dans ce sens et je vous demande de donner le feu vert à François pour qu'il continue, avec les gens qui travaillent à côté de lui, de défendre notre position auprès du Ministère.

Frédéric THIRIEZ

Président de la L.F.P.

Cette affaire est en réalité extrêmement grave. Elle n'est pas anodine car il y va de la modernisation de nos installations sportives, aussi bien dans le monde professionnel que dans le monde amateur.

C'est grâce à nos règlements sportifs, qui imposaient des normes de capacité ou d'installation, que nous avons pu moderniser un tant soit peu notre parc de stades. Si la position qui prévaut finalement est une position molle, je pense que nous pourrions faire une croix sur la modernisation de l'ensemble de nos stades en France. Comme vous le savez, nous sommes quand même très en retard par rapport à nos concurrents européens.

La recommandation que je me permets de faire à nos collègues qui vont négocier cela, c'est d'avoir une position partagée avec les autres Fédérations.

Il faut absolument que nous fassions admettre l'idée que les règles de capacité sont un élément de la sécurité.

Prenons un exemple très simple. Quand nous avons une rencontre Istres/Marseille, si vous avez 6000 places à Istres, que faites-vous des 30 000 Marseillais qui veulent venir voir le match ? Il faut absolument que nous exigeons, que nous demandions que les règles de capacité aient un caractère obligatoire, avec des sanctions sportives. Je pense que c'est la seule position de départ de négociation, sinon nous menaçons encore une fois gravement nos installations sportives.

Je vous remercie.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Merci Frédéric. Merci François.

Le feu vert pour les négociations ? Oui, donnez-lui votre assentiment pour le booster, il en a besoin.

3) Comptes rendus de missions

Marilou DURINGER

Merci Président, Chers Amis,

Aujourd'hui le Football Féminin, c'est 47 000 licenciées pratiquantes, dont 19 200 seniors et 27 800 jeunes. Ce dernier chiffre ne nous permet pas à ce jour d'adapter et de structurer des compétitions spécifiquement féminines. C'est pourquoi le prochain plan d'action quadriennal, dont l'élaboration est en phase finale, portera essentiellement sur le développement de la masse.

Doubler notre effectif, à savoir atteindre 100 000 licenciées au moins toutes catégories confondues, est nécessaire. C'est un objectif ambitieux, mais son atteinte permettra dans un premier temps la création d'équipes de jeunes dans les districts et ligues. Les 16 ans auront ainsi leurs propres compétitions et n'auront plus à jouer en seniors. La mise en place de compétitions purement féminines devrait également en découler.

Dans un deuxième temps, cette augmentation devra déboucher sur un rééquilibrage vers le haut des compétitions adultes nationales, régionales et départementales.

Notre Challenge de France connaît aujourd'hui, malgré son jeune âge, un grand engouement. C'est pourquoi son dénouement mériterait un éclat médiatique plus soutenu au sein d'un cadre prestigieux.

Nos différentes sélections nationales, 17, 19, 21 ans ont des résultats très satisfaisants. La qualité du jeu pratiqué, en forte progression, enthousiasme les spectateurs de plus en plus fidèles et nombreux. L'Equipe de France, dont le parcours en récent Championnat d'Europe en Angleterre, fut le meilleur réalisé jusqu'à présent n'a pas su néanmoins concrétiser ses progrès en ne se qualifiant pas pour la demi-finale. Objectif pourtant attendu et qui était à sa portée.

La qualification en phase finale de la Coupe du Monde 2007 en Chine serait une juste récompense pour tout le travail accompli et pour les efforts consentis à tous niveaux. Nos 19 ans, fortes du très bon travail produit au Centre de formation de Clairefontaine tout comme dans les clubs, sont régulièrement dans le dernier carré des compétitions européennes.

Elles ont également participé à la première Coupe du Monde. Un deuxième titre de Championnes d'Europe après celui de 2003 pourrait se jouer à la fin du mois en Hongrie. Cette équipe volontaire et talentueuse fait rêver nos plus jeunes.

Aussi la mise en place des nouvelles orientations qui s'appuient sur une réorganisation complète des Féminines est à présent réalisée. La locomotive est remise sur les bons rails. Accrochons lui les wagons, comme dit Aimé Jacquet que je remercie pour son infaillible soutien. C'est pourquoi mon souhait est que ce plan quadriennal, qui vous sera développé et proposé lors de l'Assemblée Fédérale prochaine par le CNFA, ne reste pas un concept mais soit pris en compte par tous.

Ensemble, mettons tout en œuvre pour être fiers de notre football féminin.

Bernard BACOURT

Vice-président de la FFF

Chers Amis,

Je voudrais rapidement rappeler ce qu'est Clairefontaine. C'est en 1976 que le Président de la Fédération de l'époque, qui a donné par la suite son nom au Centre, a eu l'idée de lancer le Centre de Clairefontaine inauguré en 1988 et qui a été entièrement construit à cette époque, hormis le bâtiment administratif.

Les missions de Clairefontaine sont de quatre ordres :

Le haut niveau :

La préparation des équipes de France et des sélections nationales,

L'Institut national du football,

Le Centre féminin ;

La formation et le perfectionnement des éducateurs et des cadres du football :

brevet d'état, DEF, DEPF, certificat de formateur, etc. ;

La recherche : innovation technique et pédagogique, centre audiovisuel et centre médico-sportif ;

La Maison du Football, qui accueille des clubs français et étrangers (ils sont nombreux à venir), des séminaires de dirigeants, des réunions de corps arbitral, des colloques, des conventions d'entreprises, etc.

Pour terminer le tableau physique, les installations comportent :

- sept terrains en gazon naturel, trois synthétiques éclairés dont un couvert, deux terrains de tennis, un gymnase, une salle de musculation.

- une régie audiovisuelle numérique : production de documents audiovisuels techniques et pédagogiques, documentation pédagogique spécifique football,
- un nombre important de salles et un auditorium de 180 places.

Le Centre est au milieu d'un parc de 56 hectares dont 7 ha de terrains et il se déroule environ 50 000 journées stagiaires par an.

Je vous rappellerai brièvement tout ce qui a pu être fait dans le centre depuis 1999 :

- 1988 : l'inauguration.
- 1999 : on a commencé des améliorations et un peu de rénovation, dont la salle de musculation, le stage 3 en rénovation partielle et la réfection totale de la toiture de la résidence de l'Equipe de France.
- 2000 : le bâtiment cadre 2 a été entièrement rénové. Egalement, la réfection du drainage des sept terrains engazonnés, l'implantation de terrains synthétiques extérieurs, l'éclairage des terrains synthétiques et d'un terrain engazonné.
- 2001 : rénovation totale du stage 1, la mise aux normes de la salle de soins de l'Equipe de France, le terrain synthétique couvert, changement d'organisation du vidéo projecteur de l'amphithéâtre.
- 2002 : implantation de caméras de surveillance et rénovation totale de la route d'accès et du parking d'entrée.
- 2003 : rénovation du gymnase, des vestiaires et des tribunes Pibarot.
- 2004 : rénovation totale des sièges de l'amphithéâtre, début de la construction du centre médical moderne comportant en particulier la balnéothérapie.
- 2005 : l'ensemble du parc de 56 Ha a été clos, par une clôture pour éviter les intrusions de deux sortes : les personnes mal intentionnées et aussi et surtout les sangliers.

A la fin de l'année, le centre médical sera terminé ; c'est un bâtiment important qui doit permettre des utilisations médicales de grande qualité.

On en arrive à ce qui est envisagé dans les mois qui viennent :

- la réfection totale des chambres de la résidence de l'Equipe de France (je vous rappelle qu'à l'époque, on avait mis de la moquette dans les salles de bains ; elles ont tenu 17 ans, ce qui prouve que c'était des moquettes de grande qualité !) ;
- la rénovation des peintures des salles, des salons, salles à manger de la résidence de l'Equipe de France ;
- le remplacement de toutes les fenêtres du château, qui sont pour beaucoup en très mauvais état, ce qui permettra d'avoir des fenêtres à double vitrage ;

- la modernisation du self, de la salle de restaurant et de la cafétéria.

Une réunion aura lieu très bientôt, le 5 juillet, pour débattre de l'utilisation des anciens locaux occupés par le centre médical actuel et envisager les besoins futurs.

Je ne sais pas, Président, si ce que j'ai dit correspond à ce que tu souhaitais, mais voilà le point de la situation actuelle et à venir

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Il est important que les gens se rendent compte de tout ce qui a été fait. 56 hectares et tous ces bâtiments, c'est quelque chose que l'on ne peut pas abandonner. Il faut continuer à entretenir régulièrement. C'est un patrimoine. C'est le patrimoine fédéral.

Bernard BACOURT

Et cela permet de bien travailler et d'avoir des résultats.

Noël LE GRAET

Gestion économique

Monsieur le Président, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Je dois dire que j'ai accepté avec beaucoup d'enthousiasme la proposition qui m'a été faite par Jean-Pierre ESCALETES. En deux mots, je veux dire que je suis très heureux de travailler avec l'ensemble du Conseil Fédéral et très heureux de travailler sous l'autorité de Jean-Pierre ESCALETES qui donne des missions claires et qui délègue. Pour ma part, j'y trouve un énorme plaisir.

La mission qui m'a été confiée était de lire les contrats qui lient la Fédération avec ses partenaires extérieurs, en particulier SPORTFIVE.

En arrivant, j'ai beaucoup sollicité nos services, aussi bien les services financiers avec Michel BAYAN et Marc VARIN que notre équipe de marketing, sous l'autorité de Pascal FRATELLA. Tous démontrent que l'on peut avoir à l'intérieur de la Fédération des responsables de très bon niveau.

Après avoir lu les contrats, j'en fais le commentaire suivant.

Vous aviez, lors de l'Assemblée de 2002 il me semble, émis un certain nombre de réserves sur la présentation des budgets. Ceux qui ont signé des contrats en 2004 ont voulu, j'en suis sûr, bien faire. Je pense que présenter un bilan déficitaire pour l'équipe sortante était sûrement un handicap très lourd.

Donc ils ont accepté le droit d'entrée proposé par SPORTFIVE et la Fédération a cru, au moment de cette signature, réaliser une bonne affaire. En fait, les commissaires aux comptes l'ont contesté assez rapidement. On se rend compte au fil des jours que ce n'est pas une bonne affaire pour la Fédération et que le contrat qui a été signé entre 2004 et 2010 doit être renégocié.

On arrive aujourd'hui, à l'issue d'une expertise externe, à une conclusion très claire : le contrat qui lie la FFF à SPORTFFIVE doit être revu. Ou bien on arrête, avec les difficultés que cela peut évidemment amener, ou bien on trouve un accord à l'amiable. Il n'est pas possible de concevoir que la FFF, qui est une grande maison, qui doit donner l'exemple et qui doit être totalement en règle (les districts le sont, les ligues le sont, la LFP l'est), reste dans une situation de déficit dans le domaine commercial. Or le déficit est technique. Vous avez tous vu que l'on a dû un jour annuler un match à l'extérieur, la tournée en Chine. Pourquoi ? Non pas pour le plaisir de changer les choses, mais pour une raison financière. Sur un déplacement comme celui-la, les pertes de la FFF auraient été d'un million et demi d'euros. Nous avons préféré jouer chez nous, à Metz et rencontrer la Hongrie, qui fut un match très agréable. La FFF a équilibré.

Il y a dans ces contrats quelque chose qui n'est pas logique et qui ne pourra pas durer. Tels qu'ils sont écrits, on ne pourra pas jouer un match à l'extérieur dans des conditions économiques équilibrées, ce qui n'est pas convenable. Voilà ce que je voulais vous dire. Le travail est important.

A partir de la semaine prochaine avec Jacques LAMBERT, nous allons engager la discussion avec nos partenaires et essayer de mettre en place quelque chose qui redonnera à la FFF, dans des délais courts, la possibilité de pouvoir présenter des comptes commerciaux au moins en équilibre, et de préférence positifs.

C'est la réalité économique d'un contrat qui me semble avoir été traité un peu légèrement. Jean-Pierre ESCALLETES m'avait par ailleurs demandé, avec l'ensemble du Conseil Fédéral, d'engager des conversations avec la LFP. J'ai été pris quelquefois entre deux feux, j'ai peut-être irrité Frédéric THIRIEZ de temps en temps parce que je me suis retrouvé du côté fédéral, parce que tout d'un coup je me plais bien dans ce poste. Avec passion, les uns et les autres, nous avons défendu nos intérêts.

Les deux Présidents vous présenteront très certainement tout à l'heure les accords qu'ils ont finalisé tous les deux et donneront raison à la réflexion que vous avez faite tout à l'heure : le football professionnel s'est parfaitement bien conduit et a réussi en peu de

temps, alors que les choses étaient bien engagées pour l'année prochaine, à trouver un accord qui, je pense, vous donnera satisfaction.

En deux mots, je suis très fier d'être à la FFF et j'espère qu'en décembre on pourra vous présenter des choses très positives.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Noël m'a remercié, moi je le remercie à mon tour et je me pose la question : comment arrive-t-il à concilier son engagement au sein de la FFF avec la présidence d'un club de L2, la direction d'une entreprise, et pas d'une petite entreprise, et celle d'une mairie ? Il y a donc des gens qui arrivent à faire beaucoup de choses en une journée et qui doivent parfois penser que les semaines de sept jours sont un peu courtes.

Le prochain intervenant, c'est Gérard ROUSSELOT qui va nous parler de l'Observatoire de la violence et de la mise en place d'une commission de sécurité spécifique au football amateur.

Gérard ROUSSELOT

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, merci de m'accorder quelques minutes.

Je souhaite d'abord préciser que j'interviens sur le département sécurité, qui comprend la violence, l'incivilité et le racisme, mais aussi l'éthique, les terrains et les équipements dans la mesure où ceux-ci concourent également à la sécurité.

Je vous indique également que j'agis dans le cadre de la feuille de route que nous a adressée le Président et qui nous dit : faites un inventaire des structures, fédérez-les autour d'un projet commun, dynamisez-les et valorisez leur action en initiant une synergie. Je rappelle cette feuille de route pour bien faire comprendre que nous travaillons en tenant compte de tout ce qui existe déjà.

Les règles de sécurité et d'homologation des équipements sportifs relèvent de la Fédération, par délégation de l'Etat

Il est donc tout naturel que la FFF se dote d'un département sécurité, qui soit le correspondant naturel des instances internationales de football pour tout ce qui concerne les problèmes de sécurité.

Certes la Fédération a déjà pris toute sa place dans le cadre de l'actuelle Commission Nationale Mixte de Sécurité qui pilote les matchs de haut niveau de la LFP, les matchs internationaux, les rencontres UEFA et les phases finales de la Coupe de France. Mais il manque une structure qui gère la sécurité du monde amateur. Cette carence sera comblée par la création d'une Commission Nationale de Sécurité de la LFA.

Malheureusement, la violence et le racisme sont trop souvent présents au sein du football amateur. Ils s'expriment d'une façon très différente et plus diffuse que dans le secteur professionnel. Nous savons que les ligues et les districts développent déjà de nombreuses actions contre la violence, que les compétitions nationales également travaillent contre cette violence. Mais elles doivent, et vous devez tous, bénéficier d'une structure nationale qui puisse vous assister dans vos actions, réfléchisse à des mesures innovantes et serve de relais auprès des pouvoirs publics. Cette nouvelle commission fera appel aux compétences locales, pour être le plus proche possible des réalités du terrain. Dès à présent, de nombreuses consultations nous permettent de cibler un vaste programme de réflexion et d'action : recenser tous les domaines qui concourent à la sécurité, analyser les incidents ou accidents, faire toutes propositions permettant d'améliorer cette sécurité, diffuser toutes informations réglementaires et textes légaux relatifs à l'organisation des matchs et à leur sécurité, suivre le déroulement des championnats nationaux, effectuer éventuellement les audits nécessaires, apporter une aide aux clubs qui rencontrent des difficultés dans ce domaine et, enfin, promouvoir toute formation utile. C'est l'objet de la Commission de Sécurité.

Un autre point fort de l'action de la FFF en matière de sécurité sera la mise en place d'un Observatoire National de la Violence. Cette mise en place correspond à un besoin ressenti par toutes les instances du football et par les ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Sports. Le Ministère des Sports a même souhaité que cette action entre dans le contrat d'objectifs de la Fédération. Une première approche avait été menée il y a quelques années sans toutefois aboutir, probablement par manque de volonté explicite du pouvoir politique. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

L'Observatoire sera chargé de recenser tous les événements marqués par la violence, tant dans les championnats professionnels que dans le monde amateur : la violence entre joueurs ou équipes hors faits de jeux, la violence entre supporters, les agressions d'arbitres, de joueurs, de dirigeants, le racisme, la violence liée quelquefois à des individus extérieurs au football.

Nous savons qu'au plan local, des outils d'analyse ont déjà été développés par certaines ligues et districts. Il devient indispensable d'y associer une structure nationale. Plusieurs réunions ont déjà été menées avec les ministères concernés et les structures institutionnelles axées sur la lutte contre la violence. Le Directeur de l'INHES (l'Institut

National des Hautes Etudes de la Sécurité) nous écrivait d'ailleurs récemment : «La création d'une structure de centralisation des incidents dans le football est, pour le département Observatoire National de la Délinquance, une avancée importante et présente une véritable intérêt ».

Pour y parvenir, une fiche « incidents » simplifiée, facile à renseigner, et des procédures de remontée de l'information sont en cours d'élaboration par un groupe de travail technique qui comprend des représentants de la FFF, de la LFP, des ministères compétents. Une place spécifique sera consacrée à l'information concernant les agressions contre les arbitres et le racisme. Une bonne connaissance des incidents, de leurs origines, de leur déroulement et de leur gravité permettra une parfaite information des médias, du public et de nos licenciés sur la réalité des événements, et également l'élaboration de mesures de prévention, d'éducation et de répression permettant de réduire les actes de violence.

Je rappelle pour terminer qu'une instance de concertation FFF, LFP et ministères (Intérieur, Justice et Sports) se réunit déjà mensuellement pour étudier les difficultés existantes et faire évoluer les dispositifs de prévention.

Cette instance s'intéresse à tous les niveaux de la compétition et nous ne manquerons pas de saisir nos correspondants des ministères lorsque le besoin s'en fera sentir. Merci de votre écoute et j'espère avoir été dans les temps.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Christian TEINTURIER est chargé de missions très importantes : la formation, la préformation, la coordination des sélections de jeunes, que ce soit les garçons ou les filles.

Christian TEINTURIER

Cette mission concerne un champ extrêmement important, très homogène : préformation, formation, sélections sont complémentaires. Ce champ est déjà largement investi, depuis plusieurs années, par l'action déterminée et constante de la Direction Technique Nationale sous l'autorité actuellement d' Aimé JACQUET.

Je vais aborder quelques points essentiels.

SUR LA PREFORMATION :

Je voudrais rappeler que la préformation, c'est un espace de temps, (12-15 ans) où nos jeunes font les acquisitions fondamentales pour l'avenir. C'est le socle indispensable pour notre élite.

Je rappelle que cette préformation a deux voies :

- une préformation de masse,
- une préformation élite.

La préformation de masse :

L'ensemble des ligues et des districts l'ont découverte, il y a un peu plus d'un an, d'une manière plus spécifique, puisque la Direction Technique Nationale et le Département jeunes ont mis en place un schéma directeur du football en milieu scolaire sur lequel s'appuie cette préformation de masse. Ce schéma est très ambitieux. Nous devons le développer de façon importante car il rentre dans un quadrillage bien précis de l'ensemble du territoire, permettant ainsi à nos jeunes espoirs de trouver des structures de progrès. A côté de ces structures scolaires s'organise au sein des clubs amateurs, une préformation de qualité.

La préformation élite

Elle s'appuie sur deux structures :

- Les pôles espoirs fédéraux, qui existent déjà depuis un certain nombre d'années, au nombre de sept actuellement. Sur proposition de la commission permanente de la préformation, le Conseil Fédéral a validé le maillage du territoire en pôles espoirs et d'ailleurs je suis heureux de voir qu'un nouveau pôle va naître à la rentrée prochaine à Aix-en-Provence ; la DTN a estimé qu'une douzaine de pôles espoirs fédéraux sur l'ensemble du territoire serait un chiffre tout à fait pertinent.
- D'une manière complètement complémentaire et avec le même cahier des charges, la création de sections sportives élite au sein de nos clubs professionnels permet d'améliorer ce quadrillage.

Sur la préformation, j'ajouterai ceci : au départ, un groupe de réflexion initié par le Conseil Fédéral a débouché sur la création d'une commission permanente de la préformation. Cette commission paritaire, composée de membres du Conseil Fédéral, de membres du CA de la LFP, de représentants des clubs et des centres de formation, a travaillé pendant deux ans pour arriver à une révision de la réglementation spécifique de la préformation, ainsi qu'à de nouvelles modalités indemnitaires tenant compte de l'évolution du cadre de la formation du football international.

Est née aussi, de cette commission permanente, la volonté de protéger nos jeunes en évitant des déracinements abusifs. Vous avez voté l'année dernière des textes réglementaires sur les limitations de mutations. Nous arrivons aujourd'hui à leur application. On a reçu déjà quelques courriers demandant des dérogations. Je pense, qu'il faut faire une application normale de ces textes et puis, s'il y a quelques problèmes, la commission permanente de la préformation pourra vous aider dans ce domaine.

Je voudrais vous dire aussi que les mutations inter-districts doivent rester au niveau des commissions ad hoc des ligues qui, je l'espère, sauront retenir l'esprit de cette réglementation. Les mutations inter-ligues viendront au niveau de la commission permanente. Notre commission compte sur vous.

SUR LA FORMATION :

Compétence de la DTN, cette action s'appuie sur les textes réglementaires du Ministère de la Jeunesse et des Sports et bien évidemment sur l'application de la Charte du Football. Deux voies encore :

- Une voie amateur, qui est le continuum du schéma directeur du football en milieu scolaire avec les sections second cycle. Dernièrement, nous avons réfléchi au niveau du groupe à un état des lieux, parce que beaucoup de jeunes vont frapper à la porte de ces sections de second cycle. Je pense même que l'idée d'en créer quelques unes sera étudiée.

Il y a aussi un monde que l'on commence à explorer, ce sont les sections sportives universitaires que nous ne devons pas négliger.

- Bien évidemment, au niveau de l'élite, ce sont les centres de formation professionnelle. A titre d'exemple, hier le Conseil Fédéral a validé le classement de ces centres qui, sous l'autorité de la DTN, paraît tous les ans et qui est basé sur la recherche de critères d'efficacité et de valorisation.

SUR LES SELECTIONS :

C'est notre image internationale. Les sélections participent de la formation des jeunes joueurs. C'est le reflet du travail réalisé. Ces sélections permettent à nos jeunes de capitaliser une expérience internationale indispensable pour l'avenir. Cela fait déjà longtemps que nos sélections sont en bonne posture internationale : champions du monde

en 17 ans, champions d'Europe en 17 ans. On a des titres et on est souvent dans les tournois finaux.

Notre volonté est d'être plus performant dans la structuration administrative et logistique permettant ainsi de renforcer l'environnement de nos sélections.

Je voudrais vous dire un mot à tous. Ces sélections de jeunes sont aussi l'image vivante de notre Fédération et je souhaite qu'elles deviennent, au sens noble du terme, un outil de promotion de notre football. Ainsi, je vous l'avais déjà dit, nous sommes toujours à la recherche de villes pour organiser des matchs amicaux, pour organiser un certain nombre de tournois. Evidemment, à chaque fois, on regardera avec attention ceux qui se proposeront de venir nous aider.

Dans le concert européen, nos sélections sont très redoutées. Nous pouvons être fiers d'elles.

Nous pouvons être fiers du travail et des résultats de notre pré-formation, de notre formation et de nos sélections. C'est notre avenir, l'avenir du football français. Nous devons continuer et sans cesse innover, inventer et réussir.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Merci.

J'appelle Monsieur le Président de la LFA à nous dire s'il a réussi à dépouiller le vote.

Fernand DUCHAUSSOY

Je dois effectivement mettre fin au suspens insoutenable. Je rappelle pour ceux qui n'étaient pas à l'Assemblée Fédérale tout à l'heure, que nous avons eu un match en lever de rideau, pour la Ligue qui s'appelle maintenant la LFA et qui vit dans l'ombre de la Ligue d'Aquitaine.

Je voudrais en profiter pour remercier les membres du CA de la LFA du travail qu'ils ont accompli à la fois dans les commissions, mais aussi dans les réunions plénières. On en a quand même fait cinq depuis le 8 janvier, dont certaines ont duré cinq heures et demie.

Ils ont surtout travaillé sur la simplification des règlements, sur des projets novateurs en ce qui concerne la formation des bénévoles mais aussi des permanents, sur l'information des clubs et sur les contrats d'objectifs qui vont devenir le mode de fonctionnement de la LFA dans une politique bien claire et bien définie.

Tout à l'heure, tu parlais de la lutte contre les incivilités. Personne à l'heure actuelle ne peut imaginer que, dans un district ou une ligue, on ne puisse pas éradiquer ou essayer

d'éradiquer ce mal qui nous ronge et nous met parfois en vedette de façon négative dans les médias. Donc il faut travailler dans ce sens. Evidemment, le développement du foot féminin, du football en milieu scolaire, le développement de l'arbitrage à la base, tout cela est incontournable. Il faut tenir compte de la spécificité de chacun d'entre nous, car nous ne pouvons pas avoir les mêmes objectifs dans un district qui a une dimension urbaine très lourde et dans un district qui serait plus rural. On est en train de bâtir des projets extrêmement novateurs là-dessus, avec l'objectif d'avoir des supports qui soient les mêmes pour toutes les ligues et tous les districts.

Merci pour ce travail que vous avez accompli. On a l'impression d'avoir construit un échafaudage solide et on va essayer maintenant d'attaquer le bâtiment.

Il nous faudra des moyens financiers un peu différents de ce que l'on a à l'heure actuelle. On est plus budgétivores que rapporteurs d'argent dans le football amateur. D'autant plus que l'on a d'autres projets comme Extranet, c'est à dire permettre aux dirigeants de base de pouvoir commander leurs licences, de renouveler leurs joueurs, la carte foot, ce qui est pour moi extrêmement important car, si on n'est pas riche dans le football amateur, en revanche on est nombreux.

A l'heure actuelle, avec le travail qui a été accompli dans les ligues, on dispose de plus d'un million d'adresses fiables de joueurs identifiés, de gens qui jouent au football, qui sont jeunes, qui ont des pratiques bien déterminées. Il y a plein de gens qui sont prêts à nous acheter ce fichier. Donc, il faut aller dans ce sens. Il faut avoir une opération de marketing pour le football amateur.

On a aussi des projets pour ce qui concerne l'aide au football amateur d'élite. On s'aperçoit à l'heure actuelle que l'on serait incapables, après les décisions de la D.N.C.G., de faire un groupe de National, voire certains groupes de CFA. Il faut que l'on réfléchisse à tout cela.

Il faut également que l'on aide, dans le football animation, nos districts à partir des adjoints techniques qui sont souvent des aides incontournables pour les CTD.

Alors, on compte beaucoup sur ce que va nous dire Frédéric THIRIEZ juste après. Je suis sûr qu'il va venir avec des projets financiers novateurs et extrêmement ambitieux.

C'est vrai qu'il a son Assemblée de la LFP à Monaco la semaine prochaine et qu'il ne peut peut-être pas trop s'engager publiquement.

En ce qui concerne l'élection du nouveau membre la LFA, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 1754 ; nombre de suffrages nuls : 0 ; nombre de suffrages exprimés : 1754 ; majorité absolue : 874.

Pour notre ami Claude VERDURON : 1577 voix, c'est à dire 89,91%. Merci Claude de venir nous rejoindre comme tu l'as déjà fait puisque tu as déjà été membre du CNFA.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Je donne maintenant la parole à Frédéric THIRIEZ, Président de la Ligue du Football Professionnel.

Frédéric THIRIEZ

Cher Président, chers collègues et amis de la Fédération, des ligues, des districts, du monde professionnel, de la DTN, des familles.

Le climat qui règne sur cette Assemblée Fédérale est bien à l'image, mon cher Jean-Pierre, du climat qui règne à la Fédération depuis quatre mois : climat de paix, de sérieux, de travail et de dialogue. Je voudrais te féliciter Jean-Pierre. Il y a trois ans, trois ans et demi, les anciens qui sont présents s'en souviennent, nous avons traversé des moments difficiles entre le football amateur et le football professionnel. Ça a secoué un petit peu. Et puis, nous avons, grâce à l'action des uns et des autres, retrouver quelques principes de base qui étaient la solidarité et le respect.

Aujourd'hui c'est mieux encore, mon cher Jean-Pierre. Je dirai que les deux mots qui résument notre façon de travailler ensemble entre la LFP et la Fédération sont harmonie et proximité. Pour cela, je te remercie infiniment.

En dépit de la passe décisive que vient de me faire notre ami Fernand DUCHAUSSOY pour me faire parler de la révision du protocole financier Ligue/Fédération, je vais faire pour ma part une passe en retrait au Président de la Fédération qui, je pense, aura des choses importantes à vous dire sur ce point.

Pour ma part, je voudrais vous parler d'un sujet qui nous unit tous ici, amateurs, professionnels, joueurs, entraîneurs, qui nous unit dans la même ferveur. Parce qu'au fond, qu'est-ce qui nous anime ? Pourquoi sommes-nous là tous réunis ici alors que, sans doute, nous serions mieux sous les frondaisons en bord de Saône. ?

- L'argent ? Balivernes. Tout le monde sait qu'on ne gagne pas d'argent dans le football, en tout cas ceux qui en gagnent ne sont pas ici.

- Le pouvoir ? Illusion. Nous sommes tous ici des élus. Il n'y a rien de plus éphémère et de plus fragile qu'un mandat électif et c'est tant mieux, c'est notre honneur.
- La passion ? Certes. Un peu, beaucoup. Mais n'oublions pas que passion au sens étymologique latin, veut dire d'abord, subir, souffrir, alors n'en abusons pas.
La passion est à consommer avec modération, car il faut aussi raison garder dans le football et la recherche du plaisir me paraît, je l'avoue, un objectif aussi louable que la recherche de la souffrance.
- La foi ? Oui, assurément oui. Et la foi dans quoi ? La foi dans le fait que l'homme est perfectible et la foi surtout dans le fait que le sport et notre sport en particulier contribuent à rendre l'homme meilleur. Et pourtant aujourd'hui que ne voit-on pas, que ne dit-on pas, que ne pense-t-on pas sur le football ? Et quel décalage incroyable entre notre foi et celle des 350 000 bénévoles qui sont sur les terrains, quel décalage entre cette foi et agressivité, racisme, agents troubles et argent trouble, perquisitions, affaires judiciaires, et j'en passe. Le football est-il à ce point malade aujourd'hui ? Là est la question que nous devons nous poser.

Alors soyons lucides, mais pour autant restons optimistes.

D'abord soyons lucides :

1. Arrêtons de nous en prendre aux médias, accusés ici ou là de déformer ou d'amplifier les choses, car la résonance, l'amplification ne sont que la conséquence de notre popularité, de celle de notre sport et c'est aussi la condition de celle-ci. Nous en avons besoin de cette résonance, même si nous en souffrons parfois.

Quant à la déformation, croyez moi, le football n'en est pas plus victime que tout autre activité humaine médiatiquement exposée, que ce soit la politique ou le spectacle.

2. Non, tout ne va pas bien dans le football, amateur ou professionnel !

C'est vrai, souvent nous sommes fiers à juste titre de ce que nous voyons, vous, moi. J'ai par exemple en mémoire ce que j'ai vu de formidable sur un match Lyon/PSG où supporters lyonnais et supporters parisiens, unis dans la même ferveur et dans le silence, ont offert à la France entière un spectacle que je n'oublierai jamais. Nous en sommes fiers.

Mais parfois aussi, nous avons honte, vous et moi, nous avons honte : arbitres malmenés, cris de singe, croix celtiques, supporters agresseurs ou agressés, parents surexcités au bord du terrain, tricheries encouragées, injures, contestations en tout genre, et j'en passe.

Alors je vous le dis sincèrement, prenons garde. Si le football professionnel pour le moment continue de grimper aussi bien en affluence dans les stades qu'en audimat, la

courbe pourrait bien s'inverser si nous dégoûtons notre public du spectacle que nous offrons, si les familles ont peur de venir au stade et si, comme je l'entends et vous aussi, de plus en plus dans nos villes, les fidèles se détournent de notre sport parce qu'ils n'y trouvent plus ses valeurs. Prenons garde !

Mais restons optimistes :

Ce n'est pas le foot qui est malade. C'est nous qui le sommes. Quand je dis nous, c'est la France, le monde d'aujourd'hui.

Ce n'est pas le foot qui crée la violence, il est au contraire facteur de paix et école de respect universel.

Ce n'est pas le foot qui crée le racisme. Il suffit de regarder nos équipes depuis les débutants première année jusqu'aux plus grandes équipes européennes pour le constater.

Ce n'est pas le foot qui crée la fracture sociale. Au contraire, il est l'un des rares moteurs aujourd'hui d'intégration sociale et d'épanouissement collectif. Le foot est créateur de liens sociaux.

Ce qui se passe en réalité, c'est que le foot révèle les maux et les souffrances de notre société telle qu'elle est. Et, disons-le, elle va de moins en moins bien. Vous le savez : chômage des jeunes, perte de lien social, oubli des valeurs, montée des intégrismes, montée du communautarisme.

Que se passe-t-il ? Le foot traduit cette crise. Il reflète les défauts de notre société comme un miroir, alors qu'il devrait au contraire en être la vitrine. La vitrine, pas le miroir. C'est pour cela que toute violence physique ou verbale, tout acte de racisme est insupportable chez nous. On ne nous le pardonne pas et on a raison de ne pas le pardonner. Nous devons donner l'exemple et nous en avons, disons-le, les moyens. La volonté, je le sais, mais les moyens aussi. Alors, que chacun fasse son travail à sa place. Et nous d'abord, Fédération et Ligue Professionnelle à tous les niveaux. N'attendons pas tout des pouvoirs publics. Ceux-ci ont leur travail à faire, mais d'abord faisons nous ce que nous avons à faire.

Quelques exemples :

- **Contre** le racisme : oui il va falloir qu'un jour un arbitre arrête un match, lorsque les cris de singe atteignent un degré insupportable.
- **Contre** la tricherie et la violence des joueurs : oui, la vidéo d'après match est indispensable. Nous la mettrons en vigueur cette année sur le Championnat professionnel dès la reprise, de manière systématique, conformément d'ailleurs aux textes de la FIFA.

- **Contre** la tricherie financière : bravo à l'Assemblée Fédérale qui a approuvé ce matin les sanctions sportives lourdes, trois à neuf points, contre ceux qui trichent avec la D.N.C.G., qui font de fausses déclarations, qui surestiment leurs recettes ou qui sous-estiment leurs dépenses. Oui à la création d'une D.N.C.G. Européenne. La semaine prochaine, je présenterai, je vous présenterai le dossier sur lequel nous avons travaillé avec la Fédération, la Ligue, l'UCPF et l'ensemble des familles du football.
- **Contre** la violence verbale et toutes les déclarations définitives ou incendiaires : bravo à l'Assemblée Fédérale qui a voté le texte que je demandais il y a deux mois, c'est-à-dire un pouvoir disciplinaire au Conseil de l'Ethique pour tout ce qui concerne les comportements ou déclarations hors match. Comportements mettant en cause l'intégrité d'un tel ou d'un tel, pas uniquement des arbitres, mais également entre les dirigeants, entre joueurs. Les déclarations d'après match, ça suffit !

Maintenant les « pour » :

- **Pour** un arbitrage respecté : la vidéo, l'arbitrage assisté par la vidéo est incontournable. Je sais que nous avons des débats ensemble à ce sujet ; chacun a son opinion. Personnellement, je suis convaincu que c'est l'avenir, parce que lorsque nous avons les moyens techniques de limiter les erreurs, je ne dis pas de les éliminer, on n'éliminera jamais les erreurs, mais de les limiter, ce serait un crime de ne pas les utiliser.

Certes le football doit rester humain mais la médecine, elle aussi, doit rester humaine, ce qui n'empêche pas votre médecin de prescrire un examen radiologique ou une IRM s'il en a besoin. Il en va exactement de même dans le football.

L'arbitrage restera humain, mais les arbitres auront enfin les moyens techniques qu'ils réclament et auxquels ils ont le droit.

Arbitrage respecté aussi par un statut, un véritable statut professionnel pour les arbitres d'élite. Le ministère nous appuie là-dessus et nous allons avancer avec le corps arbitral.

- **Pour** un football propre : oui, il faut réformer le statut des agents de joueurs. Beaucoup de travail a été fait par la Ligue, avec la Fédération, depuis un an. Le Ministère a repris nos propositions et c'est tant mieux. Un texte va être déposé. J'espère qu'il sera voté.
- **Pour** un contrôle des transferts : j'ai demandé un rapport à notre Commission d'Appel et de l'Ethique présidée par Laurent DAVENAS, qui m'a remis un travail remarquable, avec des propositions très intelligentes pour un meilleur contrôle des transferts

nationaux et internationaux. Nous devons y réfléchir à la Ligue d'abord et ensuite avec la Fédération.

- **Pour** le football plaisir : des stades modernes et plus sûrs. Ne compromettons pas les efforts de modernisation de nos stades. Investissons dans nos stades pour améliorer l'accueil du public, la sécurité, la vidéo-surveillance. Et surtout préservons un dialogue constant avec les vrais supporters. Dialogue constant aussi bien au niveau local, au niveau des clubs, qu'au niveau des instances nationales, car les vrais supporters sont nos alliés dans ce combat pour le respect de l'esprit sportif.

Vous le voyez, et j'en ai terminé, voilà le plus beau des combats que nous devons mener ensemble, Fédération et Ligue ensemble, rassemblées et unies. Les Français nous observent et, croyez-moi, ils sont inquiets de l'avenir de notre sport. Alors essayons d'être à la hauteur de ce qu'ils attendent de nous. Vive le football ! Merci.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Nous en arrivons presque au terme de cette Assemblée bourguignonne .

Avant de clore cette saison fertile en événements souvent sérieux et parfois graves, parfois dramatiques, vous ne comprendriez pas que je ne réponde pas à la question que je formule ainsi : qu'avez-vous fait de ces dix-huit semaines?

Je ne croyais pas si bien dire quand je définissais le rôle du Conseil Fédéral en deux mots : action, réaction.

Je ne savais pas que ce 12 février 2005 se passerait, à Casablanca, un événement qui allait donner au Conseil l'occasion de démontrer sa capacité de réaction.

Je suis le premier à regretter la lenteur d'une procédure imposée par la loi mais, dans cette affaire, chacun a joué son rôle sans pression d'où qu'elle puisse venir, en ayant comme première préoccupation l'intérêt supérieur du football, de tout le football, même si les décisions ont été parfois déchirantes et peuvent être lourdes de conséquences.

Cette affaire marocaine a, pendant trois mois, pollué notre action par son retentissement hyper-médiatisé. Mais c'est la loi du genre car, parallèlement à ce tohu-bohu, il a fallu en faire des choses :

- Il a fallu négocier le départ d'un Directeur Général en limitant la casse.
- Il a fallu le remplacer, mais là je dois admettre qu'il existait un plan B, même si en l'occurrence c'était un plan L et je me réjouis chaque jour du choix fait.
- Il a fallu faire face à deux perquisitions, les deux jeudis noirs de la FFF. D'abord, une enquête administrative de la DGCCRF, avec ses conséquences éventuelles pour la

Fédération en tant que personne morale, avec des résultats, je l'ai dit hier, qui seront connus fin 2006 au mieux. Par ailleurs, les suites du dépôt des comptes fédéraux sur le bureau du Procureur de la République par un des commissaires aux comptes, avec ses conséquences pénales éventuelles pour des personnes physiques, fin 2005 au mieux.

- Il a fallu définir le rôle de chacun, avec des délégations mises en place, de véritables délégations comme il faut les entendre avec une vraie part de responsabilité.
- Il a fallu rencontrer une multitude de personnes, des sponsors, des diffuseurs, le Stade de France, les ministères, les médias et j'en oublie.
- Il a fallu régler les problèmes des matchs amicaux de l'Equipe de France : Chine, Hongrie, Slovaquie qui ne sont que la partie visible de l'iceberg de l'immense négociation dont vous a parlé tout à l'heure Noël LE GRAET.
- Il a fallu lancer l'opération « Nouveau Siège » déjà évoquée tout à l'heure, dans l'esprit défini par vous tous le 12 février.
- Il a fallu s'attaquer à l'article 10 du protocole financier que je vais aborder dans un instant.
- Il a fallu passer plus d'un tiers de son temps au moins à communiquer, à expliquer, à convaincre.
- Il a fallu rassurer un personnel fédéral normalement inquiet.

Il a fallu, il a fallu, il a fallu... D'accord, mais quid des douze chantiers annoncés le 12 février ?

Reprenons les très vite :

1. La place et le rôle du Conseil Fédéral : c'est à vous de juger bien sûr, mais j'ai l'intime conviction qu'un grand pas a été fait dans le bon sens.
2. Le patrimoine : Coupe de France, Equipe de France, sélections nationales. Notre belle Coupe est confrontée à un terrible problème de calendrier.
L'appel d'offres prévu à l'automne pour les droits télévisés nous permettra de mettre tout à plat. Et puisque nous parlons Coupe, n'oublions pas de féliciter son beau vainqueur, l'AJA, n'est-ce pas Jean-Claude Hamel ? Ainsi que le finaliste valeureux jusqu'à la dernière minute, Sedan. Avec un coup de chapeau particulier à notre ami Guy Roux. Et permettez-moi, puisque nous en sommes aux félicitations, de tirer un grand coup de chapeau à l'O.L, vainqueur quatre fois de suite du Championnat, ce qui est pour nous un exemple national et, je l'espère, bientôt un exemple européen.
3. Les équipes de France féminines :

Marilou l'a dit tout à l'heure, les filles ont été quelque peu déçues par la phase finale. Il manque peu de choses, mais il manque quelque chose.

4. Les sélections des jeunes poursuivent leurs aventures européennes, n'est-ce pas Christian, et cette année, ce sont les 19 ans qui sont à l'honneur, qui ont mieux réussi que les 17 ans; l'année prochaine ce sera peut-être l'inverse, le réservoir est de qualité. Ceux qui étaient à Toulon, il y a quelques jours, ne me démentiront pas : la source n'est pas tarie. Cette victoire était magnifique.

Et l'Equipe A me direz-vous : cela va un peu mieux. Le groupe prend forme petit à petit mais c'est sur le terrain que tout va se jouer avec les habituels aléas de la compétition. Croisons les doigts, l'encadrement a besoin du soutien, de notre soutien, de notre confiance. J'y crois, il faut y croire, le football français a sa place en Allemagne.

5. Il y a eu le premier pas de la nouvelle Ligue du Football Amateur. C'est une étape vers une ultime reconnaissance de ce football amateur.

6. Bravo pour l'avancée ministérielle sur les agents.

Nous avons soutenu, n'est-ce pas Frédéric, les nouvelles mesures qui sont parfois calquées sur des propositions et retiré, pour la première fois, sa licence à un agent l'autre jour en Conseil Fédéral.

7. L'arbitrage me pose deux problèmes.

Le problème de cette pacification entamée par nos amis Guy CHAMBILY et Fernand DUCHAUSSOY. Ça n'a pas l'air d'avancer bien vite. Nous avons proposé au Conseil Fédéral, pour premier message et premier acte de volonté d'apaisement, que deux des parties concernées retirent de façon simultanée les plaintes déposées. Nous attendons le résultat de cette perche qui a été tendue.

Et puis il y a le problème du statut de l'arbitre. Il faut que le statut de l'arbitre d'élite, de l'arbitre franchisé et de l'arbitre tout court soit défini une fois pour toutes pour que l'on sache sur quel pied danser.

Il y a eu les projets essentiels pour la DTN, dont l'un dont on n'a pas parlé : cette idée d'avoir une académie internationale de formation, pour le rayonnement international de notre football, et aussi ce grand projet de responsables départementaux de football d'animation qui va certainement voir le jour grâce aux négociations du protocole financier dont je dirai un mot dans quelques secondes.

8. L'information : un projet nous a été présenté, il faut maintenant passer aux actes pour construire une information fédérale interne/externe faite d'unité, de convergence, avec cette idée que l'information n'appartient à personne, mais qu'il y a plusieurs moyens de

la véhiculer. Il faut utiliser tous ces moyens parce que l'information transversale est seulement embryonnaire.

Il y a eu déjà une rencontre entre le Président d'une Ligue de l'Ouest et le Directeur Général concernant la démarche qualité.

Je tiens à ce que, l'année prochaine, il y ait une véritable démarche qualité qui se fasse en accord avec les instances, en parallèle à l'installation dans un nouveau siège. Tout cela doit aller ensemble, dans le même sens, pour que l'on ait une Fédération dont le fonctionnement sera encore amélioré et dont nous serons comme toujours très fiers.

9. Et puis il y a l'aide à nos championnats d'élite qui sont en grosse difficulté. Nous allons, grâce à certaines négociations, donner un petit coup de pouce, mais ce sera un petit coup de pouce, il ne faut pas rêver. Un réexamen total de ces championnats nationaux est à faire. Il faut mettre tout à plat, avec l'objectif de trouver quelque chose qui fonctionne mieux et qui se termine moins mal que chaque saison maintenant.

Neuf points sur 12 ; il en manque trois.

10. La mutualisation des ressources : on avance un petit peu, mais là aussi cela reste un peu embryonnaire.

11. Les nouveaux statuts et règlements dont vous a parlé Fernand, qui vont dans le sens d'un football plus simplifié à un certain niveau.

12. Le département international : nous attendrons un petit peu avant de le créer ou de le finaliser, mais les idées ne manquent pas et c'est pour le mois de septembre ou octobre 2005.

Une autre tâche nous attendait en plus de toutes celles-là : c'est cette démarche, beaucoup plus discrète mais essentielle pour l'avenir, qui est l'application de l'article 10 du protocole financier qui lie la FFF et la LFP.

Trois objectifs prioritaires, en dehors et en plus du FAI, ont été définis et acceptés. De ce côté-là, pas de problème. C'est :

- une aide à l'élite senior amateur ;
- une aide aux ligues et aux districts par un accroissement des contrats d'objectifs dans la nouvelle politique que va mettre en place la LFA ;
- et enfin, l'ambitieux projet de conseillers d'animation dans chaque district pour préparer la relève dans les dix années à venir parce que c'est une opération pilotée par la DTN.

La négociation a été serrée, cordiale mais serrée.

Les trois domaines pour l'aide complémentaire n'ont pas posé problème vu leur cohérence. Mais ce qui pose problème c'est toujours de finaliser l'accord, de savoir comment on arrivera à aider le football amateur.

Là je dois dire qu'il faut que vous fassiez confiance à Frédéric, à Fernand, à votre Président. Nous pouvons vous dire que nous sommes tout près du but. Je m'engage à certaines choses mais, parallèlement à cela, je m'engage aussi à ne divulguer les conclusions de nos accords que la semaine prochaine, devant les professionnels qui sont ceux qui vont contribuer à améliorer ces objectifs. Nous allons essayer de garder un petit peu le secret pour que ce soit eux qui en aient la primeur.

Je me suis engagé au nom de la Fédération Française de Football à ouvrir ou à finaliser trois chantiers :

- celui de la Coupe de France, c'est bien parti ;
- celui de la remise à plat des Championnats nationaux : le National, le CFA, le CFA2, où va-t-on ? Que viennent faire les pros là-dedans ? A quel niveau doit-on les accueillir ? Est-ce qu'il doit y avoir un championnat de réserve de pros ? Il ne doit pas y avoir de sujet tabou. Il faut tout aborder ;
- un autre sujet beaucoup plus difficile : comment aider les clubs qui mettent à disposition des internationaux ? Il paraît que certains pays européens y pensent, pourquoi pas nous ?

Voilà quatre mois bien remplis. L'équipe est en place. Les problèmes sont cernés, je n'ai pas dit résolus mais cernés.

Le souci n°1, vous l'avez compris, c'est l'héritage. Les réserves existent, Bernard vous a dit à quel niveau. Les contrats ont été prolongés certes, Noël vous l'a dit mais sont devenus moins favorables.

Les deux perquisitions conduisent à s'interroger sur un point : ce qui a été fait était-il légal ? Tant que la justice et l'administration de la concurrence ne se seront pas prononcées, nous ne le savons pas.

La situation pour moi est intolérable. On ne peut pas continuer ainsi. Ces enquêtes laissent planer une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes.

Alors, dans les semaines à venir, des décisions drastiques devront être prises concernant ces contrats. Le déficit ne doit pas devenir chronique et institutionnel.

Il y va de notre survie, non pas à court terme mais à long terme. Alors je souhaite, mais je n'en suis pas sûr, que nos découvertes s'arrêtent là parce que le travail à faire est déjà colossal.

Je suis comme vous impatient. Impatient que la justice statue, parce que nous ne pouvons pas éternellement rester dans le doute. Impatient d'équilibrer les comptes fédéraux. Impatient de redonner à notre football une image de probité, de transparence et d'efficacité. J'ai pu commencer à réaliser cette tâche salubre avec le Conseil Fédéral, parce que j'ai toujours senti et sent encore aujourd'hui votre confiance, votre soutien et votre amitié. J'ai partagé votre désarroi quand j'ai lu certains articles, quand j'ai entendu certaines déclarations, quand j'ai appris certains drames. La médiatisation de notre sport le rend plus fragile que d'autres, parce qu'il est en pleine lumière et qu'il suscite tant de jalousies.

Alors, plus que quiconque, nous avons besoin de rigueur. Il n'est pas question de refuser l'intrusion de l'argent dans notre monde associatif mais de le contenir, de le canaliser, d'en faire le meilleur usage. Soyons intransigeants afin de donner à cette jeunesse qui ne demande qu'à y croire une belle image de cette passion que nous aimons tant partager.

Je terminerai par un espoir : l'espoir que Michel PLATINI soit un jour Président de l'UEFA. Je ne suis pas le seul. Pourquoi ?

1. Parce qu'il partage nos valeurs.
2. Parce qu'il est des nôtres.
3. Parce que c'est Michel.

Il ne vous a pas donné son programme. Il aurait pu vous le donner, mais il ne l'a pas fait parce que les élections sont repoussées d'un an. Pour lui donner plus de chances de se préparer ou peut-être pour une autre raison ? Je n'en sais rien. Il va vous le dire.

Et moi j'aimerais qu'il s'inspire de cette philosophie, je crois qu'il n'aura pas beaucoup de mal à le faire :

- La tolérance, ce n'est pas laisser dire et faire tout et n'importe quoi.
- L'initiative, ce n'est pas l'anarchie.
- La prise en compte des spécificités, ce n'est pas le début de l'éclatement.
- L'esprit d'ouverture, ce n'est pas le laisser-aller.
- Le libéralisme, ce n'est pas une jungle où tout est autorisé.

- La liberté, ce n'est pas la loi du plus fort ; la liberté, c'est le droit de faire tout ce que permet la loi.

Alors nous sommes là tous, bénévoles et permanents, pros et amateurs, pour veiller à l'épanouissement de toutes et de tous dans le respect de nos lois, dans le respect de nos règles, au nom d'une éthique, toujours plus exigeants.

C'est le message que je voudrais transmettre avec tous mes amis et avec force à la fin de cette magnifique Assemblée bourguignonne.

J'ai une question diverse qui m'a été proposée. Où est le Président de l'ANPDF ? Pose-t-il sa question ou ne la pose-t-il pas ?

Monsieur le Président de l'ANPDF

Monsieur le Président, mon intervention n'a plus lieu d'être à cet instant parce que ma question, au nom de tous les Présidents de Districts, concernait effectivement l'article du protocole financier. Au regard des informations qui viennent d'être données, nos interrogations se transforment en satisfaction quant aux axes retenus. Nous attendons donc, avec grande attention, l'Assemblée Générale de la LFP car il nous semble que de remarquables passerelles peuvent se construire entre pros et amateurs dans un intérêt commun. Je me permettrai d'ajouter que nous saluons le Conseil Fédéral pour l'action entreprise et les décisions prises depuis quatre mois, dans la transparence et la communication. Cela nous redonne à nous, Présidents de Districts qui agissons dans la proximité avec nos clubs et nos élus, une grande fierté d'appartenir à notre Fédération au sein de la Ligue Amateur, aux côtés de la Ligue Professionnelle. Je dirai tout simplement que, désormais et à nouveau, nous sommes bien dans notre maison Football.

Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.

Merci à toi.

Pour conclure cette Assemblée, je donne maintenant la parole à Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports

Mesdames et Messieurs,

Rude tâche de tirer les conclusions, comme m'y invite si gentiment le Président, de votre Assemblée Fédérale. D'abord elle a été studieuse, mais surtout elle a été rythmée.

Je garderai d'abord de cette Assemblée les paroles fortes que vous avez eues en ouvrant les débats de ce matin, ces paroles fortes qui étaient un vrai appel à la mobilisation générale contre la violence.

Ces paroles venaient en une sorte de révolte contre le drame vécu par le jeune Mirat et on sait comment cela s'est terminé.

En vous entendant vous interroger comme cela et de façon si sincère, je me demandais si le terme "d'incivilité" est encore un mot adapté. Chacun devrait souscrire à vos attentes, et je rendrai compte à notre Ministre, Jean-François LAMOUR, de ces attentes que vous avez si fortement exprimées. On sait bien sûr, et vous l'avez bien dit, que le Ministère de la Jeunesse et des Sports n'est pas le seul concerné puisqu'il y a en premier lieu celui de l'Intérieur et aussi celui de la Justice.

Je retiendrai aussi de votre Assemblée générale les éléments chiffrés que vous avez indiqués sur la fin, que l'on voyait dans le diaporama sur votre budget, et qui montraient qu'une grande Fédération comme la vôtre doit agir avec sagesse, même si quelquefois des choses peu sages ont été effectuées, et savoir tenir ses frais de fonctionnement.

J'ai également noté l'élan donné à la D.N.C.G., en disant qu'il faut que la D.N.C.G. puisse vérifier la sincérité des comptes et que, si l'absence de sincérité est découverte après coup, il faut lui donner les moyens d'agir et d'agir fortement. J'ai apprécié cette marque de courage.

Avec cette AG de la première Fédération du sport français au moins par le nombre, permettez moi aussi de vous dire que j'ai retrouvé les fondamentaux du métier qui, probablement, doivent apparaître dans la convention d'objectifs que vous signez chaque année avec le Ministère.

Trois domaines font les orientations cardinales de mon métier depuis trente ans : la diffusion des pratiques sportives et du spectacle sportif, la formation des élites, la formation des cadres.

- Sur la diffusion du spectacle sportif, j'ai bien senti le point fort que représente l'avis du Conseil d'Etat, qui a fait suite à une demande du Ministre, elle-même provoquée par un important colloque au CNOSF auquel j'assistais en 2002. On doit bien distinguer la limite du champ d'intervention de la délégation donnée aux fédérations sportives. Je

dois dire que les enjeux sont multiples, dont celui de l'argent public qui sert à construire les stades. Il faut bien en prendre conscience et il faut aussi naturellement prendre en compte le fait que, peut-être, cela se passe différemment à l'étranger et qu'il faut aussi aller voir.

- Sur la formation des élites, j'ai particulièrement apprécié tout ce qui a été dit sur Clairefontaine. Bien sûr, je m'associe à tous les vœux concernant l'Equipe de France et la fin de son parcours vers la phase finale de la Coupe du Monde.
- Sur la formation des cadres, j'ai particulièrement été sensible à ce qui a été dit sur l'arbitrage. L'arbitre aujourd'hui, au football comme dans toutes les disciplines, est celui qui doit répondre le plus, peut-être parce qu'on est dans une phase émotionnelle assez intense, au besoin d'immédiateté. Ce besoin d'immédiateté est bien connu des pédagogues, il est aujourd'hui la caractéristique de notre société, il est stimulé par l'importance de la télévision. De là donc les difficultés d'être arbitre, de passer à l'acte d'arbitrage. Tout ce qui est fait par votre Fédération doit être salué avec force.

Président, un dernier petit mot pour vous dire que, même s'ils ne sont pas représentés directement ici puisque ce n'est pas dans vos statuts, j'aimerais saluer aussi les clubs, ceux de la Bourgogne comme ceux des autres régions de France, parce qu'eux m'apprennent chaque jour qu'avec moins de 100 000 euros quelquefois, on arrive à organiser les loisirs de plusieurs centaines de jeunes pendant une année. Pour cela, il faut avoir pour eux une grande reconnaissance. Voilà, merci.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Si vous permettez, Monsieur le Directeur, Madame la représentante du Conseil Régional, qui n'était pas là au début, souhaiterait avec votre accord, intervenir également.

Madame la représentante du Conseil Régional

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, c'est avec un grand intérêt que j'ai suivi et suit toujours vos travaux. Je tiens, au nom du Président François PATRIAT, de notre Conseil Régional et de l'ensemble des élus, à vous remercier d'avoir choisi notre région pour la tenue de votre Assemblée Fédérale, surtout à quelques jours d'une décision très importante pour notre pays (et la région Bourgogne s'est associée à ce projet), je veux parler des JO 2012. Nous espérons, nous souhaitons et nous sommes convaincus, surtout en Bourgogne, que nous aurons ces Jeux-là.

La Bourgogne est une région sportive, passionnée par le sport et plus particulièrement par le foot. Elle est d'ailleurs connue et enviée tant par sa qualité que par ses résultats dans ce domaine. Nous avons été très fiers de remporter la Coupe de France cette année.

Cette qualité et cette notoriété, nous les devons aux nombreux bénévoles et éducateurs qui travaillent dans nos clubs, qui animent et encadrent nos jeunes. Ce sont surtout eux qui transmettent cette passion. Nous les devons aussi à l'implication des élus locaux et régionaux.

Le sport dans notre région est une compétence partagée avec l'Etat. Je remercie aussi Jean-Pierre PAPET qui représente le CROSF. Nous travaillons aussi main dans la main avec la Ligue de Bourgogne. Je vois le Président, Monsieur LEGER. C'est de cette manière que nous essayons de dépasser nos différends. Nous avons de temps en temps des conflits sur les normes et les équipements. Nous, nous avons à gérer de l'argent public et vous, vous avez des demandes assez spécifiques. La plupart du temps, nous avons du mal à comprendre les contraintes qui découlent de la capacité d'accueil ou d'autres problèmes de ce type, mais nous essayons de dépasser nos différends.

Je terminerai en disant que la pratique sportive des filles se développe et nous essayons d'encourager et d'inciter le mouvement sportif régional à aller dans ce sens. Je tiens à vous remercier d'avoir une femme autour de cette table, mais permettez-moi simplement d'ajouter que vous pouvez mieux faire.

Il est vrai et je le regrette, en tant que passionnée de foot, que l'image du foot rencontre de nombreuses difficultés, que ce soit le racisme dans les stades dont on parle de plus en plus, le dopage, ou la violence.

Mais je sais que vous vous donnez la volonté de dépasser ce constat, parce que l'on doit refuser d'accepter dans nos stades des propos racistes. Je suis assez fière d'avoir entendu qu'il faut aussi se donner le moyen d'arrêter un match, surtout quand on entend qu'une partie de nos joueurs sont stigmatisés parce qu'ils sont simplement noirs ou simplement arabes.

Monsieur le Président, je tiens aussi à vous dire que j'ai été très touchée par votre décision de donner un pouvoir disciplinaire au Conseil National de l'Ethique, ce qui est une très bonne chose.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Je terminerai en vous souhaitant bon vent, parce que j'ai cru entendre que les jours et les mois à venir ne vont pas être de tout repos pour vous. Je dirai à Michel PLATINI qu'il m'a fait rêver en tant que jeune fille et que fana de foot.

Je lui souhaite bonne chance pour notre foot, pour notre pays, et je suis sûre qu'il sera un très bon ambassadeur avec les valeurs qui le caractérisent.

Je voulais vous dire bon vent, mais surtout restez unis parce que c'est que comme cela que vous pouvez nous faire rêver.

Jean-Pierre ESCALETTES, Président de la F.F.F.

Merci Madame.

Ainsi ce termine notre Assemblée fédérale. Merci à toutes et à tous.